



Ministère des Finances
Canada

Department of Finance
Canada



Le Canada au FMI et au Groupe de la Banque mondiale

Rapport sur les opérations
effectuées en vertu de la Loi
sur les accords de Bretton Woods
et des accords connexes

2014-2015

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada (2016)
Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire
ce document doit être adressée au ministère des Finances Canada.

This publication is also available in English.

N° de cat. : F1-28F-PDF
ISSN : 1489-4904



Table des matières

Avant-propos du ministre des Finances	3
Objet du présent rapport	5
Aperçu	6
Fonds monétaire international	7
1. Principaux faits survenus au FMI en 2014-2015.....	7
2. Compte rendu des objectifs du Canada au FMI en 2014-2015.....	18
3. Les objectifs du Canada au FMI en 2015-2016	27
Le Groupe de la Banque mondiale	29
1. Principaux développements au sein du Groupe de la Banque mondiale en 2014-2015	29
2. Compte rendu des objectifs du Canada au Groupe de la Banque mondiale en 2014-2015	36
3. Objectifs du Canada au Groupe de la Banque mondiale en 2015-2016.....	46
Annexe 1 : Contexte des opérations du FMI et de la participation du Canada	48
Annexe 2 : Faits saillants des opérations et principaux indicateurs financiers du FMI pour l'exercice 2015	62
Annexe 3 : Accords de prêt du FMI en vigueur au 30 avril 2015	63
Annexe 4 : Contexte des opérations du Groupe de la Banque mondiale et de la participation du Canada	65
Annexe 5 : Contributions du Canada aux fonds fiduciaires du Groupe de la Banque mondiale ..	79
Annexe 6 : Faits saillants des opérations et principaux indicateurs financiers du Groupe de la Banque mondiale pour l'exercice 2015	81
Annexe 7 : Prêts de la BIRD et crédits de l'IDA	83
Annexe 8 : Opérations approuvées aux fins de l'aide de la BIRD et de l'IDA	84
Annexe 9 : Acquisitions du Groupe de la Banque mondiale au Canada	87
Annexe 10 : Communiqués de 2014-2015 du Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du FMI	89
Annexe 11 : Communiqués du Comité de développement des Conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du FMI, 2014-2015	95
Annexe 12 : Sigles et autres abréviations	101



Avant-propos du ministre des Finances

Plus de cinq ans après la crise financière mondiale, la croissance demeure morose et, dans de nombreux pays, le taux de chômage élevé, le niveau d'endettement élevé, l'investissement bas et la faiblesse du secteur financier persistent. De plus, depuis un an et demi, plusieurs nouveaux défis se sont présentés, dont la divergence croissante en matière de performance et de politiques économiques parmi les grandes économies, la hausse des taux de change et la volatilité des marchés financiers, ainsi que l'épidémie du virus Ebola en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone. Dans la suite des choses, les risques de détérioration des économies avancées et émergentes demeurent élevés et le climat économique demeure précaire.

Les défis qui attendent l'économie mondiale ne sont pas insurmontables, et le Fonds monétaire international (FMI) et le Groupe de la Banque mondiale (GBM) continueront de faire office de partenaires importants dans le cadre des efforts déployés par la communauté internationale pour favoriser la croissance, la stabilité et la prospérité mondiales. Ensemble, nous devons demeurer vigilants et, en tant que nouveau gouverneur du Canada au FMI et au Groupe de la Banque mondiale, je suis impatient de collaborer avec ces institutions en vue d'atteindre ces objectifs. Une économie mondiale qui est forte et stable sera avantageuse pour tous les Canadiens en complétant les efforts que nous faisons au pays dans le but de favoriser la croissance économique tout en renforçant la classe moyenne afin que nous ayons tous une chance réelle et équitable de réussir. C'est dans cet esprit que j'ai le plaisir de présenter aux parlementaires ainsi qu'à la population canadienne le rapport intitulé *Le Canada au FMI et au Groupe de la Banque mondiale – 2014-2015 – Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*.

Le FMI a un rôle essentiel à jouer pour soutenir la stabilité économique et financière et favoriser une croissance durable. À cet égard, il est de la plus haute importance que le FMI assure une surveillance économique efficace et transparente, prodigue des conseils stratégiques solides et consente des prêts d'ajustement efficaces. En outre, le Canada fera pression pour veiller à ce que le Fonds soit outillé adéquatement et gouverné équitablement, ce qui lui permettra d'exécuter son mandat. L'année à venir présentera également, pour le Fonds, de nouvelles possibilités d'appuyer ses membres, y compris dans les domaines du développement durable et des changements climatiques. À cet égard, le Canada encouragera le Fonds à tirer parti de ses avantages concurrentiels et promouvra la collaboration avec les autres institutions internationales.



Le Groupe de la Banque mondiale a joué un rôle de premier plan dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris la mise sur pied des objectifs de développement durable. À l'aide de son capital de base solide et de son réseau d'expertise mondial, le Groupe de la Banque mondiale est bien placé pour jouer un rôle important dans la mise en œuvre et l'atteinte éventuelle des objectifs de développement durable. Au cours de l'année écoulée, le Groupe de la Banque mondiale a mis en œuvre plusieurs réformes stratégiques destinées à améliorer son efficacité en matière de développement et sa viabilité financière. À l'avenir, je vais encourager le Groupe de la Banque mondiale à examiner des façons novatrices d'augmenter les prêts au développement, d'atténuer les risques et de mobiliser de nouvelles ressources des acteurs du développement, y compris le secteur privé. En facilitant des partenariats nouveaux et novateurs, on permettra au Groupe de la Banque mondiale d'atteindre son double objectif consistant à éliminer la pauvreté extrême et à accroître la prospérité partagée à l'échelle mondiale.

Depuis sept décennies, le Canada joue un rôle capital dans la formation et la modernisation des institutions de Bretton Woods. Au fil de l'évolution de ces institutions, le Canada doit continuer de les soutenir, faisant entendre sa voix et agissant à titre de participant actif. Le présent rapport présente les étapes clés que ces institutions ont franchies en 2014-2015. On y traite aussi des perspectives et des objectifs du Canada au FMI et au Groupe de la Banque mondiale qui orienteront nos interactions au cours de l'année à venir.

L'honorable Bill Morneau
Ministre des Finances



Objet du présent rapport

Le présent rapport résume les principaux faits survenus au FMI et au Groupe de la Banque mondiale en 2014-2015 et rend compte des objectifs passés et présents qui sont de la toute première importance pour le Canada à titre de grand actionnaire de ces institutions.

Le rapport sert à informer les Canadiens au sujet de la participation du Canada au FMI et au Groupe de la Banque mondiale et il satisfait aux exigences en matière de production de rapports annuels énoncées aux articles 13 et 14 de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, lesquels se lisent comme suit :

Le ministre des Finances fait déposer devant le Parlement, au plus tard le 30 septembre ou, si celui-ci ne siège pas, dans les trente premiers jours de séance ultérieurs de l'une ou l'autre chambre, un rapport d'activité pour l'année civile précédant cette date contenant un résumé général des opérations visées par la présente loi et un exposé détaillé de toutes les opérations qui intéressent directement le Canada, notamment les ressources du groupe de la Banque mondiale et les prêts qu'elle consent, les sommes souscrites et les contributions faites par le Canada, les emprunts effectués au Canada et l'obtention de biens et services canadiens.

Le ministre des Finances fait déposer devant le Parlement les communiqués publiés par le Comité intérimaire du Fonds monétaire international et par le Comité de développement du Fonds monétaire international et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

Sauf indication contraire, le présent rapport couvre les exercices respectifs des deux institutions de Bretton Woods, soit du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015 pour le FMI et du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 pour le Groupe de la Banque mondiale.



Aperçu

Fondés dans le cadre de la conférence monétaire des Nations-Unies en 1944, le Fonds monétaire international (« FMI » ou « le Fonds ») et le Groupe de la Banque mondiale ont célébré leur 70^e anniversaire en 2014. Ces institutions (« les institutions de Bretton Woods ») ont grandi au point de jouer un rôle central dans l'architecture financière mondiale, en mettant l'accent sur la promotion de la stabilité économique et financière mondiale et la réduction de la pauvreté.

Le Canada est au nombre des pays membres du FMI et des cinq institutions du Groupe de la Banque mondiale : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement (IDA), la Société financière internationale (SFI), l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) et le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI).

Le Canada fait partie des plus importants membres, selon la contribution financière et la part des voix, tant du FMI que du Groupe de la Banque mondiale, et de ce fait, il y joue un rôle de poids au chapitre de la gouvernance. Le ministre des Finances représente le Canada au Conseil des gouverneurs du FMI et à celui du Groupe de la Banque mondiale. À titre de gouverneur, il confie à un administrateur en poste la responsabilité relative aux décisions courantes dans ces deux institutions. Compte tenu de ses contributions financières et de son degré de participation, le Canada a toujours nommé, dans les deux institutions, un administrateur qui représente un groupe de membres, dont le Canada, au Conseil d'administration¹. Le présent rapport aux parlementaires et aux citoyens donne un aperçu des opérations du FMI et du Groupe de la Banque mondiale, aborde les principaux faits survenus en 2014-2015 dans ces institutions, décrit l'engagement et l'apport du Canada et fait état des objectifs que le Canada juge fondamentaux.

Les objectifs du Canada pour le FMI au cours de la période considérée étaient les suivants :

- 1) Renforcer la structure de gouvernance du FMI afin de soutenir la croissance économique et la stabilité financière à l'échelle mondiale.
- 2) Accroître l'influence de la surveillance et des conseils stratégiques du FMI de manière à renforcer la reprise économique et à prévenir les crises.
- 3) Promouvoir des mécanismes, des programmes de prêt et une conditionnalité efficaces, qui prennent en compte les causes profondes de l'instabilité.

Les objectifs du Canada au Groupe de la Banque mondiale pour la période considérée étaient les suivants :

- 1) Promouvoir des instruments financiers et des partenariats adéquats qui renforcent la capacité du Groupe de la Banque mondiale à procurer de l'aide au développement.
- 2) Améliorer l'efficacité institutionnelle du Groupe de la Banque mondiale, notamment par la mise en place de réformes, de mécanismes de responsabilisation et d'une structure de gouvernance appropriés.
- 3) Promouvoir les priorités canadiennes dans le cadre des programmes du Groupe de la Banque mondiale.

¹ Le groupe de pays dont fait partie le Canada comprend Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, le Guyana (Groupe de la Banque mondiale seulement), l'Irlande, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines.



Le présent rapport est préparé par le ministère des Finances en consultation avec Affaires mondiales Canada (AMC) et avec l'apport des bureaux de nos administrateurs au FMI et au Groupe de la Banque mondiale. Au sein du gouvernement du Canada, c'est le ministère des Finances qui coordonne l'engagement du pays auprès du FMI et du Groupe de la Banque mondiale, en étroite consultation avec d'autres ministères et organismes, dont la Banque du Canada et AMC.

On trouve à divers endroits dans le rapport des liens menant à d'autres renseignements. Pour connaître avec plus de précisions le rendement financier en fin d'exercice du FMI et du Groupe de la Banque mondiale, le lecteur peut consulter les rapports annuels de ces institutions. On trouvera des renseignements additionnels sur les activités d'aide au développement officielle se rattachant à ces institutions dans le rapport annuel du Canada relatif à la *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle*².

Fonds monétaire international

1. Principaux faits survenus au FMI en 2014-2015

1.1. Relever les défis associés à la faiblesse de la reprise économique mondiale

Au cours de l'année écoulée, le FMI a entrepris ses activités de base de surveillance économique (surveillance et conseils), de prêts et de renforcement des capacités dans un climat où la reprise économique mondiale a été plus faible et plus longue que lors des grandes récessions précédentes. On a constaté un maintien de la morosité de la croissance mondiale, du niveau élevé du taux de chômage et de la faiblesse de la croissance de la productivité. Les faibles niveaux d'investissement ont eux aussi pesé sur la reprise. De plus, les membres du Fonds ont été exposés à de graves perturbations en 2014-2015, y compris l'épidémie du virus Ebola en Afrique de l'Ouest, les reculs sur les plans économique, financier et politique quant aux programmes soutenus par le FMI en Grèce et le conflit géopolitique en Ukraine. Les perspectives de croissance mondiale pour 2015 (et au-delà) ont été révisées à la baisse depuis la fin de la dernière période visée par le rapport. Dans un tel climat, le Fonds continue de jouer un rôle essentiel pour ce qui est de prodiguer des analyses macroéconomiques, des conseils et une assistance technique de haute qualité et de verser des fonds à l'appui de ses membres.

² Pour de plus amples renseignements, visiter : <http://www.international.gc.ca/development-developpement/partners-partenaires/bt-0a/odaaa-lmado.aspx?lang=fra>.



1.2. Améliorer la surveillance économique et la prestation de conseils

La « surveillance » économique, soit la tâche du Fonds consistant à surveiller l'évolution économique et à prodiguer des conseils stratégiques, représente un élément important du mandat de base du FMI³. En septembre 2014, le FMI a effectué un examen complet de ces activités dans le cadre de son examen triennal de surveillance (ETS). Cet examen faisait suite à de grandes initiatives et réformes entreprises depuis l'examen précédent de 2011 (y compris la décision de surveillance intégrée du Fonds) et cernait de nouveaux points à améliorer. L'examen de 2014 a permis de conclure que des améliorations étaient possibles dans cinq grandes catégories : (1) intégrer et approfondir les analyses des risques et des effets de débordement, (2) généraliser la surveillance macrofinancière, (3) mieux adapter les conseils stratégiques, (4) prodiguer les conseils stratégiques dans le cadre d'un ensemble cohérent en ayant recours aux analyses d'experts et (5) accroître l'effet d'entraînement (c.-à-d. l'adoption) à l'aide d'une approche axée sur la clientèle et honnête⁴.

Pour mettre en œuvre les recommandations de l'ETS de 2014, la directrice générale a élaboré un plan d'action qui établit comment et quand le Fonds entreprendra les réformes recommandées. Le plan comprend des mesures qui visent à approfondir l'analyse, par le Fonds, des sources de risques et de la transmission de ceux-ci. De plus, il jette les assises de conseils stratégiques plus solides et plus centrés en matière de réformes structurelles. Compte tenu du caractère global des recommandations, ainsi que du coût et du temps qu'exige leur mise en œuvre, il a été décidé qu'à l'avenir, ces examens seraient entrepris sur une base quinquennale, le prochain examen étant prévu en 2019.

L'ETS et les facteurs budgétaires ont en outre eu une incidence sur les rapports du Fonds portant sur le secteur externe et sur les effets de débordement. Ces rapports évaluent les répercussions associées à l'interdépendance accrue de l'économie mondiale et, jumelés aux efforts de surveillance bilatéraux, ils représentent un élément clé des efforts que déploie le Fonds pour surveiller et traiter les effets de débordement éventuels de la politique intérieure sur la stabilité mondiale. Afin de rationaliser la surveillance multilatérale et de réduire le chevauchement avec d'autres rapports, on a adopté en 2015 une approche plus thématique pour le rapport sur les effets de débordement et, à compter de 2016, ce rapport sera intégré aux Perspectives de l'économie mondiale du Fonds sous forme de chapitre distinct. Pour l'instant, le rapport sur le secteur externe demeure une publication indépendante. Le Canada souligne depuis longtemps l'utilité qu'ont ces rapports pour faire mieux connaître les analyses du secteur externe et des effets de débordement et pour veiller à ce que le Fonds conçoive une perspective uniforme et cohérente des principaux défis stratégiques dans l'ensemble de ses activités de surveillance bilatérale et multilatérale.

Au cours de l'exercice 2014-2015, le Fonds a aussi entrepris des recherches et des évaluations dans un large éventail de dossiers tels : la dette souveraine, les emplois, la croissance, les objectifs de développement durable et la fiscalité internationale. Dans la plupart des cas, les travaux s'appuient sur ceux des dernières années et servent à enrichir, à mettre à jour ou à peaufiner les analyses de façon à mieux orienter les conseils stratégiques du FMI. Un élément important du suivi a consisté en les efforts déployés par le Fonds afin d'intégrer la surveillance du secteur financier à sa surveillance nationale annuelle. Pour contribuer à ces efforts, le Canada a accepté de participer à un projet pilote dans le cadre de ses prochaines consultations bilatérales annuelles sur la surveillance.

³ Des renseignements généraux sur les activités de surveillance du FMI se trouvent dans la section « Surveillance » de l'annexe 1.

⁴ Voir « Objectif n° 2 » dans la section intitulée « Compte rendu des objectifs du Canada au FMI en 2014-2015 » pour obtenir des renseignements détaillés.



Dans le domaine de la dette souveraine, le Fonds a continué d'examiner les liens entre la dette souveraine, la stabilité du secteur bancaire et du secteur financier dans son ensemble et les approches destinées à restructurer la dette souveraine. Par exemple, dans un article publié en mars 2015⁵, le Fonds a examiné l'incidence que peut avoir l'évolution du secteur bancaire sur la dette publique, y compris la propagation des risques des banques à l'emprunteur souverain. S'appuyant sur les constatations qui y sont faites, l'article fait ressortir l'importance qu'ont les politiques réglementaires et macroprudentielles, ainsi qu'une saine politique financière, pour ce qui est de limiter les risques et de rehausser l'état de préparation aux crises. Le personnel du Fonds a aussi publié deux articles sur la restructuration de la dette souveraine au cours de la dernière année. Ces articles s'appuyaient sur des travaux passés pour veiller à ce que des interventions cohérentes soient appliquées aux analyses de viabilité de la dette dans les grands programmes d'ajustement soutenus par le Fonds⁶, en plus de renforcer les clauses d'action collective figurant dans les contrats d'émission d'obligations souveraines sur le marché international de manière à restreindre le pouvoir des créanciers en situation de refus et à faciliter les restructurations nécessaires.

En dernier lieu, le Fonds a continué de prendre appui sur les travaux effectués en 2013 et en 2014 par rapport aux défis et aux possibilités qui attendent les petits pays. Étant donné que plusieurs pays des Caraïbes font partie de notre groupe au Fonds et au Groupe de la Banque mondiale, ce type de recherche et de conseils stratégiques est particulièrement intéressant. Cette année, le FMI a publié un nouvel article portant sur l'évolution macroéconomique et certains enjeux dans les petits pays en développement⁷. Dans la suite des choses, le Canada continuera d'encourager le Fonds à maintenir son engagement auprès des petits pays, y compris en adaptant ses conseils et son aide à leurs circonstances particulières.

1.3. Prêts et exposition totale du FMI en 2014-2015

Pour venir en aide aux membres dans le besoin, le FMI se sert de deux genres d'accords de prêt : (1) les prêts non concessionnels aux pays aux prises avec des problèmes liés à la balance de paiements, et (2) les prêts concessionnels consentis aux membres à faible revenu aux prises avec des problèmes semblables. Parmi les activités du FMI qui ne relèvent pas des prêts concessionnels, on trouve l'octroi de lignes de crédit de précaution, assujetties à des critères d'admissibilité rigoureux, aux pays qui sont confrontés à des risques élevés et qui pourraient avoir besoin d'accéder rapidement à une aide financière.

Au cours de l'exercice 2015 – soit du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015, le FMI a approuvé 16 nouveaux accords de prêt totalisant 81,8 milliards de DTS (environ 139 milliards de dollars canadiens)⁸. Bien que les prêts demeurent en deçà des niveaux observés au pire de la crise financière mondiale, le nombre total d'accords a augmenté par rapport aux deux exercices précédents, et la taille totale des nouveaux accords est la deuxième en importance de l'histoire du Fonds. Cette situation découle en grande partie du renouvellement d'importants programmes de précaution, qui sont une forme de « garantie » pour les pays dotés d'un solide bilan macroéconomique. N'eût été ces accords, le montant total des prêts approuvés par le Fonds cette année se serait situé à son niveau le plus bas depuis 2009 (environ 14,3 milliards de DTS). Le tableau 1 présente un résumé des nouveaux accords de prêt du FMI approuvés au cours de l'exercice 2015, tandis que le tableau 2 énumère les nouveaux accords de prêt approuvés par pays. Le graphique 1 montre le nombre d'accords de prêt approuvés au cours des dix dernières années, ainsi que la taille de ces accords.

⁵ *From Banking to Sovereign Stress: Implications for Public Debt* (<https://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/122214.pdf>).

⁶ Voir « Objectif n° 3 » dans la section intitulée « Compte rendu des objectifs du Canada au FMI en 2014-2015 » pour obtenir des renseignements détaillés.

⁷ *Macroeconomic Developments and Selected Issues in Small Developing States* (<http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/030915.pdf>).

⁸ Les opérations financières du FMI se transigent en droits de tirage spéciaux (DTS). Les DTS sont des éléments d'actif créés par le FMI qui servent de complément aux réserves officielles de liquidités internationales des pays membres. Ils peuvent être échangés pour les monnaies librement utilisables des membres du FMI. Le DTS constitue l'unité de compte au FMI; sa valeur est fondée sur un panier de devises comprenant le dollar américain, l'euro, la livre sterling et le yen. Au 30 avril 2015, 1 DTS valait 1,70 dollar canadien.



À la fin d'avril 2015, le FMI affichait 49 milliards de DTS en ressources engagées à l'égard des accords actifs dans 29 pays (ce total augmente à 122 milliards de DTS en ressources engagées dans 37 pays, si l'on inclut les accords de précaution). Alors même que plusieurs grands programmes d'intervention en situation de crise ont pris fin, certains pays européens (c.-à-d. la Grèce et l'Ukraine) représentent toujours la grande majorité (78 %) des ressources engagées à l'endroit d'engagements actifs. Quant aux accords de précaution, la plupart des engagements consistent en des facilités de crédit pour le Mexique et la Pologne. Le tableau 3 présente un résumé des accords de prêt actifs du FMI au 30 avril 2015, et le graphique 2 montre la répartition entre les accords actifs et les accords de précaution.

Au cours de l'exercice 2015, le FMI a continué de jouer un rôle important pour ce qui est d'aider les membres du groupe du Canada en soutenant des programmes d'ajustement macroéconomique ambitieux en Jamaïque et à la Grenade, ainsi que la surveillance ultérieure aux programmes tant à Antigua-et-Barbuda qu'à Saint-Kitts-et-Nevis. À la suite de graves inondations qui ont causé des dommages estimés à 15 % du produit intérieur brut (PIB), le Fonds a aussi offert une aide financière d'urgence à Saint-Vincent-et-les-Grenadines en août 2014 par l'entremise de la Facilité de crédit rapide (FCR).

Facilités et mécanismes de financement du FMI

Prêts non concessionnels

Accords de confirmation (AC)	Aide à moyen terme à des pays ayant des difficultés à court terme en matière de balance des paiements. Peut aussi servir de facilité de précaution.
Mécanisme élargi de crédit (MEC)	Aide à long terme à l'appui des réformes structurelles de pays membres qui ont des problèmes de balance des paiements de longue durée.
Ligne de crédit modulable (LCM)	Mécanisme de précaution destiné aux pays dotés d'un bilan économique et stratégique très solide aux prises avec des pressions éventuelles ou présentes liées à la balance des paiements.
Ligne de précaution et de liquidité (LPL)	Mécanisme de précaution offrant un financement destiné à satisfaire aux besoins de balance des paiements présents ou éventuels dans les pays dotés d'un solide cadre stratégique.
Instrument de financement rapide (IFR)	Soutien rapide aux membres aux prises avec un besoin urgent de balance des paiements.

Prêts concessionnels

Facilité élargie de crédit (FEC)	Aide à moyen terme aux membres qui éprouvent des problèmes prolongés de balance des paiements.
Facilité de crédit de confirmation (FCC)	Financement destiné à régler des problèmes à court terme liés à la balance des paiements et aux besoins de précaution.
Facilité de crédit rapide (FCR)	Aide rapide dans le cas des besoins urgents liés à la balance des paiements lorsqu'un programme de qualité dans les tranches supérieures de crédit n'est pas requis ou faisable.



Tableau 1

Résumé des nouveaux accords de prêt approuvés au cours de l'exercice 2015

	Nombre de nouveaux accords ¹	Taille (milliards de DTS) ²	Taille (G\$CAN)
Prêts non concessionnels	9	79,9	136,1
<i>Ajustements ou prêts-programmes</i>	3	12,5	21,2
<i>Prêts de précaution</i>	6	67,4	114,9
Prêts concessionnels ³	7	1,8	3,1
Total des prêts	16	81,8	139,3

Nota – \$CAN/DTS = 1,70444 (au 30 avril 2015).

Les chiffres ayant été arrondis, la somme des éléments peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

¹ Les décaissements au titre de la FCR ne sont pas inclus.

² Les totaux comprennent des augmentations des arrangements (prêts concessionnels = 0,3 milliard de DTS; prêts non concessionnels = 0,08 milliard de DTS) et des décaissements au titre de la FCR (0,1 milliard de DTS).

³ Les prêts au Kenya et au Honduras sont répartis entre les ACD (prêts non concessionnels) et la FCC (prêts concessionnels), et ils sont comptabilisés en tant qu'accords distincts.

Sources : FMI; calculs du ministère des Finances

Tableau 2

Nouveaux accords de prêt du FMI approuvés au cours de l'exercice 2015, par pays

Membre	Mécanisme de prêt	Taille (milliards de DTS)	Taille (G\$CAN)
Mexique ¹	LCM	47,3	80,6
Pologne ¹	LCM	15,5	26,4
Ukraine	MEC	12,3	21,0
Maroc ¹	LPL	3,2	5,5
Serbie ¹	AC	0,9	1,6
Ghana	FEC	0,7	1,1
Yémen	FEC	0,4	0,6
Kenya ^{1, 2}	AC/FCC	0,5	0,6
Tchad	FEC	0,1	0,2
Géorgie	AC	0,1	0,2
Honduras ^{1, 2}	AC/FCC	0,1	0,2
Rép. kirghize	FEC	0,1	0,1
Grenade	FEC	0,01	0,02
Seychelles	MEC	0,01	0,02
Total		81,2	138,5

Nota – \$CAN/DTS = 1,70444 (au 30 avril 2015). Les augmentations des arrangements (prêts concessionnels = 0,3 milliard de DTS; prêts non concessionnels = 0,08 milliard de DTS) et les décaissements au titre de la FCR (0,1 milliard de DTS) ne sont pas affichés.

¹ Accords de précaution; ceux-ci comprennent les accords de confirmation (AC) qui sont actuellement traités comme des accords de précaution.

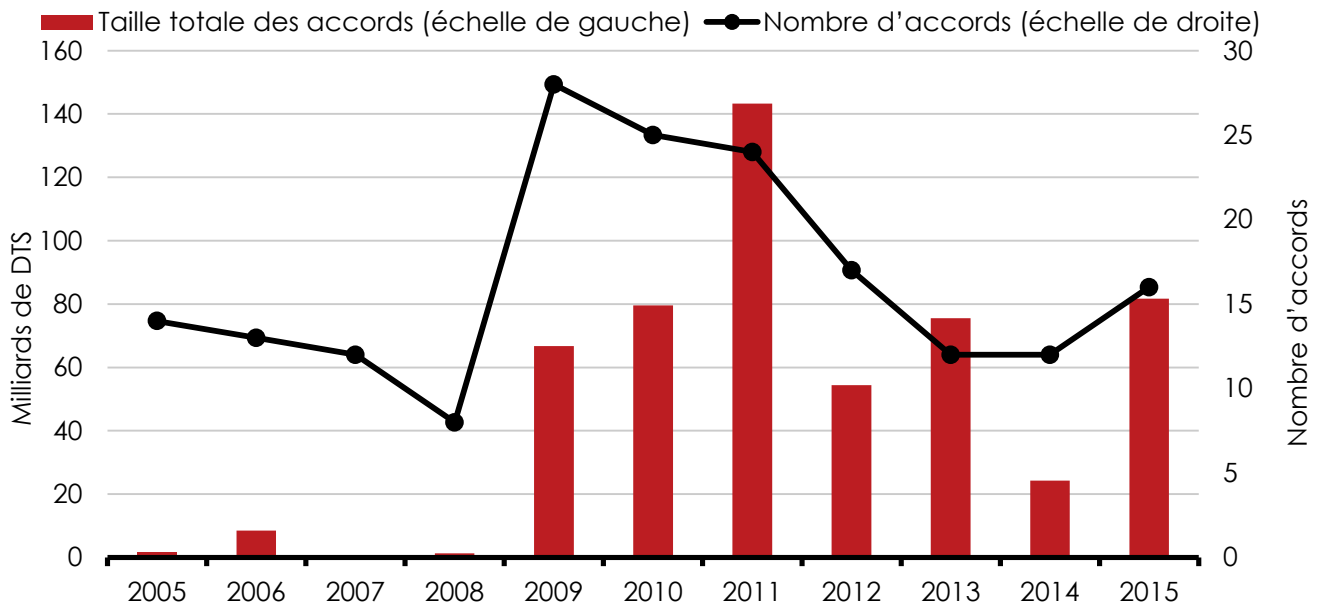
² Les prêts au Kenya sont répartis entre les mécanismes d'AC (353 millions de DTS) et de FCC (136 millions de DTS); les prêts au Honduras sont, de façon similaire, répartis entre les AC (78 millions de DTS) et la FCC (52 millions de DTS).

Sources : FMI; calculs du ministère des Finances



Graphique 1

Nouveaux accords de prêt du FMI approuvés de l'exercice 2005 à l'exercice 2015



Nota – Comprend les augmentations à la suite de l'approbation de l'accord.

Sources : FMI, calculs du ministère des Finances

Tableau 3

Résumé des accords de prêt actifs du FMI au 30 avril 2015

	Nombre d'accords	Taille (milliards de DTS)	Taille (G\$CAN)
Prêts non concessionnels	20	118,6	202,2
<i>Ajustements ou prêts programmes</i>	12	45,6	77,7
<i>Prêts de précaution</i>	8	73,0	124,4
Prêts concessionnels ¹	19	3,2	5,5
Total des prêts	39	121,8	207,7

Nota – \$CAN/DTS = 1,70444 (au 30 avril 2015).

¹ Les prêts au Kenya et au Honduras sont répartis entre les ACD (prêts non concessionnels) et la FCC (prêts concessionnels), et ils sont comptabilisés en tant qu'accords distincts.

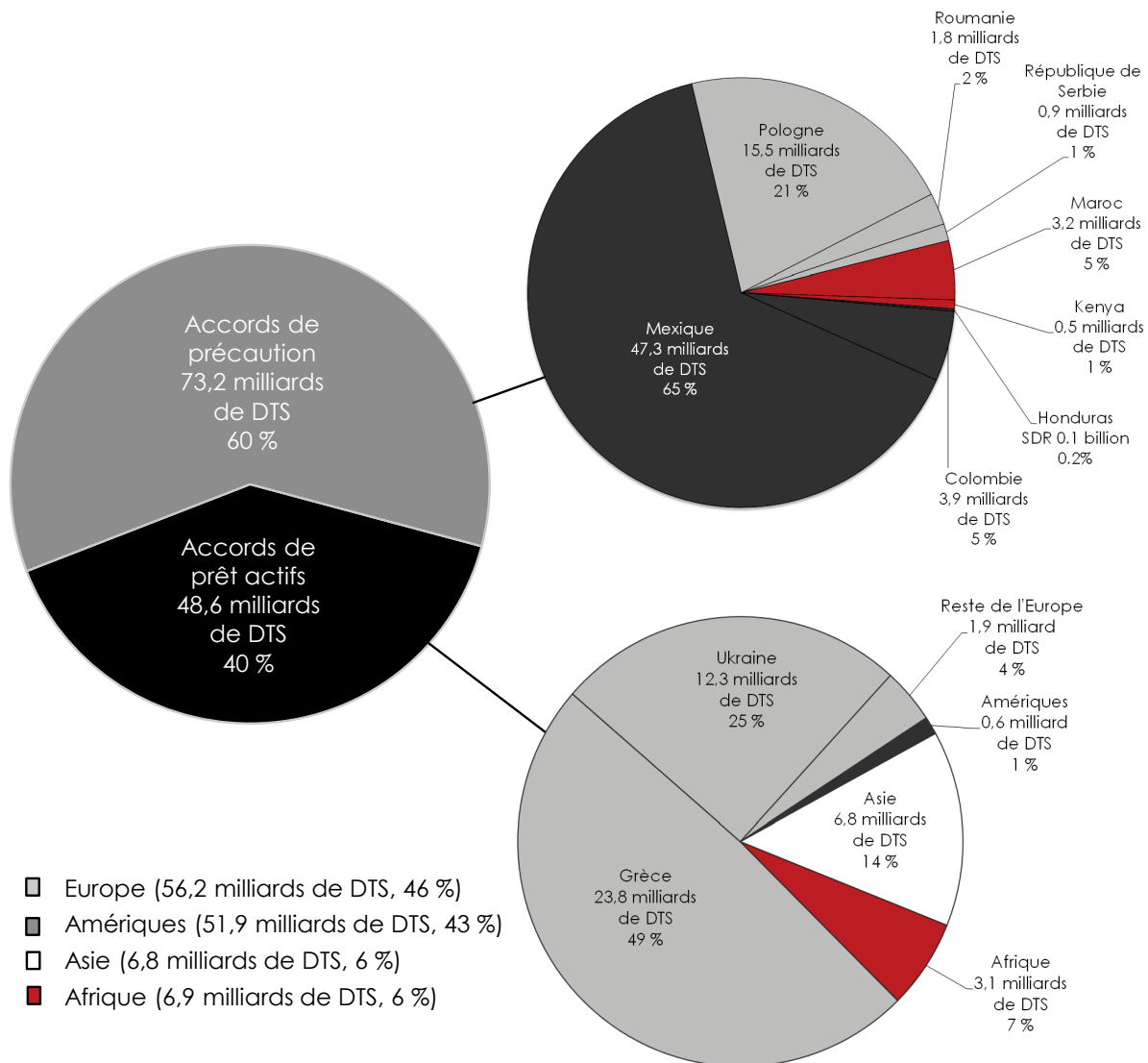
Sources : FMI; calculs du ministère des Finances du Canada



Graphique 2

Total des accords de prêt en vigueur par pays et région au 30 avril 2015

Taille du prêt et % du total



Nota – Les prêts de précaution comprennent les arrangements des NAE (non concessionnels) et de la FCC (concessionnels) qui sont actuellement traités comme des prêts de précaution.

Sources : FMI; calculs du ministère des Finances du Canada



Prêts non concessionnels

Au cours de l'exercice 2015, le FMI a approuvé neuf nouveaux accords de prêt non concessionnel totalisant 80 milliards de DTS (136 milliards de dollars). Toutefois, en excluant les prêts de précaution, les prêts non concessionnels du FMI au cours de l'exercice 2015 totalisent 12,5 milliards de DTS (21 milliards de dollars) et consistent en trois accords avec la Géorgie, les Seychelles et l'Ukraine. La grande majorité des nouveaux prêts non concessionnels qui ne sont pas des prêts de précaution est représentée par le nouvel accord de l'Ukraine, d'une valeur de 12,3 milliards de DTS, qui a été approuvé en mars 2015.

La concentration des prêts non concessionnels du FMI en Europe ne représente pas une nouvelle évolution au cours de l'exercice 2015, et environ 37 milliards de DTS (63 milliards de dollars) des ressources du Fonds sont demeurées engagées dans de grands programmes en Grèce, en Ukraine et à Chypre au cours de la période visée par le rapport. Les accords de prêt du Fonds qui ont été conclus avec ces trois pays représentaient plus de 80 % de la somme approximative de 46 milliards de DTS (78 milliards de dollars) engagée dans des accords non concessionnels et ne relevant pas de la précaution au 30 avril 2015.



Mises à jour sur certains programmes du FMI⁹

Grèce – En mars 2012, le FMI a amorcé un programme d'ajustement économique de quatre ans d'une valeur de 23,8 milliards de DTS (29,8 milliards d'euros) dans le but d'aider la Grèce à répondre aux problèmes liés aux niveaux élevés d'endettement et à un secteur bancaire sous-capitalisé. Le programme cherchait également à accroître l'efficacité du secteur public et à faciliter les réformes grandement nécessaires destinées à accroître la compétitivité. Le programme nécessitait également une importante restructuration de la dette du secteur privé et un financement européen supplémentaire officiel de 145 milliards d'euros. Bien que la Grèce ait entrepris d'importants efforts de réforme, en 2015, le programme a fortement déraillé, souffrant d'un manque d'appropriation considérable de la part des autorités grecques. Cette situation a mené à de graves problèmes de mise en œuvre et, dans certains cas, à un recul par rapport à des engagements de réforme passés.

Après des mois de négociations souvent tendues, y compris un référendum à l'échelle du pays sur les mesures antérieures proposées par les créanciers, la Grèce a fini par conclure, en août 2015 avec ses partenaires de la zone euro, un nouveau programme triennal visant jusqu'à concurrence de 86 milliards d'euros, aux termes du Mécanisme européen de stabilité (MES). Depuis, la situation en Grèce n'a toujours pas été réglée, et l'on s'attend à ce que l'économie se contracte en 2015, à ce que le taux de chômage élevé persiste, à ce que le secteur financier soit tendu et à ce que la dette publique demeure à des niveaux non viables (elle devrait atteindre un sommet de plus de 200 % du PIB au cours des deux prochaines années).

À ce stade-ci, la Grèce ne respecte pas les critères du FMI propres à un programme nouveau ou modifié, ce qui l'empêche d'obtenir d'autres prêts du Fonds avant que les problèmes liés à la viabilité de la dette grecque n'aient été réglés. L'accomplissement de progrès rapides et concrets en vue de la mise en œuvre des réformes stratégiques de grande portée établies dans le cadre du programme soutenu par le MES pourrait être à la base d'une reprise de la participation active du Fonds. À l'avenir, la mise en œuvre des réformes structurelles nécessaires, de même que la recapitalisation du secteur bancaire et un engagement ferme en matière de responsabilité budgétaire, seront essentiels au rétablissement de la stabilité et de la croissance dans le pays.

Ukraine – En mars 2015, l'Ukraine et le FMI ont conclu un accord élargi de quatre ans d'une valeur de 12,3 milliards de DTS (21,0 milliards de dollars ou 17,4 milliards de dollars américains). À l'appui du programme, plusieurs bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, dont le Canada¹⁰, ont promis d'offrir une aide financière pour aider l'Ukraine à répondre à ses besoins de financement extérieur. Le programme de réformes de l'Ukraine vise à rétablir la stabilité macroéconomique et budgétaire, à renforcer des cadres de politique monétaire, à rétablir la solidité du système bancaire, à améliorer la gouvernance et à lutter contre la corruption.

Le succès du programme du FMI en Ukraine repose en grande partie sur la mise en œuvre continue de réformes. Le Conseil d'administration du FMI a achevé un premier examen de l'accord élargi, en juillet, et il a constaté que tous les critères de performance exigés avaient été respectés. En octobre, l'Ukraine a surmonté un obstacle de taille en concluant une entente contraignante avec des créanciers privés en vue de restructurer sa dette du secteur privé. Malgré le bon départ, les risques pour le programme demeurent élevés.

⁹ \$US/DTS = 1,406420 (au 30 avril 2015); €/DTS = 1,254050 (au 30 avril 2015).

¹⁰ Voir « Objectif n° 3 » dans la section intitulée « Compte rendu des objectifs du Canada au FMI en 2014-2015 » pour obtenir des renseignements détaillés.



Prêts de précaution

Au cours de l'exercice 2015, le Fonds a consenti un crédit de précaution au titre de sa facilité appelée Ligne de crédit modulable (LCM), concluant des accords ultérieurs avec le Mexique (47,3 milliards de DTS) et la Pologne (15,5 milliards de DTS). La Colombie (3,9 milliards de DTS) a elle aussi conclu un accord de LCM avec le Fonds, lequel a été renouvelé au cours de l'exercice 2016 (juin 2015). Ces trois membres détiennent une LCM depuis que cette facilité a été instaurée en 2009. Les crédits faisant partie de l'autre facilité de précaution du Fonds, la Ligne de précaution et de liquidité (LPL), ont été davantage restreints, et ils comprennent une entente de 3,2 milliards de DTS avec le Maroc.

Depuis la crise financière mondiale, les lignes de crédit de précaution au titre de la LCM et de la LPL ont représenté une partie importante de la valeur des accords actifs au titre du Fonds (57 % à la fin d'avril 2015 et 81 % des ressources engagées au cours de l'exercice 2015), et elles continuent d'avoir une incidence non négligeable sur les ressources disponibles du Fonds (représentant 16,1 % des ressources utilisables actuelles du FMI¹¹). Cette situation a incité le Canada à insister pour que diverses améliorations soient apportées à la structure incitative de ces instruments pour aider à faire en sorte que les instruments demeurent des filets de sécurité à moyen terme et facilitent les sorties réussies et opportunes, par les membres, de ces mécanismes. Le Canada attend avec intérêt le prochain examen des accords de précaution, où les prix et les stratégies de sortie pourraient se retrouver au premier plan.

En plus des facilités de la LCM et de la LPL du Fonds, les accords de confirmation (AC) du Fonds peuvent aussi être traités comme des lignes de crédit de précaution. Au cours de l'exercice 2015, trois des AC approuvés par le Fonds (totalisant 1,4 milliard de DTS) pour le Honduras, le Kenya et la Serbie ont jusqu'à présent été traités comme des crédits de précaution, et aucun montant n'a été prélevé sur eux.

1.3.2 Prêts de concession

L'une des façons dont le FMI soutient ses membres à faible revenu est de consentir des prêts à taux d'intérêt faible, voire nul, à même le Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FFRPC) du FMI. Le Canada est l'un des plus grands promoteurs du FFRPC, ayant engagé jusqu'à 850 millions de dollars (500 millions de DTS) en prêts et 40 millions de dollars en ressources de bonification au cours du dernier exercice de financement¹².

Dans le cadre du FFRPC, au cours de l'exercice 2015, le Fonds a engagé 1,4 milliard de DTS (2,4 milliards de dollars) dans de nouveaux programmes de prêts concessionnels au Tchad, au Ghana, à la Grenade, à la République kirghize et au Yémen, ainsi que dans des programmes mixtes (financement concessionnel et non concessionnel) au Kenya et au Honduras. En plus des nouveaux programmes, le Fonds a engagé des ressources supplémentaires dans le but de renforcer les programmes existants, et il a fourni des décaissements au titre de la Facilité de crédit rapide¹³, portant le total des engagements de ressources concessionnelles au cours de l'exercice 2015 à environ 1,8 milliard de DTS (3 milliards de dollars). À la fin d'avril 2015, le Fonds détenait 3,2 milliards de DTS (5,5 milliards de dollars) en accords de prêts concessionnels actifs.

¹¹ La LCM du Mexique se chiffre à 47,3 milliards de DTS (1 034 % des quotes-parts) et représente 10,9 % des ressources utilisables. La LCM de 15,5 milliards de DTS de la Pologne (918 % des quotes-parts) représente 3,6 % des ressources utilisables, et les comptes d'accords de 3,9 milliards de DTS (500 % des quotes-parts) de la Colombie représentent 0,9 % des ressources utilisables. Les ressources utilisables actuelles au 25 juin 2015 s'élèvent à 433,4 milliards de DTS.

¹² Pour obtenir des renseignements généraux sur le FFRPC, voir la section « Ressources financières » à l'annexe 1.

¹³ Les prêts consentis au titre de la Facilité de crédit rapide (FCR) sont fournis à titre de décaissements complets, sans la nécessité d'une conditionnalité fondée sur les programmes. Les décaissements effectués au titre de la FCR sont souvent uniques et sont faits pour donner suite à un besoin urgent de balance des paiements de durée limitée (p. ex. des chocs exogènes, des catastrophes naturelles); ils ne sont donc pas inclus dans le total des nouveaux programmes concessionnels aux fins du présent rapport.



Face à l'épidémie du virus Ebola en Afrique de l'Ouest, le FMI a établi, en février 2015, le Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire RPC). Le Fonds fiduciaire RPC a fait en sorte que l'on révisé et élargisse la facilité existante du Fonds au chapitre de l'allègement de la dette des membres les plus pauvres et les plus vulnérables du Fonds en vue d'y inclure les catastrophes naturelles et sociosanitaires. La facilité est censée offrir un allègement de la dette et des pressions liées à la balance des paiements dans les pays secoués par une catastrophe en libérant des ressources qui auraient autrement été consacrées au service des créances détenues par le FMI. Le Canada a contribué à cette initiative en transférant un solde de 4,3 millions de dollars américains tiré d'un fonds fiduciaire qui servait auparavant à financer l'allègement de la dette au Fonds. À la fin d'avril 2015, le FMI s'était déjà servi de cette nouvelle facilité pour couvrir les coûts d'un allègement de la dette de 68 millions de DTS (115,6 millions de dollars) pour la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone, les trois pays les plus durement touchés par l'épidémie du virus Ebola.

1.4 Développement des capacités

Outre la surveillance et les prêts, le troisième volet des responsabilités de base du FMI est la réalisation d'activités d'assistance technique et de formation, soit le développement des capacités. Le développement des capacités qu'offre le FMI constitue un avantage important conféré aux membres du Fonds, et il aide les pays à renforcer leurs institutions publiques, à concevoir des politiques plus efficaces et à mieux gérer leurs affaires financières de manière à favoriser la stabilité et la croissance.

Au cours de l'exercice 2015, les dépenses totales liées au développement des capacités ont poursuivi la tendance observée au cours des dernières années, augmentant de 2 % pour s'établir à 242 millions de dollars américains. Toutefois, la croissance du développement des capacités financé par les bailleurs de fonds a ralenti au cours de l'exercice pour s'établir à 1,7 % (contre 7,2 % au cours de l'exercice 2014 et 17,4 % au cours de l'exercice 2013), mettant en évidence la volatilité du développement des capacités financé à l'externe. La contribution du Fonds lui-même a été relativement stable et, au cours de l'exercice 2015, l'assistance technique et la formation représentaient environ 26 % des dépenses administratives du Fonds. Le Canada est actuellement le troisième plus grand bailleur de fonds du FMI au chapitre du développement des capacités, ayant apporté une contribution de 93,7 millions de dollars américains entre l'exercice 2010 et la fin de juillet 2015¹⁴.

Au cours de l'exercice 2014-2015, le Fonds a aussi continué de donner une aide et des conseils techniques importants aux petits pays. Avec une population de moins de 1,5 million d'habitants, ces économies de petite taille présentent souvent des défis uniques, avec des épisodes fréquents de volatilité macroéconomique et des niveaux d'endettement élevés. Les petits pays figurent aussi parmi les plus exposés aux catastrophes naturelles et aux chocs externes. Bon nombre de ces pays se trouvent dans les régions des Caraïbes et du Pacifique et, à ce titre, les départements régionaux et les centres d'assistance technique du Fonds se sont avérés une voie utile pour fournir l'aide et la formation techniques. Les travaux d'aide aux petits pays ont une incidence directe sur les petits pays des Caraïbes qui sont membres du groupe dont fait partie le Canada¹⁵.

Au cours de la période visée par le rapport, environ la moitié de l'assistance technique du Fonds a été offerte à des pays à faible revenu. Des pays d'Afrique, suivis de pays des régions de l'hémisphère occidental et de l'Asie-Pacifique, ont représenté la plus grande partie de l'assistance technique offerte au cours de l'exercice 2015. De plus, le Fonds a continué d'offrir des cours en ligne ouverts sur les compétences de base du Fonds, le but étant d'élargir la portée et l'accessibilité de ses services de formation. Depuis le début de cette initiative à la fin de 2013, 40 % des diplômés en ligne sont des fonctionnaires. Au cours de l'exercice 2015, près de la moitié d'entre eux étaient issus de pays à faible revenu et en développement.

¹⁴ Voir « Objectif n° 3 » dans la section intitulée « Compte rendu des objectifs du Canada au FMI en 2014-2015 » pour obtenir des renseignements détaillés.

¹⁵ Neuf des dix pays des Caraïbes qui sont représentés par le Canada font partie de cette catégorie. Bien que la population de la Jamaïque compte plus de 1,5 million d'habitants, elle est exposée à bon nombre des mêmes défis uniques que les autres petits pays des Caraïbes.



En septembre 2014, le Conseil d'administration du FMI a approuvé un nouvel énoncé sur les politiques et les pratiques du FMI en matière de développement des capacités. Cet énoncé décrit les principes qui sous-tendent la réalisation des activités de développement des capacités du Fonds pour ce qui est des objectifs et de l'établissement des priorités, ainsi que des partenariats avec les bailleurs de fonds, du financement, de la surveillance, de l'évaluation et de la transparence. Notamment, les principes nécessitent le développement continu et l'application accrue d'un cadre de gestion fondé sur les résultats, ce que prône vivement le Canada.

1.5 Modernisation de la gouvernance et augmentation de la responsabilisation

Pour que le Fonds exécute efficacement son mandat, il faut que sa structure de gouvernance évolue et reflète le paysage économique mondial en évolution, en particulier l'importance croissante des économies des pays émergents. En 2010, les membres ont franchi un pas important dans cette direction, s'entendant sur un ensemble de réformes de grande portée visant les quotes-parts et la gouvernance (les « réformes de 2010 » ou la « Quatorzième révision des quotes-parts »)¹⁶. Ces réformes ont depuis été approuvées par 149 membres, y compris le Canada, qui les a ratifiées en 2012. Même si les réformes de 2010 ne sont pas entrées en vigueur au cours de la période considérée, la mesure législative nécessaire visant à obtenir le consentement du Congrès des États-Unis a été adoptée à la fin de 2015, et les réformes de 2010 sont entrées en vigueur au mois de janvier 2016¹⁷.

Maintenant que les réformes de 2010 sont entrées en vigueur, les travaux consacrés à la prochaine série de discussions régulières, où l'on déterminera la taille et la répartition des quotes-parts et des ressources du FMI (la Quinzième révision générale des quotes-parts ou « 15^e révision »), peuvent débuter. Les discussions portant sur une nouvelle formule de quotes-parts, qui oriente l'attribution des quotes-parts individuelles, devraient reprendre dans le contexte de la 15^e révision au cours de la prochaine année.

Le Fonds est tenu de rendre des comptes à ses membres par l'intermédiaire d'un certain nombre de politiques de gouvernance internes, notamment son budget annuel. Au cours de l'exercice 2015, le budget est resté inchangé quant au volume (réel) pour la troisième année consécutive alors que l'institution a continué de faire preuve de discipline financière tout en répondant aux nouveaux besoins en réaffectant les ressources internes.

2. Compte rendu des objectifs du Canada au FMI en 2014-2015

Évaluation des progrès accomplis à l'égard des objectifs du Canada en 2014-2015

Bien que le paysage économique mondial ait grandement changé depuis que le FMI a été créé il y a 70 ans, le Fonds continue d'avoir un rôle prépondérant à jouer dans la protection de la stabilité économique et financière mondiale. Il est dans l'intérêt et de la responsabilité du Canada de veiller à ce que le FMI s'acquitte de son mandat d'une manière efficace et responsable. Dans le rapport de l'an dernier, le Canada a fixé trois objectifs pour 2014-2015. Ces objectifs sont d'une extrême importance pour le Canada et mettent l'accent sur la gouvernance, la surveillance et les outils employés par le FMI à l'appui de ses membres. Le rapport soulignait aussi des domaines où le Canada pourrait s'impliquer afin de contribuer à faire avancer ces objectifs¹⁸.

¹⁶ Les réformes de 2010 des quotes-parts et de la gouvernance sont constituées de deux principaux éléments – l'augmentation des quotes-parts et la modification du Conseil –, qui exigeaient tous deux un certain nombre de consentements pour entrer en vigueur (en outre, l'augmentation des quotes-parts ne pouvait entrer en vigueur avant que la modification du Conseil le soit). Au cours de la période considérée, le dernier seuil à atteindre pour faire en sorte que ces deux éléments entrent en vigueur était que 85 % du total des voix ratifie la réforme visant la modification du Conseil. La ratification par les États-Unis, dont la quote-part des voix correspond à 16,75 %, était donc nécessaire (et suffisante) pour que les réformes de 2010 entrent en vigueur.

¹⁷ Des renseignements généraux sur la gouvernance et les quotes-parts du FMI se trouvent dans la section « Gouvernance et représentation » de l'annexe 1.

¹⁸ Voir l'annexe 1 pour obtenir plus de détails sur la participation du Canada.



Au cours de la dernière année, le Canada a travaillé à promouvoir ces objectifs. Des efforts ont été déployés par le ministre des Finances, l'administrateur représentant le Canada et des hauts fonctionnaires canadiens grâce à un certain nombre de moyens, dont des positions adoptées à la réunion annuelle, à la réunion du printemps du FMI et à la réunion du G-20, ainsi que grâce aux déclarations écrites et aux votes du Conseil d'administration du FMI. Un exposé détaillé de ces objectifs et des mesures prises par le Canada est présenté ci-après.

Objectif n° 1 : Renforcer la structure de gouvernance du FMI afin de soutenir la croissance économique et la stabilité financière à l'échelle mondiale.

- Appuyer l'achèvement de la Quinzième révision générale des quotes-parts pour aligner la participation et la représentation au FMI en fonction de l'importance relative des membres et de leur intégration dans l'économie mondiale.
- Exiger des analyses de scénarios claires et transparentes pour toute demande future de ressources du FMI.

Pour conserver sa crédibilité et son influence, il est important que le Fonds continue d'évoluer parallèlement aux changements dans l'économie mondiale. Sans une structure de gouvernance qui est considérée comme légitime et représentative de l'ensemble de ses membres, le Fonds sera incapable de s'acquitter de sa responsabilité de base consistant à promouvoir la stabilité mondiale. Au cours de la période visée par le rapport, le Canada a entrepris d'atteindre cet objectif (1) en promouvant des options constructives et pragmatiques destinées à faire avancer les objectifs des réformes de 2010 retardées et (2) en encourageant le Fonds à présenter des analyses rigoureuses et transparentes au moment d'évaluer ses besoins en ressources.

Gouvernance et quotes-parts du FMI

Tout au long de la période considérée, le Canada a continué d'insister sur l'importance de mettre en œuvre les réformes de 2010 auprès du Conseil d'administration, du Comité monétaire et financier international (CMFI)¹⁹ et du G-20. Ces réformes représentent une étape importante vers une meilleure harmonisation entre la structure de gouvernance du FMI et le poids des membres dans l'économie mondiale. De plus, à la fin de 2015, les États-Unis ont adopté la mesure législative nécessaire pour que le pays donne son consentement au Fonds. À la suite de la ratification par les États-Unis, le seuil établi par le FMI pour aller de l'avant avec les réformes de 2010 a été atteint, et celles-ci ont été mises en œuvre en janvier 2016. Ressources du FMI

En plus des virages importants en matière de votes et de représentation, les réformes de 2010 prévoyaient une hausse sans précédent (le double) des ressources de prêt permanentes du Fonds (p. ex. les quotes-parts). Les réformes de 2010 étant maintenant en vigueur, le Fonds sera en mesure de réduire sa dépendance vis-à-vis les ressources non permanentes, comme les Nouveaux accords d'emprunt (NAE) et les accords d'emprunt multilatéraux²⁰.

¹⁹ Le CMFI est l'organe consultatif de niveau ministériel du FMI; il est composé de 24 gouverneurs du FMI, chacun représentant un sous-ensemble de membres (la représentation). En règle générale, les membres du CMFI se réunissent deux fois par année, soit à la réunion annuelle et à la réunion printanière du FMI.

²⁰ Des renseignements généraux sur la gouvernance et les quotes-parts du FMI se trouvent dans la section « Gouvernance et représentation » de l'annexe 1.



Au-delà de la mise en œuvre des réformes de 2010, le Canada aura toujours pour priorité importante de s'assurer que le Fonds dispose de ressources permanentes suffisantes pour s'acquitter de son mandat. La position du Canada est que le Fonds doit prouver avec crédibilité ses besoins de financement éventuels, en présentant des analyses solides à l'appui, afin de justifier toute demande de ressources permanentes supplémentaires.

Prochaines étapes

Le fait de s'assurer que le Fonds dispose de la gouvernance et des outils adéquats pour exécuter son mandat est toujours d'une importance capitale, et le Canada continuera de viser cet objectif au cours de l'année à venir. Le Canada participera activement au processus de réforme des quotes-parts, et il demeurera ouvert à toute option raisonnable et pragmatique permettant d'y parvenir. Au cours de l'année à venir, le Canada s'emploiera de manière constructive à renforcer davantage tous les aspects de la structure de gouvernance du FMI dans le but d'accroître la légitimité et l'efficacité de l'institution dans le paysage économique mondial en évolution.

Le FMI a également déclaré son intention d'examiner le caractère adéquat de l'architecture du dispositif mondial de sécurité financière (DMSF)²¹, entre autres en vue de tirer parti des capacités de surveillance du Fonds pour mieux intégrer les dispositifs de sécurité bilatéraux, régionaux et multilatéraux. Le Canada encouragera vivement le Fonds à entreprendre une analyse rigoureuse et minutieuse de l'architecture du DMSF et à dresser le bilan des leçons apprises à la suite de la crise financière mondiale et ce, dans le but d'orienter cet exercice.

Objectif n° 2 : Accroître l'influence de la surveillance et des conseils stratégiques du FMI de manière à renforcer la reprise économique et à prévenir les crises.

- Prôner avec vigueur une plus grande surveillance, par le FMI, des taux de change des membres, y compris la surveillance des effets secondaires des politiques relatives aux taux de change de certains membres sur d'autres.
- Inciter le renforcement de la qualité, de l'efficacité et de l'influence des conseils dispensés par le FMI dans le cadre de l'examen triennal de surveillance du Fonds.
- Soutenir des mécanismes d'exécution renforcés, qui exigent des membres qu'ils entreprennent des examens réguliers du FMI de leurs politiques économiques et fiscales, et inciter les membres à intégrer les conseils fournis par le FMI dans l'élaboration de leurs politiques nationales.

Au cours de l'exercice 2014-2015, les efforts canadiens étaient destinés (1) à encourager le Fonds à continuer de mettre l'accent sur la surveillance des taux de change en tant qu'élément principal de son analyse; (2) à accroître l'efficacité et l'influence de la surveillance du FMI à l'aide de l'examen triennal de surveillance; et (3) à souligner l'importance de la participation de tous les membres aux activités régulières de surveillance bilatérale au Fonds.

²¹ En plus des ressources et des outils de prêt du FMI, le DMSF comprend divers outils et amortisseurs, y compris les lignes de swap bilatérales, les accords de financement régionaux (p. ex. le Mécanisme européen de stabilité et la Multilatéralisation de l'Initiative de Chiang Mai), les banques de développement multilatérales et les DTS.



Surveillance des taux de change

Les taux de change relient nos économies, peuvent être une source de risques et constituent un élément clé de l'ajustement et de la stabilité externes. Pour ces raisons, il est impératif que l'analyse robuste des taux de change soit toujours un élément central des activités de surveillance du FMI. Au cours des dernières années, ce dernier s'est efforcé d'améliorer davantage la façon dont il évalue les taux de change en intégrant à ses activités de surveillance la méthode de l'évaluation de la balance externe (EBE). Cette méthode offre au Fonds un moyen de détecter et d'analyser les déséquilibres en examinant les comptes et les taux de change actuels et ce, de façon uniforme dans l'ensemble des pays. L'EBE tient également compte d'un ensemble plus large de facteurs que les méthodes précédentes employées par le Fonds, y compris les rôles des politiques et des distorsions au chapitre des politiques. Au cours de la dernière année, le FMI a continué d'étendre cette approche à un plus grand éventail de pays avec le lancement de la « version allégée de l'EBE » (applicable à 147 pays, y compris les 50 pays visés par l'EBE), et il a produit, au début de 2016, un document d'accompagnement qui en décrit la méthodologie. Le personnel du FMI est aussi à évaluer la possibilité de concevoir un type semblable d'évaluation du secteur externe à appliquer aux pays à faible revenu à l'avenir.

Cette année, une analyse des conséquences stratégiques des fluctuations des taux de change des principales monnaies a également été incluse dans deux des produits de surveillance multilatérale du Fonds : le rapport sur le secteur externe et le rapport sur les effets de débordement. Il s'agit là d'une étape positive, même s'il sera important que le Fonds continue aussi d'améliorer son analyse du secteur externe et des taux de change dans ses produits de surveillance bilatérale. Notamment, de possibles pistes d'amélioration dans ce domaine ont été mises de l'avant lors de l'examen triennal de la surveillance de 2014. Le Canada insistera pour que l'on mette en œuvre ces recommandations pertinentes, y compris les suivantes : (1) intégrer des discussions sur la contribution des politiques intérieures aux déséquilibres externes aux consultations sur l'article IV lorsque l'on applique l'EBE et sa version allégée; et (2) intégrer aux consultations sur l'article IV l'analyse pertinente tirée du rapport sur le secteur externe et du rapport sur les effets de débordement. Le Canada continuera en outre de promouvoir l'inclusion d'une analyse claire et uniforme des taux de change dans les produits de surveillance multilatérale et bilatérale au-delà de 2015.

Renforcer la surveillance du FMI – examen triennal de la surveillance

Au début de l'examen triennal de la surveillance (ETS) de 2014, le Canada a insisté sur l'importance de la mise en œuvre continue du cadre élaboré après l'examen de 2011²², et il a demandé des améliorations à l'uniformité et aux centres d'intérêt de la surveillance du FMI. L'ETS de 2014 qui en a découlé était à juste titre axé sur la mise en œuvre et sur la recherche de moyens pratiques de renforcer la qualité, l'efficacité et l'influence de la surveillance sans avoir à apporter de grands changements à l'architecture institutionnelle du Fonds. L'évaluation finale intégrait aussi des examens externes des conseils stratégiques et de la surveillance du FMI, ce qu'avait vivement encouragé le Canada au début du processus de conception de l'examen. À la suite de ce dernier, le Canada a encouragé le Fonds à chercher à mieux intégrer les analyses des effets de débordement, des risques et du secteur externe à ses activités de surveillance. De plus, le Canada a mis en évidence la généralisation de l'analyse macrofinancière en guise de priorité dans la suite des choses. À moyen terme, le Canada continuera de promouvoir la mise en œuvre dans ces domaines importants, en plus d'insister pour que le Fonds se concentre sur ses compétences de base de façon à offrir des conseils stratégiques ciblés et à valeur ajoutée.

²² À la suite de l'ETS de 2011, le Fonds a adopté la Décision sur la surveillance intégrée (DSI) en 2012. Entre autres choses, la DSI vise à mieux intégrer la surveillance bilatérale et multilatérale et à améliorer l'analyse des effets de débordement au cours des activités de surveillance. Pour en savoir plus, consulter le site Web du FMI à l'adresse suivante : <https://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/isdf.htm>.



Plusieurs des réformes recommandées dans l'ETS de 2014 et décrites dans le plan d'action quinquennal ultérieur de la directrice générale s'harmonisent étroitement avec les domaines prioritaires relevés par le Canada. En avril 2015, à la demande du Conseil d'administration, la directrice générale a publié une mise à jour précoce sur les étapes initiales à franchir en vue de mettre son plan d'action en œuvre. La première phase visant à apporter des changements possibles à court terme et à jeter les assises nécessaires pour faciliter les réformes à moyen ou à long terme, on a déjà accompli des progrès notables. Cela est particulièrement visible sur le plan des efforts continus du Fonds visant à intégrer la surveillance bilatérale et multilatérale, à généraliser la surveillance macrofinancière et l'analyse des bilans, ainsi qu'à générer des conseils d'expert plus adaptés dans le domaine de la politique budgétaire. Il reste toutefois beaucoup à faire, par exemple pour approfondir l'analyse des risques et pour promouvoir l'échange des connaissances et l'analyse des expériences transnationales à l'aide d'une collaboration interministérielle. Étant donné que le prochain examen de la surveillance n'est pas prévu avant cinq autres années, le Canada surveillera étroitement le Fonds et s'engagera auprès de lui pour veiller à ce que des progrès soutenus soient accomplis tout au long de cette période de mise en œuvre.

Cadre visant à s'attaquer aux retards excessifs liés à l'article IV

Selon l'article IV des Statuts du FMI, le Fonds doit mener des consultations régulières, habituellement chaque année, auprès de chaque pays membre sur les conditions et les politiques économiques²³. Les retards des consultations au titre de l'article IV ont pour effet de restreindre l'accès du Fonds à des renseignements importants, et ils pourraient avoir une incidence sur la capacité de ce dernier à relever les vulnérabilités régionales ainsi que les effets de débordement actuels ou possibles. Même si la grande majorité des membres du FMI respectent leurs engagements au titre de l'article IV, un petit nombre de membres ne peuvent pas ou ne veulent pas s'acquitter de ces obligations (voir le tableau 4). En 2012, afin de s'attaquer au problème du retard excessif des consultations au titre de l'article IV, le FMI a adopté un cadre fondé sur la persuasion, la participation et la communication, dans l'espoir de mettre en place des mesures incitant les membres réticents à s'impliquer de nouveau dans le Fonds. Notamment, ce cadre prévoit la publication d'une liste des membres dont les consultations au titre de l'article IV sont en retard de plus de 18 mois, de même que la préparation d'un examen informel de l'évolution des politiques et de l'économie dans le pays membre en vue d'une discussion avec le Conseil d'administration.

Étant donné que le cadre actuel n'a pas été aussi efficace que prévu, le Canada a privilégié un renforcement du mécanisme du Fonds visant à s'attaquer aux retards excessifs et à l'absence persistante de participation dans des situations où les membres ont la capacité de respecter leurs engagements au titre de l'article IV. À cet égard, un certain nombre d'options s'offrent au Fonds, et le Canada est favorable à celles qui rendraient possible la prise de mesures correctives (p. ex. censure, suspension des droits de vote et d'emprunt) de manière graduée, souple et coopérative. Le Canada a exercé de fortes pressions pour que l'on apporte des améliorations au cadre de mesures incitatives du Fonds au titre de l'article IV de manière à aborder les cas où les membres peuvent, mais ne veulent pas, prendre part à la surveillance requise. En mai 2015, le FMI a examiné son cadre destiné à s'attaquer aux retards excessifs liés à l'article IV et a présenté des options à débattre. Les administrateurs sont divisés quant à la meilleure voie à suivre. À la suite d'une discussion informelle du Conseil, le FMI est à étudier la rétroaction et à prendre le temps de formuler des options.

²³ Ces consultations, que l'on appelle habituellement les consultations ou examens au titre de l'article IV, se déroulent généralement ainsi : le personnel du FMI visite le pays membre et on discute de l'état de l'économie ainsi que d'un ensemble complet de politiques économiques et budgétaires. Le FMI discute par la suite des constatations, après quoi on publie habituellement le rapport du personnel. Pour plus de détails, voir la section « Surveillance » à l'annexe 1.



Tableau 4

Pays membres du FMI dont l'achèvement des consultations au titre de l'article IV connaît un retard supérieur à 18 mois

Pays membre	Date d'achèvement de la dernière consultation	Retard dans l'achèvement de la consultation (en mois)
Somalie	13 novembre 1989	293
Venezuela	13 septembre 2004	115
Argentine	28 juillet 2006	92
Érythrée	7 décembre 2009	52
Syrie	26 février 2010	49
République centrafricaine	30 janvier 2012	26

Nota – Retards signalés à la fin de juin 2015.

En juillet 2015, la Somalie a achevé son premier examen de l'article IV en plus de 24 ans.

Source : FMI

Les conseils stratégiques du FMI et le G-20

Au G-20, le Canada a collaboré avec d'autres membres en vue d'encourager une plus grande mise en œuvre des pratiques exemplaires recommandées par le FMI. En 2015, par l'intermédiaire de l'élaboration des stratégies de croissance ajustées à l'intention des membres du G-20 en vue du Sommet des dirigeants d'Antalya, le FMI, de concert avec d'autres organisations internationales, a prodigué des conseils utiles sur les réformes stratégiques que les membres devraient entreprendre en vue de renforcer la croissance intérieure, de favoriser une plus grande ouverture des économies et de réduire les déséquilibres internes et externes. Le FMI a aussi apporté des contributions importantes à la surveillance des mesures de la stratégie de croissance de Brisbane de 2014 au sein du groupe de travail sur le Cadre du G-20 (que copréside le Canada avec l'Inde).

Prochaines étapes

Au cours de l'exercice 2015-2016, le Canada encouragera le Fonds à mettre en œuvre les réformes relevées dans l'ETS de 2014. De plus, le FMI continuera de jouer un rôle important dans l'avancement des efforts du G-20 visant à promouvoir une croissance forte, durable et équilibrée; ainsi, la promotion de l'adoption des conseils du FMI continuera d'être une autre priorité importante pour le Canada.

Objectif n° 3 : Promouvoir des mécanismes, des programmes de prêt et une conditionnalité efficaces, qui prennent en compte les causes profondes de l'instabilité.

- Promouvoir la tenue d'examen détaillés et objectifs de la conception des programmes du FMI afin de tirer des leçons des crises et d'accroître l'efficacité des programmes d'ajustement du Fonds.
- Soutenir l'élaboration, par le FMI, de nouvelles approches en matière de restructuration de la dette souveraine, axées sur un partage adéquat du fardeau par le secteur privé.
- Continuer de soutenir avec vigueur l'assistance technique que le FMI offre aux pays et aux régions qui revêtent une importance stratégique pour le Canada, notamment les Caraïbes et l'Ukraine.

Pendant la période visée par le rapport, le Canada (1) a continué à inciter le FMI à entreprendre un examen objectif des prêts en situation de crise et de la conception des programmes, (2) a appuyé les efforts visant à élaborer de nouvelles approches de restructuration de la dette souveraine dans les programmes du Fonds; et (3) a appuyé les projets importants d'assistance technique et de renforcement des capacités dans les Caraïbes et en Ukraine.



Examen des programmes de crise

En réponse à la récente crise financière mondiale et à celle dans la zone euro, le FMI a accru ses prêts d'ajustement aux pays en détresse financière. À mesure que les programmes de prêts en situation de crise passés se terminent progressivement, il est manifeste que le succès qu'a connu le FMI durant cette période a été mitigé. Le Canada a fait pression régulièrement sur le Fonds afin que celui-ci entreprenne une évaluation complète et objective de ses expériences récentes en matière de prêts en situation de crise, le but étant d'en tirer des leçons et de mieux faire face aux crises futures, et après plusieurs retards, l'examen des programmes de crise a été complété en décembre 2015. Cet exercice était important pour l'avancement d'une culture d'apprentissage au Fonds, un aspect que le Canada met en évidence depuis quelques années, et le rapport qui l'accompagnait a bien répertorié les leçons tirées de la crise. Toutefois, on a peu traité de la façon dont le Fonds a cherché à intégrer certaines de ces leçons dans ses travaux, ou encore d'un plan prospectif destiné à combler les lacunes en suspens. À l'avenir, le Canada sera heureux de collaborer avec le Fonds afin de veiller à ce que les leçons retenues qui ont été relevées servent à améliorer encore plus le soutien que le FMI offre à ses membres en cas de crise.

En octobre 2014, le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) a également achevé un rapport sur l'intervention du FMI face à la crise financière mondiale. Le Canada a accueilli favorablement ce rapport, le considérant comme une évaluation juste, de façon générale, de l'intervention du Fonds face à la crise financière. Le rapport définitif comportait un solide compte rendu historique et a permis de souligner le rôle indispensable qu'a joué le FMI. Toutefois, les recommandations étaient de portée restreinte, et le rapport dans son ensemble aurait profité d'un niveau d'analyse plus approfondi. De plus, la portée du rapport ne comprenait pas une analyse de l'intervention du FMI face à la crise ultérieure de la zone euro. Le BIE travaille actuellement à une évaluation qui traitera de ce sujet et sera axée sur le rôle du Fonds en Grèce, en Irlande et au Portugal. L'examen comprendra en outre une évaluation de la surveillance et de l'assistance technique du FMI en ce qui concerne la gestion des crises dans la région. Le Canada attend avec intérêt la publication de ce rapport au début de 2016, et il espère pouvoir s'appuyer sur les résultats de l'examen des programmes de crise de 2015.

Nouvelles approches en matière de restructuration de la dette souveraine

À la suite des difficultés récentes qu'ont connues les grands programmes de prêts en Grèce et dans les autres pays lourdement endettés de la zone euro, il y a de bonnes raisons de réévaluer l'approche actuelle du FMI vis-à-vis la conception de programmes d'ajustement dans les pays présentant des préoccupations au chapitre de la viabilité de la dette. Faisant ce constat, le FMI a fait avancer la discussion visant à trouver la meilleure façon d'améliorer son cadre d'accès exceptionnel aux prêts en vue de consentir des prêts aux membres au-delà des limites normales (c.-à-d. lorsque l'accès au programme triennal cumulatif correspond à plus de 600 % des quotes-parts d'un membre ou est supérieur à 200 % dans une année donnée). Le personnel du Fonds a soumis au débat une proposition comportant deux composantes complémentaires.

- *Instaurer l'option d'entreprendre un reprofilage de la dette* (c.-à-d. prolonger les échéances et le remboursement de la dette) lorsqu'il y a une forte probabilité que la dette du membre emprunteur soit insoutenable. Selon cette option, le Fonds ne consentirait des prêts que s'il y a un engagement suffisant de ressources non liées au Fonds (c.-à-d. un report de fonds ou un nouveau financement du secteur officiel), ainsi que des mesures destinées à protéger les ressources du Fonds. Si la dette est clairement insoutenable, une restructuration serait malgré tout requise, et la dette envers les créanciers privés pourrait ensuite faire l'objet d'une restructuration ultérieure. Cela permettrait d'éviter les situations où les institutions publiques et les contribuables renflouent les investisseurs privés qui avaient pris le risque librement en premier lieu.



- *Éliminer la dispense de l'exemption systémique.* La dispense systémique permet au FMI d'accorder un accès exceptionnel aux grandes économies et aux économies interconnectées sans avoir à régler les problèmes liés à la viabilité de la dette. La dispense a été instaurée pendant la récente crise financière (d'abord pour faciliter les prêts à la Grèce, puis aux autres pays de la zone euro) en raison d'une préoccupation primordiale quant aux possibles effets déstabilisants des débordements internationaux découlant de la restructuration de la dette d'une grande économie ou d'une économie interconnectée. Le personnel du FMI a proposé d'éliminer la dispense en raison des préoccupations quant à son efficacité et au risque moral. En outre, la définition des situations qui sont jugées « systémiques » est, de l'avis de certains membres, ouverte aux applications abusives; ces membres remettent en question l'impartialité du traitement accordé aux membres.

Dans l'ensemble, le Canada a appuyé l'orientation des travaux du FMI dans ce domaine. Une opération de reprofilage de la dette ou de prolongation des échéances pourrait s'avérer un ajout utile au cadre de l'accès exceptionnel. De plus, nous étions d'accord avec l'évaluation du FMI constatant les lacunes de la dispense de l'exemption systémique, et nous avons convenu qu'il était logique d'éliminer cette dispense. Toutefois, d'autres membres du FMI ont exprimé un certain nombre de préoccupations par rapport à la proposition, soutenant entre autres que la dispense offre une marge de manœuvre utile en cas de crise et qu'il ne s'était pas écoulé assez de temps depuis les crises de la dette souveraine en Europe pour que l'on modifie le cadre. Après quelques mois de réflexion, le Conseil d'administration du FMI a réexaminé la question et, au début du mois de janvier 2016, il a décidé de réformer le cadre d'accès exceptionnel aux prêts, comme le recommandait le personnel du Fonds et comme le soutenait le Canada.

La politique du FMI sur l'accès exceptionnel

Dans certaines circonstances, il est permis au Fonds de conclure avec des membres des accords de prêt relatifs à des montants supérieurs aux limites normales. Ces accords sont approuvés au cas par cas par le Conseil d'administration et ils sont fondés sur le respect, par le pays membre, de quatre critères.

1. Le membre connaît, ou est susceptible de connaître, des besoins de financement exceptionnels à des niveaux tels que l'on ne pourrait y répondre à l'intérieur des limites de prêt normales du Fonds.
2. La dette publique du membre doit être considérée comme viable à moyen terme selon un taux de probabilité élevé. On peut toutefois renoncer à cette condition en présence d'un risque élevé d'effets de débordement systémique à l'échelle internationale.
3. Le membre doit aussi avoir de bonnes chances de rétablir son accès (aux marchés de capitaux mondiaux) à moyen terme.
4. Le programme convenu doit présenter une probabilité de succès relativement forte (p. ex. être fondé sur des prévisions et des hypothèses crédibles), et il doit y avoir suffisamment de volonté institutionnelle et politique de réaliser les réformes nécessaires.



Développement des capacités du FMI

Au cours de l'exercice 2014, les nouvelles contributions pluriannuelles des bailleurs de fonds ont atteint les 181 millions de dollars américains, et les activités financées par les bailleurs de fonds pour l'année ont totalisé 147 millions de dollars américains. Le Canada est actuellement le troisième plus grand bailleur de fonds destinés au développement des capacités du Fonds. Depuis 2010, le pays a versé environ 100 millions de dollars en subventions d'assistance technique au FMI, y compris 20 millions de dollars pour la phase quadriennale actuelle du Centre régional d'assistance technique pour les Caraïbes, 5 millions de dollars pour le Centre régional d'assistance technique pour l'Amérique centrale, le Panama et la République dominicaine (10 millions de dollars ont été engagés dans la prochaine phase), 10 millions de dollars pour les centres régionaux d'assistance technique en Afrique, 19 millions de dollars destinés à établir un sous-compte d'assistance technique avec le Fonds (2012) et 20 millions de dollars servant à financer l'assistance technique en Ukraine²⁴.

Voici des résultats de la mise en œuvre de ces projets au cours de l'année écoulée.

- En Ukraine, le financement offert par le Canada à l'appui de l'assistance technique a servi à contribuer à la stabilisation et au rétablissement de l'économie ukrainienne dans le contexte de son programme actuel du Fonds. Parmi les résultats notables obtenus au cours de la dernière année en Ukraine, on trouve les suivants : l'ébauche du projet de loi sur la Banque nationale de l'Ukraine; l'élaboration d'un plan de développement du marché des changes; le renforcement des capacités d'administration fiscale; et l'achèvement d'une restructuration des nouvelles politiques de décentralisation budgétaire du gouvernement.
- Dans l'Union monétaire des Caraïbes orientales (UMCO), six parlements ont adopté une loi bancaire préparée avec le soutien technique du FMI. On a également élaboré un cadre de résolution bancaire, en plus d'améliorer la supervision bancaire. En outre, des stratégies de gestion de la dette à moyen terme ont été mises en œuvre.
- En Haïti, le système comptable du gouvernement a été restructuré et est en voie d'être mis en œuvre. Une stratégie de regroupement des comptes gouvernementaux a été mise à jour et approuvée par le ministère de l'Économie et des Finances et la banque centrale.
- Au Suriname, la banque centrale a approuvé le plan stratégique 2015-2017. L'exactitude, l'uniformité et la ponctualité des données de la banque centrale se sont améliorées. Le système de paiement adopte actuellement les plateformes du règlement brut en temps réel et de la chambre de compensation automatisée.
- En Tunisie, on est passé à la supervision bancaire fondée sur les risques, la capacité des superviseurs de banque a été renforcée et le cadre réglementaire a été amélioré.
- Au Maroc, une équipe de la banque centrale (Banque Al-Maghrib) a reçu une formation en modélisation économique et en techniques de prévisions. De plus, une base de données macroéconomique a été créée, et des aspects de l'économie marocaine ont été analysés et utilisés au cours de l'élaboration de modèles.

²⁴ Pour plus de détails, voir la section « Développement des capacités » à l'annexe 1.



Prochaines étapes

Au cours de l'exercice 2015-2016, le Canada continuera de promouvoir des outils et des prêts efficaces. Il encouragera aussi le Fonds à continuer d'appliquer les leçons apprises de la récente crise financière, et il continuera de soutenir les efforts déployés par le FMI en vue d'élaborer de nouvelles approches vis-à-vis la restructuration de la dette souveraine. De plus, le Canada sera toujours très favorable à l'assistance technique comme moyen d'encourager la stabilité économique et la croissance inclusive.

3. Les objectifs du Canada au FMI en 2015-2016

Le Canada accorde depuis longtemps de l'importance au rôle prépondérant que joue le Fonds au chapitre de la promotion de la stabilité et de la croissance économiques et, au cours de l'année à venir, nous collaborerons avec les autres membres en vue d'outiller le FMI pour intervenir dans le contexte d'un monde caractérisé par le changement et l'incertitude. À cet égard, nous centrerons nos efforts sur le renforcement de la gouvernance, de la surveillance et des outils du Fonds. Cette année, nous ajouterons également un quatrième objectif de base qui traduit le rôle important du FMI pour ce qui est d'offrir une assistance technique de haute qualité et un développement des capacités à ses membres. Pour chacun des objectifs globaux, les mesures à l'appui de leur atteinte ont été mises à jour afin de tenir compte de l'évolution de la situation au cours de l'année écoulée et du plan de travail prospectif du FMI.

Le premier objectif du Canada consiste à renforcer la structure de gouvernance du FMI dans le but d'accroître l'efficacité et la crédibilité de l'institution. Afin d'atteindre cet objectif, le Canada continuera de chercher à faire avancer les réformes des quotes-parts et de la gouvernance, y compris la promotion d'analyses rigoureuses et transparentes destinées à évaluer les besoins en ressources du FMI. Le Canada fera aussi la promotion d'autres mesures visant à renforcer l'efficacité du Fonds par une gouvernance interne améliorée et par une analyse minutieuse du rôle que joue le Fonds dans l'architecture financière internationale.

En guise de deuxième objectif, le Canada continuera de chercher à encourager des conseils de haute qualité, adaptés et efficaces du FMI comme moyen d'augmenter leur adoption parmi les membres et de soutenir la reprise économique. Plus précisément, cette mesure consistera à mieux utiliser la surveillance du FMI comme moyen de faire avancer les efforts du G-20 pour stimuler la croissance mondiale et de promouvoir des améliorations continues quant à l'uniformité, à la composition et à la présentation des conseils du FMI.

Dans l'année qui vient, le Canada continuera également de promouvoir les outils et les programmes de prêt efficaces du FMI comme moyen de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité. À ce chapitre, les efforts viseront à inciter activement le Fonds à mettre en œuvre les leçons relevées dans le cadre de son récent examen des programmes de crise, ainsi qu'à appuyer l'élaboration de nouvelles approches en matière de restructuration de la dette souveraine. Par ailleurs, le Canada encouragera le Fonds à exploiter ses compétences de base en contribuant au Programme de développement durable à l'horizon 2030, dont il a été convenu en septembre 2015 et qui établit les priorités de développement de la communauté internationale pour les 15 prochaines années.

La fourniture d'une assistance technique de haute qualité à titre de mesure d'encouragement de la stabilité et de la croissance inclusive continuera également d'être une priorité pour le Canada au cours de l'exercice 2015-2016. Afin d'atteindre cet objectif, le Canada maintiendra son appui aux efforts de développement des capacités déployés par le Fonds, et il promouvra l'application d'un cadre de gestion fondé sur les résultats à titre de mesure visant à favoriser l'obtention de résultats concrets et durables.



1. Renforcer la structure de gouvernance du FMI dans le but d'accroître l'efficacité et la crédibilité de l'institution.

- Participer activement aux efforts visant à faire avancer les réformes des quotes-parts et de la gouvernance du FMI de manière à harmoniser l'institution avec l'économie et le système financier mondiaux en évolution, à l'aide de ressources proportionnelles, en s'inspirant d'une analyse rigoureuse et transparente.
- Promouvoir une analyse rigoureuse et minutieuse du rôle du Fonds sur le plan du renforcement du système monétaire international, y compris en examinant soigneusement les risques pour la stabilité financière mondiale ainsi que les composantes et le caractère adéquat du dispositif mondial de sécurité financière.
- Promouvoir la mise en œuvre des pratiques exemplaires et des outils de gestion dans le but de renforcer davantage la gouvernance interne du Fonds, y compris dans le cadre du prochain budget à moyen terme de 2017-2019.

2. Améliorer la surveillance du FMI et accroître l'adoption des conseils stratégiques du Fonds pour soutenir la croissance économique et la stabilité.

- Tirer parti du rôle de surveillance qu'assume le FMI afin d'appuyer les efforts du G-20 destinés à renforcer la croissance mondiale et de promouvoir la mise en œuvre d'engagements de réformes macroéconomiques et structurelles.
- Promouvoir des efforts continus pour intégrer la surveillance mondiale, régionale et bilatérale et généraliser la surveillance macrofinancière en vue de garantir l'exhaustivité, l'uniformité et la cohésion de la surveillance et des conseils stratégiques.

3. Promouvoir des outils et des programmes de prêt efficaces du FMI en vue de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité.

- Encourager activement le Fonds à appliquer les leçons apprises à la suite de ses interventions dans le cadre de la crise financière mondiale et de la crise dans la zone euro, dans le but d'améliorer de futurs programmes d'ajustement du FMI et d'informer simultanément les autorités nationales et les autres institutions mondiales.
- Soutenir une évolution du cadre de prêts du FMI qui est réceptive à la vulnérabilité de la dette souveraine, y compris l'élaboration de nouveaux cadres transparents qui viendront maintenir le rôle essentiel du Fonds en tant que prêteur de dernier recours et ce, tout en protégeant les ressources du Fonds.
- Soutenir la participation du Fonds au Programme de développement durable à l'horizon 2030, conformément à son mandat et à son expertise de base dans les domaines de la surveillance, du développement des capacités et du prêt, et cibler l'accès aux facilités concessionnelles aux membres les plus vulnérables du Fonds.

4. Promouvoir une assistance technique de grande qualité à titre de mesure d'encouragement à la stabilité économique et à la croissance inclusive.

- Promouvoir un développement des capacités efficace et l'application d'un cadre de gestion fondé sur les résultats pour veiller à ce que le Fonds se serve efficacement de l'aide au renforcement des capacités offerte par le Canada pour produire des résultats concrets et durables dans les pays et les régions partenaires.



Le Groupe de la Banque mondiale

1. Principaux développements au sein du Groupe de la Banque mondiale en 2014-2015

1.1 Mise en œuvre de la stratégie du Groupe de la Banque mondiale à l'aide de solutions mondiales aux défis mondiaux

Les activités du Groupe de la Banque mondiale s'articulent autour de deux objectifs ambitieux : (1) mettre fin à la pauvreté extrême en réduisant, d'ici 2013, le pourcentage des personnes vivant avec moins de 1,25 \$ par jour à 3 % d'ici 2030; et (2) promouvoir la prospérité partagée en favorisant la croissance des revenus des 40 % les plus pauvres de chaque pays.

Depuis que l'on a établi les deux objectifs et la stratégie institutionnelle qui s'y rattache en 2013, le Groupe de la Banque mondiale déploie des efforts accrus pour renforcer la collaboration entre la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement (IDA), la Société financière internationale (SFI) et l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) afin que le Groupe de la Banque mondiale fonctionne comme une seule entité.

L'année 2015 a été une année charnière pour la communauté du développement international, y compris le Groupe de la Banque mondiale. Depuis le dernier rapport au Parlement, la Banque a consulté un certain nombre de partenaires, dont les Nations Unies, le G-20, le FMI et d'autres banques multilatérales de développement (BMD), au sujet du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui a établi les objectifs de développement durable (ODD).

Le Groupe de la Banque mondiale a joué un rôle rassembleur important au cours de l'exercice 2014-2015 en formulant une vision conjointe de ce que les BMD et le FMI peuvent faire, selon leur mandat institutionnel respectif, pour soutenir et financer l'atteinte des ODD. Cet engagement est exprimé dans *From Billions To Trillions: MDB Contributions to Financing For Development*, un article conjoint qui décrit la façon dont les BMD peuvent collaborer avec les pays, les gouvernements, les partenaires de la société civile et le secteur privé dans le but d'augmenter radicalement le volume du financement du développement afin de mettre en œuvre les ODD²⁵.

Les partenariats de développement ont représenté un thème clé tout au long des travaux du Groupe de la Banque mondiale en 2014-2015. En septembre 2014, le Groupe de la Banque mondiale, en partenariat avec le Canada, la Norvège et les États-Unis, a annoncé la mise sur pied du Mécanisme de financement mondial à l'appui de l'Initiative « Chaque femme, chaque enfant ». Ce mécanisme s'harmonise bien avec l'investissement de 3,5 milliards de dollars qu'a réalisé le Canada dans la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants. Le Mécanisme de financement mondial mobilisera le soutien destiné à faire en sorte que les pays en développement accélèrent les progrès quant aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui sont liés à la santé et mettent fin aux décès évitables de mères et d'enfants d'ici 2030.

²⁵ *From Billions To Trillions: BMD Contributions to Financing For Development* (en anglais seulement) (<http://pubdocs.worldbank.org/pubdocs/publicdoc/2015/7/69291436554303071/dfi-idea-action-booklet.pdf>).



Qui plus est, en avril 2015, le Mécanisme mondial de financement des infrastructures (MMFI) est devenu opérationnel, avec une capitalisation initiale de 100 millions de dollars. Le MMFI est un nouveau type de partenariat qui contribuera à mobiliser les capitaux privés à l'aide de partenariats public-privé. Le MMFI soutiendra la préparation de projets d'infrastructure dans les pays en développement, le but étant d'élaborer un circuit de projets prêts à démarrer dans lesquels investiront les partenaires du secteur privé. Les infrastructures sont essentielles afin de soutenir la croissance dans les économies en développement, et nombreux sont les pays qui font face à d'importantes lacunes en matière de financement des infrastructures. Le MMFI représente une nouvelle solution novatrice destinée à catalyser les ressources de développement du secteur privé et, en tant que membre fondateur, le Canada appuie cette initiative importante.

1.2 Optimisation des ressources du Groupe de la Banque mondiale

Au cours de son exercice 2015 (du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015), le Groupe de la Banque mondiale a accompli d'importants progrès dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de développement durable, qui est censé renforcer la capacité de l'organisation de fournir une assistance au développement et ce, tout en utilisant à bon escient les capitaux des actionnaires. Parmi les principaux faits survenus au cours de l'année écoulée, on trouve les suivants :

- Le Groupe de la Banque mondiale a conclu un examen des dépenses dans l'ensemble de la Banque en dégagant des économies totalisant 418 millions de dollars sur une période de trois ans. Les économies estimées représentent 8 % des dépenses annuelles totales du Groupe de la Banque mondiale, et elles permettront à ce dernier d'augmenter l'efficacité de ses biens immobiliers, de ses bureaux d'accueil, de ses unités de gestion des pays et du soutien à la gestion et à l'administration. Dans la suite des choses, la Banque a l'intention d'entreprendre un exercice d'analyse comparative régulier et des examens des dépenses périodiques ciblés. Ces activités soutiendront la rentabilité continue du Groupe de la Banque mondiale et permettront de procurer aux intervenants de meilleurs renseignements sur la façon dont les ressources se traduisent en résultats liés au développement dans les pays clients.
- Au cours de l'exercice 2015, le Groupe de la Banque mondiale a mis en œuvre avec succès un nouveau processus de budgétisation visant à mieux harmoniser les ressources avec les priorités en matière de planification stratégique. Le Groupe de la Banque mondiale a également confirmé son intention de ramener les dépenses administratives de la BIRD en deçà de ses revenus opérationnels d'ici l'exercice 2018, en plus de maintenir cette discipline dans les années futures. De même, du côté de l'IDA, les dépenses administratives seront entièrement financées à même les revenus opérationnels d'ici l'exercice 2018. Pour ce faire, on intégrera les coûts administratifs aux prix rattachés aux prêts. Au moyen d'une discipline budgétaire soutenue, ces nouveaux « points d'ancrage budgétaires » contribueront à garantir la viabilité financière à long terme de la BIRD et de l'IDA.

Au cours de l'exercice 2015, la BIRD a collaboré avec d'autres BMD dans le but de mettre en place une approche novatrice en matière de gestion de la concentration géographique. Les swaps d'exposition représentent un nouvel outil de gestion des risques qui pourrait libérer la capacité nécessaire pour soutenir d'autres prêts au développement. L'approche renouvelée du Groupe de la Banque mondiale vis-à-vis le renforcement de sa viabilité financière, la budgétisation efficace et la gestion des risques dans le cadre de ses opérations permettra à l'institution de renforcer sa capacité de répondre aux besoins de la clientèle et, en fin de compte, d'atteindre ses ambitieux objectifs de développement.



1.3 Poursuite de réformes stratégiques clés

Au cours de la période visée par le rapport, le Groupe de la Banque mondiale a élaboré une série de réformes destinées à moderniser l'institution et à en accroître l'efficacité.

- Depuis 2012, le Groupe de la Banque mondiale examine, met à jour et renforce ses politiques de protection environnementale et sociale. La Banque est déterminée à élaborer un cadre environnemental et social qui est meilleur pour les personnes, l'environnement et les emprunteurs et qui s'appuie sur les normes déjà élevées de la Banque. À la suite de deux rondes de consultations mondiales, y compris deux visites au Canada pour y rencontrer des représentants de la société civile, du secteur privé et du gouvernement du Canada, le Conseil d'administration de la Banque mondiale a autorisé le lancement d'une troisième phase de consultations sur une ébauche révisée du cadre environnemental et social proposé. La prochaine phase de l'examen sera axée sur la mise en œuvre du cadre de mesures de protection dans les pays emprunteurs, ainsi que sur la résolution des questions en suspens.
- En juillet 2015, les administrateurs ont approuvé une nouvelle politique régissant la passation de marchés dans le cadre de projets d'investissement financés par le Groupe de la Banque mondiale. Le nouveau Cadre de passation des marchés permettra à la Banque mondiale de mieux répondre aux besoins des pays clients et ce, tout en maintenant des normes d'approvisionnement robustes tout au long des projets soutenus par la Banque. Les améliorations prévues dans le nouveau Cadre permettent de répondre directement à plusieurs préoccupations soulevées par le Canada au cours des consultations, y compris l'établissement de délais normalisés de préparation des offres en vue d'accroître la qualité des soumissions, la réduction des retards au cours du processus d'évaluation des soumissions et la fourniture d'un soutien technique aux pays emprunteurs en vue d'augmenter la transparence et la qualité de leurs évaluations des soumissions et de faciliter la réforme des processus de passation de marchés dans leur ensemble. Parmi les changements apportés par le Groupe de la Banque mondiale, on trouve aussi une approche de traitement des plaintes grandement améliorée, en réponse aux préoccupations des fournisseurs, des consultants et des entrepreneurs quant à leur capacité de communiquer avec la Banque lorsque des difficultés se présentent. Cette approche donnera lieu à un processus de passation de marchés plus rapide grâce à la réduction du nombre d'exams préalables par le personnel de la Banque dans le cas des marchés à faible risque et de faible valeur. De plus, le personnel de la Banque offrira davantage de soutien direct aux emprunteurs à faible revenu, répondant ainsi aux exigences du nouveau Cadre de passation des marchés. Cette mesure contribuera à faire en sorte que les engagements pris au moment des soumissions soient appliqués sur le terrain. Le nouveau Cadre est entré en vigueur en janvier 2016.
- Reconnaissant la nécessité de mettre en équilibre les objectifs de partenariat des fonds fiduciaires avec les objectifs de viabilité financière de l'institution, le Conseil d'administration de la Banque mondiale a demandé à la direction de recouvrer 100 millions de dollars de plus en coûts de fonctionnement des fonds fiduciaires et ce, tout en créant un système plus simple et plus transparent. Pour ce faire, la Banque mondiale a instauré un système révisé de recouvrement des coûts des fonds fiduciaires, qui entre en vigueur en juillet 2015. Dans le nouveau système, le montant que paient les bailleurs de fonds correspondra plus étroitement aux coûts réels associés à la gestion des fonds. Qui plus est, la simplification de la structure de frais permettra au personnel de réduire les délais de transaction et de se concentrer davantage sur la réalisation. Ces changements garantissent un traitement équitable pour tous les partenaires de développement et s'inscrivent dans les efforts déployés de façon générale afin d'améliorer la gestion des fonds fiduciaires de la Banque, la transparence de ceux-ci et l'établissement de rapports sur eux. Ces efforts feront également en sorte que les fonds fiduciaires s'harmonisent bien avec les objectifs stratégiques du Groupe de la Banque mondiale.



- En 2015, le Groupe de la Banque mondiale a réalisé un examen de l'actionnariat de la BIRD et de la SFI. Au cours de l'exercice, les actionnaires ont examiné le poids des pays membres dans l'économie mondiale, leurs contributions à la mission de développement de la Banque et les progrès accomplis en vue d'assurer une répartition équitable des parts de voix. Lors de l'examen, on a également discuté du processus de souscription de capital, de la méthode qui sous-tendait l'augmentation sélective du capital (ASC) de 2010 de la BIRD et des principes qui devraient orienter les examens ultérieurs de l'actionnariat. Aux assemblées annuelles de 2015, les gouverneurs ont appuyé une feuille de route des travaux futurs, y compris la formulation d'une vision à moyen terme du Groupe de la Banque mondiale et du rôle de celui-ci au sein de l'architecture financière internationale. La feuille de route comprend l'élaboration d'une formule dynamique de répartition des actions, la prise en compte d'une restructuration de l'actionnariat des pays à l'aide d'une ASC en 2017 et l'étude, en 2017, de la possibilité d'augmenter le capital général de la BIRD et de la SFI. Dans le rapport au Parlement de l'an prochain, on donnera une mise à jour sur les progrès accomplis en vue d'aller de l'avant avec les divers éléments de l'examen des actionnaires et de la feuille de route.

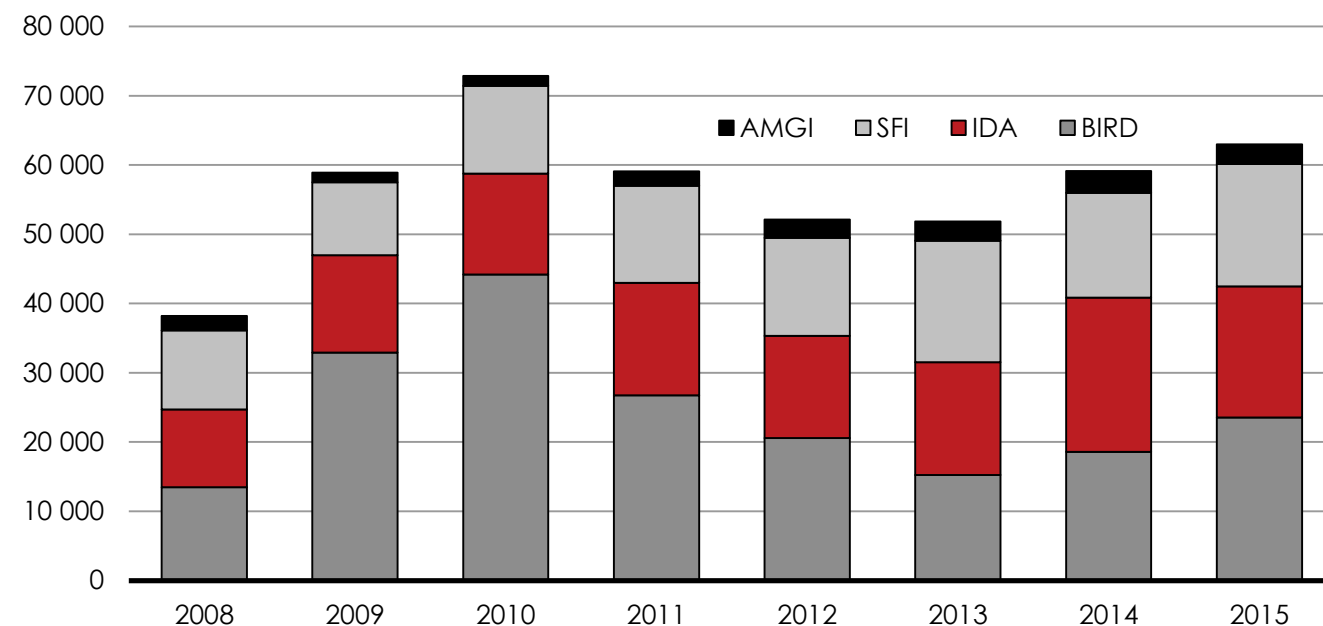
1.4 Prêts et total des expositions du Groupe de la Banque mondiale en 2014-2015

- Au cours de l'exercice 2015, afin de favoriser la réduction de la pauvreté et la croissance économique dans ses pays clients, le Groupe de la Banque mondiale a approuvé 748 accords de financement totalisant 63,0 milliards de dollars américains. Il s'agit d'une hausse de 6,6 % des nouveaux engagements par rapport à l'exercice précédent (59,1 milliards de dollars américains en nouveaux engagements pendant l'exercice 2014).
- Au cours de l'exercice 2015, l'IDA a pris de nouveaux engagements totalisant 18,9 milliards de dollars américains, dont environ 15,9 milliards de dollars américains sous forme de prêts et 2,4 milliards de dollars américains sous forme de subventions. L'Afrique subsaharienne a reçu la plus grande proportion de ressources de l'IDA en 2015 (10,4 milliards de dollars américains, ou 54,6 % des engagements totaux) tandis que l'Asie du Sud en a reçu 5,8 milliards de dollars américains (30,4 % des engagements totaux).
- La concentration régionale des activités de la BIRD est nettement différente de celle de l'IDA, ce qui traduit la diversité des clients du Groupe de la Banque mondiale. Dans le cas de la BIRD, la région de l'Europe et de l'Asie centrale a reçu la plus importante part du financement accordé au cours de l'exercice 2015 (6,7 milliards de dollars américains), suivie de près par l'Amérique latine et les Caraïbes (5,7 milliards de dollars américains). Les cinq plus importants emprunteurs de la BIRD au cours de l'exercice 2015 ont été l'Inde, la Chine, la Colombie, l'Égypte et l'Ukraine, qui ensemble ont reçu plus de 35 % du nouveau financement de la BIRD. Dans le cas de l'IDA, le principal bénéficiaire du financement a été l'Afrique (10,4 milliards de dollars américains), suivie par l'Asie du Sud (5,8 milliards de dollars américains).
- La SFI a pris pendant l'exercice 2015 de nouveaux engagements totalisant 17,7 milliards de dollars américains (incluant les ressources de base mobilisées), travaillant avec le secteur privé pour stimuler la croissance économique durable dans les pays en développement. L'AMGI a émis des garanties de risque totalisant 2,8 milliards de dollars américains au cours de l'exercice 2015, soit une légère baisse comparativement à 3,2 milliards de dollars américains pendant l'exercice précédent.



Graphique 3

Engagements du Groupe de la Banque mondiale approuvés au cours des exercices 2008 à 2015



Source : Groupe de la Banque mondiale

De plus amples renseignements au sujet des opérations du Groupe de la Banque mondiale sont fournis à l'annexe 4.

1.5 Répondre efficacement aux crises

Les catastrophes naturelles, les conflits armés et les situations de crise ont d'importantes répercussions sur la pauvreté en créant une incertitude économique et en favorisant la fragilité sociale et politique. Au cours de l'exercice 2015, le Groupe de la Banque mondiale a joué un rôle significatif dans les interventions en réponse à un certain nombre de situations de crise, établissant un éventail de projets et de programmes pour aider les personnes les plus vulnérables du monde à atténuer les répercussions des crises et à s'en rétablir.

Ebola – En réponse à l'épidémie du virus Ebola, le Groupe de la Banque mondiale a rapidement versé environ 1,6 milliard de dollars en financement pour les trois pays d'Afrique de l'Ouest qui ont été le plus durement touchés par le virus. Cette somme comprend 1,2 milliard de dollars de l'IDA pour les efforts de soutien budgétaire et d'intervention d'urgence, ainsi que 450 millions de dollars de la SFI visant à permettre les échanges, l'investissement et l'emploi en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone.

Le Groupe de la Banque mondiale s'est aussi employé à élaborer un mécanisme de financement de la riposte aux pandémies, lequel pourrait permettre de verser rapidement des fonds aux pays, aux organisations internationales et aux organisations non gouvernementales si le monde était exposé à de futures crises sanitaires semblables à l'épidémie du virus Ebola survenue en Afrique de l'Ouest.



Népal – À la suite du tremblement de terre majeur survenu au Népal en avril 2015, l'IDA a rapidement mobilisé son guichet d'intervention en période de crise dans le but d'engager 300 millions de dollars dans deux projets de reconstruction. Une somme de 200 millions servira à reconstruire environ 10 % des logements qui ont été détruits par le tremblement de terre. Le second projet consiste en un prêt à l'appui de la politique de développement visant à faciliter la reprise du secteur financier népalais à la suite du tremblement de terre, ainsi qu'à mettre en place des mécanismes efficaces d'intervention en cas de crise et de supervision bancaire.

Ukraine – Depuis le début de 2014, l'Ukraine se trouve aux prises avec d'importants défis, au moment où la fragilité économique et financière au pays a été amplifiée par une grave tourmente géopolitique en raison de l'agression militaire russe. Le Groupe de la Banque mondiale a joué un rôle important dans le contexte des efforts internationaux coordonnés à l'appui de l'Ukraine. En date du 1^{er} septembre 2015, le Groupe de la Banque mondiale poursuivait la mise en œuvre d'un programme de soutien budgétaire et d'investissement d'environ 4,5 milliards de dollars américains par l'intermédiaire de 15 opérations en Ukraine. Les programmes du Groupe de la Banque mondiale en Ukraine sont axés sur l'accélération des réformes structurelles, le soutien à l'investissement du secteur privé et l'amélioration de l'accès aux services de base par les citoyens grâce à l'amélioration des infrastructures d'eau, d'énergie et de transport. En 2015, la BIRD a approuvé deux prêts à l'appui de la politique de développement qui viendront soutenir les réformes de l'administration publique et renforcer le secteur financier de l'Ukraine.

Crises en Syrie et en Irak – La Syrie est aux prises avec une guerre civile dévastatrice depuis 2011. Le Groupe de la Banque mondiale est intervenu en réponse à cette crise humanitaire généralisée en renforçant les services de base et les institutions qui desservent les réfugiés syriens dans les pays voisins de la Jordanie et du Liban. Le renforcement de la résilience et l'accroissement de la stabilité au sein des collectivités hôtes se trouvent au cœur de la participation du Groupe de la Banque mondiale dans la région. La stratégie à deux volets – atténuer l'incidence de la crise syrienne et aborder le programme de développement à long terme – est mise en œuvre par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire multi-bailleurs pour le Liban. Ce fonds fiduciaire est composé de contributions de bailleurs de fonds et de fonds puisés dans le Fonds pour la construction de la paix et de l'État du Groupe de la Banque mondiale, totalisant environ 74 millions de dollars. De plus, en juillet 2015, le Groupe de la Banque mondiale a offert à l'Irak une aide financière de 350 millions de dollars; les fonds servent à soutenir la reconstruction des réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissement et à donner accès à des services de santé améliorés.



Principaux résultats du Groupe de la Banque mondiale au chapitre du développement

Le rapport annuel du Groupe de la Banque mondiale présente les résultats dans de nombreux domaines d'investissement, dont les suivants : les services de santé, de nutrition et à la population; l'accès à l'eau et aux services sanitaires; le développement des collectivités, l'emploi et la gestion financière; et le développement des infrastructures et du milieu rural. Voici des exemples de résultats sur le plan du développement.

- À l'échelle mondiale, entre 2012 et 2014, 399,6 millions de personnes ont reçu des services essentiels de santé, de nutrition et de soutien à la population.
- Un accès à une source d'eau améliorée a été offert à 36,7 millions de personnes, et un accès direct à l'électricité a été offert à 12,5 millions de personnes (entre 2012 et 2014).
- Entre 2012 et 2014, 47,4 millions de personnes étaient couvertes par un programme de filet de sécurité sociale, et 64,7 millions de personnes et de microentreprises, petites entreprises et moyennes entreprises ont obtenu un accès à des services financiers.
- Entre 2006 et 2013, plus de 700 groupes communautaires d'Éthiopie ont été mis sur pied et ont reçu une formation sur l'organisation de groupe, sur les capacités institutionnelles et sur la mobilisation de l'épargne et les prêts entre 2006 et 2013.
- Près de 375 000 personnes ont reçu des services de santé essentiels à Jonglei et dans le Haut-Nil, au Soudan du Sud, entre 2012 et 2014, et ce, malgré les conflits intérieurs en cours.
- Entre 2011 et 2013, un programme d'habilitation communautaire en Indonésie a généré des emplois temporaires pour 1,5 à 2 millions de personnes par année, 80 % desquelles étaient considérées comme pauvres.
- Dans le nord et le centre du Vietnam, plus de 3 200 km de routes rurales ont été remises en état entre 2006 et 2014. Cela a permis d'augmenter la proportion des personnes habitant dans un rayon de 2 km d'une route toutes saisons, qui est passée de 76 % à 87 %.

On trouve de plus amples détails sur les résultats obtenus au cours de la dernière décennie sur la page Web des résultats du Groupe de la Banque mondiale²⁶.

²⁶ Page Web des résultats du GBM (<http://www.banquemondiale.org/fr/results>).



2. Compte rendu des objectifs du Canada au Groupe de la Banque mondiale en 2014-2015

Évaluation des progrès à l'égard des objectifs du Canada en 2014-2015

Le Canada est un actionnaire important au sein du Groupe de la Banque mondiale, siégeant au Conseil d'administration. Il a la responsabilité de veiller à ce que le Groupe de la Banque mondiale mène son mandat de façon efficace et responsable. Dans le rapport au Parlement de 2013-2014, le gouvernement du Canada a formulé, pour 2014-2015, trois objectifs qui étaient axés sur des questions prioritaires pour le Canada.

Au cours de la période visée par le rapport, le Canada s'est employé activement à atteindre ces objectifs par un certain nombre de moyens, y compris des interventions et la prise de positions par le ministre des Finances et de hauts représentants canadiens aux assemblées générales annuelles et printanières du Groupe de la Banque mondiale, et par l'intermédiaire des interventions et des votes de l'administrateur canadien au Conseil d'administration du Groupe de la Banque mondiale.

Cette section du rapport présente une analyse détaillée des objectifs du Canada et des mesures prises en 2014-2015, et décrit les prochaines étapes pour la période de 2015-2016.

Objectif n° 1 : Promouvoir des mécanismes financiers et des partenariats appropriés qui renforcent la capacité du Groupe de la Banque mondiale à offrir de l'aide au développement.

- Collaborer avec le Groupe de la Banque mondiale afin de mettre en œuvre un ensemble de réformes financières, notamment pour améliorer la capacité du Groupe à procurer de l'aide au développement.
- Soutenir les efforts déployés par le Groupe de la Banque mondiale afin d'élaborer de nouveaux mécanismes visant à répondre aux besoins d'infrastructure des pays en développement.
- Faire participer le Groupe de la Banque mondiale, en collaboration avec les gouvernements, le FMI, la Banque interaméricaine de développement, la Banque de développement des Caraïbes et d'autres intervenants, dans le but de relever les défis qui font obstacle au développement dans les Caraïbes, en mettant l'accent sur le renouvellement de la croissance et la réforme de la gouvernance économique.

Les mesures que le Canada a prises au cours de l'année dans ce domaine étaient axées sur ce qui suit : (1) promouvoir une plus grande rentabilité des capitaux, y compris en encourageant l'augmentation des activités de prêt à même les ressources en capital existantes de la Banque; (2) soutenir le Groupe de la Banque mondiale au cours de l'élaboration d'un mécanisme mondial de financement des infrastructures; et (3) collaborer avec le Groupe de la Banque mondiale et d'autres institutions afin de relever les défis dans les Caraïbes.

Déployer efficacement les ressources en capital

Le Canada préconise que les banques multilatérales de développement (BMD) – dont le Groupe de la Banque mondiale – utilisent leurs capitaux existants de la façon la plus efficace possible afin de consentir un financement supplémentaire aux priorités en matière de développement. La rentabilité des capitaux peut être améliorée de plusieurs façons, y compris le renforcement de la capacité des BMD à faire croître leurs bénéfices non répartis, ou encore la mise à contribution de leur bilan par des emprunts sur les marchés de capitaux.



La capacité du Groupe de la Banque mondiale à générer des ressources à l'interne représente un élément important d'un modèle opérationnel durable. Au cours de l'année écoulée, le Canada a continué de soutenir les efforts déployés par le Groupe de la Banque mondiale en vue d'internaliser ses coûts administratifs en les transformant en tarification de prêts. Ainsi, les coûts des opérations de la Banque sont intégrés aux taux d'intérêt que paient les emprunteurs. Le Canada a été un ardent promoteur de ces « points d'ancrage budgétaires » au Conseil d'administration de la Banque mondiale, puisqu'ils permettent à cette dernière de faire croître ses bénéfices non répartis. De même, le Canada a continué de soutenir l'examen des dépenses rigoureux réalisé par la Banque, qui générera des économies estimées à environ 8 % des dépenses annuelles totales. Ces changements viennent renforcer la capacité du Groupe de la Banque mondiale à faire croître ses bénéfices non répartis et ce, tout en veillant à ce que ses ressources limitées soient disponibles pour les activités de prêts au développement.

L'an dernier, la BIRD a franchi une étape importante consistant à abaisser le ratio minimal de mise de fonds/prêts en le faisant passer de 23 % à 20 %. Cela équivalait à passer d'un taux de levier financier maximum de 4,3 fois à 5 fois, et la BIRD pourra ainsi consentir environ 5 milliards de dollars en prêts au développement supplémentaires par année. À la fin de l'exercice 2015, le ratio mise de fonds/prêts de la BIRD était de 25,1 %, soit bien plus que la limite de 20 %. Au cours de l'année prochaine, le Canada continuera d'encourager la direction de la Banque mondiale à augmenter les prêts au développement et ce, tout en maintenant des pratiques de gestion des risques prudentes et un portefeuille de prêts diversifié.

Répondre aux besoins en infrastructures des pays en développement

Il y a un écart considérable au chapitre des investissements dans les infrastructures dans les marchés émergents et les économies en développement qui nuit à la croissance soutenue et à l'allègement de la pauvreté. Afin de relever ce défi, le Canada a joué un rôle clé lors de l'établissement du Mécanisme mondial de financement des infrastructures (MMFI) géré par le Groupe de la Banque mondiale. Le MMFI constitue une approche novatrice où l'on tirera parti des capacités publiques et privées et du capital nécessaire au lancement de projets d'infrastructures complexes et de grande échelle dans les marchés émergents et les économies en développement. Le Canada est l'un des principaux défenseurs du MMFI, agissant à titre de premier coprésident de l'initiative. La contribution de 20 millions de dollars apportée par Affaires mondiales Canada (AMC) confère au Canada une influence sur la constitution du MMFI, y compris les aspects suivants : peaufiner son cadre de résultats; influencer la sélection des projets pilotes; et veiller à ce que des systèmes de surveillance de programme soient mis en place afin de mesurer efficacement les résultats et d'assurer la responsabilisation du MMFI. Le siège du Canada au Conseil d'administration contribue également à faire en sorte que les grands investisseurs institutionnels et les fournisseurs de services en infrastructures du Canada soient conscients des possibilités au fur et à mesure qu'elles se présentent par l'intermédiaire du MMFI. L'investissement du Canada dans celui-ci s'harmonise entièrement avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Initiative de refonte du financement du développement, dont l'organisation est assurée conjointement par le Forum économique mondial et l'Organisation de coopération et de développement économiques.



Répondre aux difficultés des Caraïbes

Dans la foulée de la crise financière mondiale, la région des Caraïbes continue d'être exposée à de grands défis au chapitre du développement, y compris des niveaux d'endettement insoutenables et une mauvaise gestion des finances publiques, un taux de chômage élevé, la vulnérabilité face aux changements climatiques et la dégradation de l'environnement. Cette situation a conduit à une reprise économique inégale, autant à l'intérieur des États membres des Caraïbes qu'entre eux. Bien que les États des Caraïbes constituent une « région d'intervention » pour les programmes de développement du Canada dans les Amériques, ces États ont également une relation étroite avec le Canada au Groupe de la Banque mondiale et au FMI, où nous représentons un groupe composé de la plupart des pays des Caraïbes qui sont membres du Commonwealth. Par conséquent, le bien-être de la région des Caraïbes importe beaucoup au Canada.

Par le truchement du Programme régional pour les Caraïbes d'AMC, le Canada soutient une large gamme d'initiatives visant à solidifier les bases de la croissance économique inclusive et viable et ce, afin de relever les défis structurels de la région. Les programmes de développement du Canada dans les Caraïbes visent à renforcer les capacités de gestion financière des institutions publiques, à accroître la capacité concurrentielle et commerciale des microentreprises et des petites entreprises et moyennes entreprises et à perfectionner les compétences d'emploi. Le Programme régional pour les Caraïbes vise également à renforcer la capacité de la région à atténuer les répercussions des catastrophes naturelles et à faire avancer la primauté du droit par la réforme de la justice.

En 2014-2015, le Canada a continué de soutenir deux projets du Groupe de la Banque mondiale dans la région : le Programme d'entrepreneuriat pour l'innovation dans les Caraïbes (PEIC) et la Gestion économique dans les Caraïbes (GEC). Le projet du PEIC vise à mettre en place un milieu propice aux entreprises à forte croissance et viables dans l'ensemble des Caraïbes. Depuis son lancement en 2010, le PEIC a rejoint plus de 2 000 entrepreneurs et facilitateurs d'affaires dans 14 pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Le projet de la GEC cherche à améliorer la gestion économique dans 12 pays des Caraïbes en améliorant l'administration des revenus, la gestion des finances publiques au cours de la préparation du budget et des opérations du Trésor ainsi que les systèmes d'information et de technologie connexes. À ce jour, dans le cadre de la GEC, on a offert une formation à plus de 300 fonctionnaires. Au cours de l'exercice 2014-2015 du Canada, 166 décideurs et fonctionnaires des Caraïbes ont reçu une formation. Le Canada a également offert un financement destiné au Projet de partenariat pour le développement du secteur privé de la CARICOM mené par la SFI, qui contribue à renforcer le cadre propice à la croissance et à la productivité des entreprises privées de la région et ce, d'une façon durable sur le plan environnemental.

Prochaines étapes

Au cours de l'année à venir, le Groupe de la Banque mondiale devrait continuer de former de nouveaux partenariats novateurs en vue d'obtenir des résultats sur le plan du développement et de relever les défis économiques régionaux. Durant l'exercice 2015-2016, le Canada continuera d'encourager le Groupe de la Banque mondiale à utiliser ses ressources en capital de la façon la plus efficace possible. Il s'agit là d'une question prioritaire pour de nombreux actionnaires des BMD, et les dirigeants et les ministres des Finances des pays du G-20 se sont engagés à en faire plus dans ce domaine.

En mai 2015, le gouvernement du Canada a annoncé son intention de créer une institution financière de développement (IFD) dans le but de catalyser des fonds supplémentaires afin d'assurer le dynamisme du secteur privé dans les pays en développement. La SFI est un leader mondial en matière de versement de fonds du secteur privé dans les pays en développement, et la nouvelle IFD du Canada cherchera à s'associer avec elle afin de tirer parti de cette expertise.



En dernier lieu, le Canada continuera de collaborer avec le Groupe de la Banque mondiale et d'autres partenaires en vue de relever les défis qui se posent au développement économique dans la région des Caraïbes. Parmi ces défis, on trouve les coûts élevés de l'énergie, la sous-capitalisation du secteur financier et les niveaux d'endettement insoutenables. Ces défis seront idéalement relevés en coopérant avec les pays membres emprunteurs et d'autres institutions financières internationales, y compris le FMI, la Banque de développement des Caraïbes et la Banque interaméricaine de développement.

Objectif n° 2 : Améliorer l'efficacité institutionnelle du Groupe de la Banque mondiale, notamment par la mise en place de réformes, de mécanismes de responsabilisation et d'une structure de gouvernance appropriées.

- Mobiliser le Groupe de la Banque mondiale afin de promouvoir l'efficacité de ses activités en matière de développement, la réforme de ses mesures de protection et l'harmonisation de ses structures de surveillance et d'établissement de rapports aux termes de la stratégie du Groupe.
- Contribuer à la définition des options pour l'avenir à long terme de l'IDA par la mobilisation précoce d'autres intervenants siégeant aux groupes de travail de cette institution.

En 2014-2015, le deuxième objectif du Canada consistait à collaborer avec le Groupe de la Banque mondiale dans le but d'accroître l'efficacité institutionnelle de la Banque, y compris par des réformes de ses mécanismes de responsabilisation et de sa structure de gouvernance. À titre d'actionnaire principal, le Canada vise à faire en sorte que le Groupe de la Banque mondiale exécute le plus efficacement possible son mandat de développement et de réduction de la pauvreté.

En 2014-2015, le Canada a participé activement à l'examen, par le Groupe de la Banque mondiale, des politiques de protection et d'approvisionnement du Groupe. Le Canada a également participé aux travaux des groupes de travail de l'IDA devant faciliter la formulation d'une vision à long terme de l'organe de prêts concessionnels du Groupe de la Banque mondiale.

Promouvoir l'efficacité au chapitre du développement

Au cours de la dernière année, le Canada a collaboré étroitement avec le Groupe de la Banque mondiale dans le but de renforcer son efficacité au chapitre du développement en soutenant les efforts déployés par la Banque à l'aide d'une série de réformes de ses politiques d'approvisionnement, de protection et d'égalité des sexes. À la fin de 2014, dans le cadre du premier examen complet de la politique et des lignes directrices de la Banque sur l'approvisionnement, de hauts représentants de la Banque ont tenu des consultations à Montréal et à Ottawa avec des représentants du gouvernement canadien, des intervenants du secteur privé et des représentants de la société civile. La discussion portait sur des façons d'améliorer le cadre d'approvisionnement de la Banque, qui régit la façon dont les clients achètent des biens et des services dans le cadre de projets d'investissement. En juillet 2015, les administrateurs ont discuté de la nouvelle politique régissant l'approvisionnement lié à des projets d'investissement financés par la Banque mondiale, et ils ont approuvé cette politique. Le nouveau Cadre d'approvisionnement permettra à la Banque de mieux répondre aux besoins des pays clients tout en maintenant des normes d'approvisionnement rigoureuses dans tous les projets soutenus par la Banque.



Depuis 2012, la Banque mondiale suit un processus de consultation global et inclusif qui vise à renouveler et à renforcer ses politiques de protection environnementale et sociale. Les politiques de protection actuelles ont contribué à protéger l'environnement et les régions les plus pauvres et les plus vulnérables du monde en orientant la conception et la mise en œuvre des projets d'investissement de la Banque mondiale. Toutefois, afin de mieux intervenir dans le contexte du développement mondial en évolution et des nouveaux défis qui attendent les acteurs du développement, la Banque s'efforce d'adopter un cadre environnemental et social plus robuste qui met davantage l'accent sur la gestion des risques et l'atteinte de résultats durables en matière de développement.

La première série de consultations sur le nouveau cadre proposé de mesures de protection environnementale et sociale s'est conclue en mars 2014 et, au cours de la deuxième phase, les représentants de la Banque ont organisé un certain nombre de réunions avec des intervenants clés au Canada. En janvier 2015, le Conseil canadien pour la coopération internationale a été l'hôte d'une consultation de la Banque mondiale avec des représentants d'organisations de la société civile, et Exportation et développement Canada a tenu une autre réunion avec des représentants du secteur privé canadien. Une réunion entre des représentants de la Banque et des hauts fonctionnaires canadiens a également eu lieu. La rétroaction et les recommandations des intervenants canadiens ont contribué à enrichir la discussion et visaient à renforcer le cadre dans son ensemble en mettant l'accent sur un certain nombre de domaines prioritaires clés, y compris les droits de la personne, les peuples autochtones, l'évaluation et la gestion des risques, les normes de travail, l'acquisition et le repeuplement des terres, de même que la biodiversité. Une troisième ronde de consultations est en cours en vue de recueillir la rétroaction des pays emprunteurs et d'autres intervenants sur les ressources nécessaires à la mise en œuvre du nouveau cadre.

L'approche du Canada vise à améliorer la qualité et la mise en œuvre des politiques environnementales et sociales de la Banque ainsi que leur efficacité pour ce qui est de rehausser les normes des projets financés par le Groupe de la Banque mondiale. La troisième phase des consultations comprend des projets de débat sur les enjeux qui demeurent importants pour le Canada, y compris l'inclusion précise des droits de la personne dans l'énoncé de la vision et l'engagement d'affecter plus de ressources internes pour améliorer la qualité de la mise en œuvre de ces politiques par la Banque mondiale elle-même. Le Canada et d'autres bailleurs de fonds aux vues similaires préconisent par ailleurs l'adoption, par le Groupe de la Banque mondiale, d'une approche plus structurée vis-à-vis l'utilisation des cadres des emprunteurs. Cette approche prévoirait entre autres la fourniture d'une assistance technique pour renforcer la qualité et les normes de ces cadres, de sorte qu'ils puissent éventuellement compléter les politiques environnementales et sociales de la Banque. De plus amples renseignements se trouvent sur le site Web du Groupe de la Banque mondiale consacré aux consultations sur les mesures de protection²⁶.

En dernier lieu, dans le cadre de ses plus vastes efforts de réforme consentis plus tôt cette année, le Groupe de la Banque mondiale a aussi déployé un plan de consultation complet visant le renouvellement de sa stratégie opérationnelle d'égalité des sexes. Une série de réunions en personne entre plusieurs intervenants a été organisée partout dans le monde, et une plate-forme en ligne a rendu possible un processus de consultation ouvert et transparent, qui s'est conclu par l'adoption de la nouvelle stratégie d'égalité des sexes en décembre 2015. Conformément aux politiques du Canada en matière d'égalité des sexes et à la priorité accordée à la considération de cet enjeu comme faisant partie intégrante de la fourniture de notre aide internationale et humanitaire, le Canada a encouragé la Banque à adopter une nouvelle stratégie d'égalité des sexes qui permettra d'aider les pays à combler l'écart entre les sexes en tant que voie à suivre fondamentale vers une réduction durable de la pauvreté et vers la sécurité et la prospérité.

²⁷ Site Web du Groupe de la Banque mondiale – Examen et mise à jour des Politiques de sauvegarde de la Banque mondiale (<https://consultations.worldbank.org/fr/consultation/examen-mise-jour-politiques-sauvegarde-banque-mondiale>).



Façonner l'avenir à long terme de l'IDA

Lors de la 17^e reconstitution des ressources de l'IDA, les bailleurs de fonds ont demandé la mise sur pied de trois groupes de travail informels chargés de se concentrer respectivement sur la vision à long terme et la viabilité financière de l'IDA; les résultats au chapitre du développement; et la gouvernance et la réforme du processus de reconstitution des ressources de l'IDA. Chaque groupe de travail se réunit en marge des assemblées printanières et annuelles du Groupe de la Banque mondiale, et il comprend des participants issus des partenaires contribuant à l'IDA et des gouvernements bénéficiaires ainsi que des employés du Groupe de la Banque mondiale. Le Canada participe activement à chaque groupe de travail.

Au cours de l'année écoulée, le Canada a exprimé son appui à la nomination d'un coprésident indépendant pour le processus de la 18^e reconstitution des ressources de l'IDA. De plus, le Canada a encouragé le Groupe de la Banque mondiale à étudier des options en vue de renforcer les capacités financières de l'IDA, y compris la mise à contribution du capital de l'IDA pour financer d'autres prêts, tout en gardant à l'esprit la nécessité de faire en sorte que les ressources concessionnelles soient acheminées aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables. Les trois groupes de travail ont présenté leurs recommandations finales lors de l'examen de mi-parcours de l'IDA en novembre 2015.

Prochaines étapes

L'efficacité institutionnelle du Groupe de la Banque mondiale continuera d'être une priorité importante pour le Canada en 2015-2016. Étant donné que le pays apporte une contribution considérable aux augmentations de capital du Groupe de la Banque mondiale et aux reconstitutions des ressources de l'IDA, une priorité permanente du Canada consiste à faire en sorte que ces investissements se traduisent par des résultats au chapitre du développement pour les régions les plus pauvres et les plus vulnérables du monde.

Aux assemblées annuelles de 2015, les gouverneurs du Groupe de la Banque mondiale ont convenu d'une feuille de route pour la réforme de l'actionnariat relatif des pays au sein du Groupe de la Banque mondiale. Ces travaux seront en grande partie réalisés en 2015-2016, alors que les actionnaires négocieront une formule dynamique qui donnera ensuite une orientation quant aux ajustements futurs de l'actionnariat. Par l'intermédiaire de ce processus, le Canada jouera un rôle constructif afin de veiller à ce que le Groupe de la Banque mondiale continue d'avoir le mandat et la légitimité nécessaires pour assumer son rôle important sur le plan de la réduction de la pauvreté.

Objectif n° 3 : Promouvoir les priorités canadiennes dans le cadre des programmes du Groupe de la Banque mondiale.

- Veiller à ce que les priorités du Canada en matière d'affaires étrangères, de commerce et de développement soient prises en compte de façon appropriée dans les activités du Groupe de la Banque mondiale, notamment dans les domaines de la croissance économique durable, du développement du secteur privé, de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants, et de l'égalité entre les sexes.
- Soutenir le Groupe de la Banque mondiale dans la mise en œuvre de son double objectif d'éliminer l'extrême pauvreté et de promouvoir une prospérité partagée, notamment en mettant l'accent sur les plus pauvres et les plus vulnérables, en œuvrant dans les États fragiles et touchés par des conflits et en intégrant l'enjeu de l'égalité entre les sexes dans ses politiques et ses programmes.



Au cours de l'année, le Canada a collaboré avec le Groupe de la Banque mondiale à l'avancement de ses priorités en matière de développement international en vue de veiller à ce que celles-ci soient adéquatement prises en compte dans les opérations du Groupe. L'appui du Canada aux efforts conjoints a aidé le Groupe de la Banque mondiale à mettre en œuvre son double objectif d'éliminer l'extrême pauvreté et de promouvoir une prospérité partagée, en mettant l'accent sur les pays les plus pauvres et les plus vulnérables, en œuvrant dans les États fragiles et touchés par des conflits et en intégrant l'enjeu de l'égalité entre les sexes dans ses politiques et ses programmes, y compris par la prestation par le Groupe des programmes latéraux du Canada (voir l'annexe 5). Conformément aux principales priorités du Canada, le Groupe de la Banque mondiale a promu et fait avancer les travaux dans les domaines des mécanismes de financement novateurs, du développement du secteur privé et des infrastructures.

Le Canada est déterminé à collaborer avec un large éventail d'intervenants, y compris le secteur privé et des organisations multilatérales comme le Groupe de la Banque mondiale, pour trouver des solutions novatrices aux défis urgents en matière de développement et produire des résultats concrets pour ceux dont les besoins sont les plus grands. En partenariat avec la Banque, le Canada a joué un rôle de leadership à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement à Addis-Abeba, en Éthiopie, où les dirigeants du monde ont convenu de mesures visant à financer les objectifs de développement durable (ODD). À l'appui du programme d'action d'Addis-Abeba, le Canada a soutenu le lancement officiel du Mécanisme de financement mondial à l'appui de l'initiative « Chaque femme, chaque enfant », de concert avec le Groupe de la Banque mondiale, la Norvège, les États-Unis et les Nations Unies. Le Canada s'est aussi engagé à verser un investissement initial de 40 millions de dollars dans une nouvelle entreprise de la BIRD dans le but d'amasser des fonds à même les marchés de capitaux afin de combler les lacunes quant au financement de la santé reproductive, des mères, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents.

À Addis-Abeba, le Canada a également fait la promotion d'approches novatrices en matière de financement du développement international et de mise à contribution de l'investissement privé, y compris le financement mixte. De plus, le Canada a lancé Convergence, une nouvelle plateforme destinée à l'avancement du financement mixte, et il continuera de collaborer avec la SFI, qui s'est faite la championne de cette approche. En prévision de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, le Groupe de la Banque mondiale, collaborant étroitement avec les autres BMD et le FMI, a joué un rôle clé dans l'élaboration de l'exposé narratif sur le financement du développement au moyen d'une discussion sur un document²⁸ présenté par les gouverneurs au Comité de développement en avril 2015. Le Groupe de la Banque mondiale, de concert avec les autres BMD et le FMI, a aussi annoncé plus de 400 milliards de dollars américains en financement du développement au cours des trois prochaines années. Le Groupe a en outre contribué à lancer des idées avec le secteur privé et d'autres intervenants à l'occasion du forum sur le financement du développement à Rotterdam, en mai 2015, ainsi qu'à faire avancer le dialogue, à New York, sur des questions précises propres au financement du développement. À la suite de l'entente internationale sur les ODD conclue à l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015, le Groupe de la Banque mondiale est à la tête de discussions visant à trouver les meilleures façons d'opérationnaliser les ODD – qu'il s'agisse de financement, de solutions ou de leçons apprises.

²⁸ *From Billions To Trillions: BMD Contributions to Financing For Development* (en anglais seulement)
(<http://pubdocs.worldbank.org/pubdocs/publicdoc/2015/7/69291436554303071/dfi-idea-action-booklet.pdf>).



Le Canada a encouragé le Groupe de la Banque mondiale à continuer de favoriser la mise en place d'un climat propice à une croissance économique durable dirigée par le secteur privé et de chercher des solutions nouvelles et novatrices qui tirent parti des ressources, de l'innovation et du savoir-faire du secteur privé. Afin que le secteur privé canadien soit davantage au courant des possibilités au Groupe de la Banque mondiale, le Canada a dirigé deux missions du secteur privé au début de 2015. AMC, en collaboration avec la Canada Africa Power Alliance, a amené une délégation de neuf sociétés et d'un représentant du gouvernement de l'Alberta à une réunion du Groupe de la Banque mondiale, à Washington, dans le but de discuter de possibilités de collaboration future dans le secteur de l'énergie en Afrique. Cette mission a contribué à informer les représentants de la Banque des capacités canadiennes dans ce secteur, à améliorer les renseignements en amont sur les projets, à offrir des possibilités de réseautage auprès de représentants clés de la Banque et à faire mieux connaître les sociétés canadiennes qui font concurrence pour obtenir du financement et des contrats de services dans le cadre de projets d'énergie du Groupe de la Banque mondiale. De plus, en février 2015, le ministre du Développement international a dirigé une autre délégation de dirigeants d'entreprise canadiens dans le but de trouver des débouchés et de renforcer la relation entre le Groupe de la Banque mondiale et les entreprises clés du secteur privé canadien qui peuvent apporter une contribution efficace aux efforts de développement du Groupe.

L'appui du Canada a également aidé le Groupe de la Banque mondiale à faire avancer ses recherches de pointe dans le domaine du développement international. En mars 2015, l'Université de Calgary a été l'hôte du lancement canadien du Rapport sur le développement dans le monde 2015 : Pensée, société et comportement. Le Rapport sur le développement dans le monde est la publication phare annuelle du Groupe de la Banque mondiale et il est soutenu en partie par AMC aux termes d'un accord de financement triennal. Le rapport de cette année soulignait en quoi les constatations récentes concernant le comportement humain et la prise de décisions peuvent être appliquées de manière à concevoir des politiques et des programmes de développement plus efficaces. L'événement rassemblait des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, du Groupe de la Banque mondiale et des secteurs à but non lucratif et privé, des universitaires de l'Université de Calgary et plus de 200 participants issus de la population étudiante et du grand public. Les participants, dont le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, le ministre de l'Innovation et de l'Enseignement supérieur de l'Alberta, l'administrateur représentant le Canada à la Banque mondiale et plusieurs éminents experts de l'Université de Calgary, ont eu l'occasion de prendre part à un échange d'idées ouvert et à enrichir le débat sur la façon dont l'économie comportementale peut servir à améliorer l'élaboration des politiques et à obtenir de meilleurs résultats au chapitre du développement.



Obtenir des résultats par l'intermédiaire de fonds fiduciaires

Les relations que le Canada entretient avec le Groupe de la Banque mondiale et l'engagement en matière de résultats sur le plan du développement ont été renforcés par la gestion de plusieurs fonds fiduciaires bilatéraux et à donateurs multiples. Ces fonds ont permis de produire des résultats concrets et durables en matière de développement pour les régions les plus pauvres du monde. Le Canada s'est montré favorable aux efforts que la Banque a déployés dernièrement en vue de rationaliser la structure de recouvrement des coûts de ses fonds fiduciaires, permettant ainsi une fourniture plus transparente, normalisée et efficace de l'aide au développement dans le monde entier. En juin 2015, dans le contexte de l'examen annuel du portefeuille par le Canada, AMC a accueilli des hauts représentants du Groupe de la Banque mondiale pour une journée complète de discussions avec le gouvernement du Canada. La discussion portait sur les façons de renforcer encore plus notre partenariat en vue de faire avancer les priorités du Canada au chapitre du développement international. La Banque a communiqué des détails concernant son appui au financement du développement, soulignant le leadership du Canada au cours d'initiatives clés de la Banque comme le Mécanisme de financement mondial, le Mécanisme mondial de financement des infrastructures et AgRésultats. Le Groupe de la Banque mondiale continue de catalyser les ressources du secteur privé à l'aide de financement mixte dans les domaines de l'agriculture, du financement de la lutte contre les changements climatiques et du financement des petites et moyennes entreprises. L'équipe de la Banque mondiale a en outre décrit sa pratique mondiale intitulée Commerce et compétitivité, l'une des quatorze pratiques qui s'inscrivent dans sa nouvelle structure. Au cours des cinq dernières années, le Canada a aussi octroyé un financement important aux fonds fiduciaires dans le cadre de la pratique mondiale Commerce et compétitivité, ce qui représente une étroite harmonisation avec la priorité thématique de la croissance économique durable d'AMC.



Le Canada obtient des résultats en matière de développement par l'entremise du Groupe de la Banque mondiale

Voici des exemples de résultats en matière de développement obtenus par l'entremise de programmes du Groupe de la Banque mondiale appuyés par des investissements du Canada :

Partenariat mondial pour l'éducation

Profitant de l'appui du Canada, le Partenariat mondial pour l'éducation (PME) a obtenu d'importants résultats dans ses pays partenaires, particulièrement dans les États fragiles et touchés par des conflits, au chapitre de l'inscription aux écoles primaires, de l'alphabétisation et de l'éducation des filles. Depuis 2002, environ 64 millions d'enfants de plus ont été inscrits à l'école primaire, 69 % des fillettes ont désormais achevé l'école primaire, contre 56 % en 2002, et 31 pays sont sur le point de réaliser, ou ont réalisé, la parité de genre en matière d'éducation primaire. Le nombre d'enfants achevant leur éducation primaire dans les pays fragiles et touchés par des conflits a lui aussi augmenté, soit de 19 %, au cours de cette période. Au cours de l'exercice 2014-2015, le Canada a octroyé 30 millions de dollars au PME et, le 16 avril 2015, le ministre du Développement international a annoncé que le Canada apporterait une contribution totale de 120 millions de dollars sur quatre ans.

Projet de formation axée sur les compétences et de perfectionnement des compétences au Bangladesh

L'appui du Canada au Projet de formation axée sur les compétences et de perfectionnement des compétences (19,8 millions de dollars sur cinq ans) est venu rehausser sensiblement les niveaux de compétence et la préparation à l'emploi des hommes, des femmes et des jeunes vivant dans la pauvreté au Bangladesh. En 2014-2015, des bourses destinées à la formation technique et professionnelle et aux programmes de formation ont été offertes à 32 000 autres étudiants issus de milieux socioéconomiques défavorisés, portant le total cumulatif sur deux ans à 96 329 étudiants, dont 14 082 femmes, et dépassant la cible de 82 000 étudiants. Le Canada a également collaboré avec la Bangladesh Garment Manufacturers and Exporters Association en vue d'offrir une formation à 10 000 travailleurs peu ou non qualifiés, y compris des femmes et des personnes handicapées. De plus, une formation sur la fabrication de vêtements a été offerte à 840 étudiants (92 femmes et 748 hommes), dont 84 % se sont trouvé un emploi dans un délai de trois mois.

Projet Services d'urgence et résilience sociale en Jordanie

Le soutien du Canada au projet Services d'urgence et résilience sociale en Jordanie (17 millions de dollars sur deux ans) aide les municipalités jordaniennes et les collectivités hôtes à aborder les répercussions immédiates sur la prestation de services qui sont associées aux arrivées de réfugiés syriens. Le projet renforce également la capacité des municipalités à élaborer des plans à l'aide de consultations significatives entre plusieurs intervenants et accroît leur résilience face aux crises. En date de décembre 2014, les principales réalisations attribuables à ce projet comprennent le processus de soumissions réussi et l'affectation de 20 millions de dollars américains en subventions à neuf municipalités participantes pour l'acquisition et la livraison d'équipements critiques (p. ex. conteneurs de déchets solides, machines et camions), l'assistance technique offerte aux municipalités en vue de consulter le public et de planifier, mettre en œuvre et gérer les activités financées par les subventions, et la formation des organismes gouvernementaux, des municipalités et des collectivités vulnérables clés sur la protection civile, la planification des risques, la gestion et le financement.



Prochaines étapes

Le Canada collaborera avec le Groupe de la Banque mondiale dans le but de catalyser d'autres ressources à l'appui de l'atteinte des ODD. Il continuera de créer des possibilités de collaborer avec la Banque et d'harmoniser ses programmes avec le programme de prospérité partagée de la Banque, y compris au moyen d'initiatives dans lesquelles le Canada a beaucoup investi, telles que le Mécanisme de financement mondial à l'appui de l'initiative « Chaque femme, chaque enfant » et le Mécanisme mondial de financement des infrastructures.

3. Objectifs du Canada au Groupe de la Banque mondiale en 2015–2016

La plupart des objectifs de base du Canada pour le dernier exercice demeurent pertinents et importants pour 2015-2016, même si de nouvelles mesures ont été ajoutées à l'appui de la réalisation de ces objectifs.

1. Promouvoir des instruments financiers et des partenariats adéquats qui viennent renforcer la capacité du Groupe de la Banque mondiale à produire des résultats au chapitre du développement.

- Soutenir l'utilisation efficace du capital en vue d'accroître la capacité du Groupe de la Banque mondiale à obtenir des résultats sur le plan du développement et ce, tout en surveillant les risques pour le bilan de la Banque.
- Mobiliser le Groupe de la Banque mondiale en vue de promouvoir et de catalyser l'investissement et les partenariats privés dans les pays en développement, y compris avec des entreprises canadiennes et dans le cadre de la nouvelle initiative canadienne de financement du développement. Travailler avec le Groupe de la Banque mondiale, en collaboration avec d'autres gouvernements, le FMI, la Banque interaméricaine de développement et la Banque de développement des Caraïbes, en vue de relever les défis qui se posent au développement dans la région des Caraïbes, en mettant l'accent sur la croissance renouvelée et la réforme de la gouvernance économique.

2. Améliorer l'efficacité institutionnelle du Groupe de la Banque mondiale, notamment par la mise en place de réformes, de mécanismes de responsabilisation et d'une structure de gouvernance appropriés.

- Servir de force constructive promouvant une réforme transparente des votes et de l'actionnariat au Groupe de la Banque mondiale et ce, tout en veillant à ce que les intérêts canadiens soient pris en compte dans ces discussions.
- Encourager le Groupe de la Banque mondiale à renforcer ses mécanismes de gouvernance et de responsabilisation et ce, tout en faisant la promotion d'une optimisation accrue des ressources associées aux contributions canadiennes en mettant un accent particulier sur la gestion et la vision stratégique de l'Association internationale de développement.

3. Promouvoir les priorités canadiennes dans le cadre des politiques et des programmes du Groupe de la Banque mondiale.

- S'assurer que les priorités du Canada en matière de politique étrangère, de commerce et de développement sont prises en compte dans les opérations du Groupe de la Banque mondiale, y compris dans les domaines du développement du secteur privé et de la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants.



Pour atteindre le premier objectif de promouvoir des mécanismes financiers et des partenariats appropriés qui renforcent l'exécution des programmes, le Canada collaborera avec le Groupe de la Banque mondiale en vue de garantir la mise en œuvre continue des réformes financières lancées en 2013-2014. Le Canada continuera de soutenir le Groupe de la Banque mondiale afin d'assurer une meilleure mise à contribution de ses bilans, de sorte qu'il puisse consentir davantage de prêts au développement. Une mise à contribution accrue peut dégager des milliards de dollars en nouveaux prêts au développement destinés aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables du monde. Le Canada mène d'autres initiatives visant à catalyser un nouveau financement du développement, et il a récemment annoncé son intention de mettre sur pied une institution financière de développement (IFD) qui soutiendrait des initiatives du secteur privé dans les pays en développement. Une fois ses activités commencées, la nouvelle IFD du Canada s'emploiera à établir des partenariats avec des institutions établies comme la SFI dans le but de tirer des leçons de leur vaste expertise. En dernier lieu, le Canada continuera de faire appel au Groupe de la Banque mondiale et aux autres institutions financières internationales pour relever collectivement les défis économiques et financiers auxquels font face les pays des Caraïbes.

Afin d'atteindre le deuxième objectif consistant à contribuer à améliorer l'efficacité institutionnelle du Groupe de la Banque mondiale, le Canada appuiera l'exécution des divers éléments présentés dans la feuille de route de l'examen de l'actionnariat. De plus, le Canada travaillera étroitement avec les autres membres de l'IDA au cours de la 18^e reconstitution des ressources, dont le commencement est prévu au printemps 2016. Le Canada contribuera par ailleurs à l'examen continu des politiques de protection sociale et environnementale de la Banque.

Afin d'atteindre le troisième objectif consistant à promouvoir les priorités canadiennes auprès du Groupe de la Banque mondiale, le Canada s'emploiera à créer des synergies entre les programmes du Groupe et les priorités canadiennes associées à la politique étrangère, au commerce et au développement. Nous encouragerons le Groupe de la Banque mondiale à continuer de se concentrer sur les priorités canadiennes en matière de développement, y compris la croissance économique durable, le développement du secteur privé, la salubrité des aliments, la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants et l'égalité des sexes. Nous soutiendrons aussi de nouvelles approches mettant à contribution les ressources, les connaissances et l'esprit d'entreprise du secteur privé dans le but d'avoir des effets sur le développement.



Annexe 1

Contexte des opérations du FMI et de la participation du Canada

Le FMI s'efforce de protéger la stabilité du système financier et monétaire international pour faciliter le commerce international, promouvoir une croissance économique durable et améliorer le niveau de vie à l'échelle mondiale. Depuis 1945, le Canada est un membre central et influent du FMI; il fait partie des 29 pays signataires des Statuts originaux du FMI. Depuis, le FMI a grandi et compte maintenant 188 membres représentant presque tous les pays du monde. Le Canada remplit un rôle important au chapitre de la collaboration étroite avec ses partenaires internationaux pour veiller à ce que le Fonds s'acquitte de fait de son mandat. Une économie mondiale saine et stable crée plus d'emplois pour les Canadiens, favorise la stabilité des prix des biens et des services et rehausse notre niveau de vie. La participation du Canada au FMI encourage la coopération internationale, la croissance économique durable et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens canadiens et d'autres ailleurs dans le monde. Le Canada prend part à tous les volets de la gouvernance et des activités du FMI.

Gouvernance et représentation

Le Canada et le Conseil des gouverneurs

Le FMI rend compte aux 188 administrations des pays qui en sont membres par l'entremise de nombreux mécanismes, le premier et plus important d'entre eux étant le Conseil des gouverneurs, à qui il revient de prendre les plus importantes décisions de l'institution. Le ministre des Finances, l'honorable William Francis Morneau, est actuellement le gouverneur canadien au FMI, et le gouverneur de la Banque du Canada, Stephen Poloz, est le gouverneur suppléant canadien. Le Conseil des gouverneurs se réunit une fois l'an et peut être appelé à voter officiellement, sans que soit convoquée une réunion, sur des résolutions requises par les Statuts (p. ex., les affectations de DTS, les augmentations des quotes-parts, l'adhésion de nouveaux membres) et sur des résolutions modifiant les Statuts ou la Réglementation générale du Fonds. L'encadré qui suit contient les positions adoptées par le ministre en sa qualité de gouverneur du FMI au cours de la période visée par le rapport de 2014-2015.



Bilan des votes du ministre des Finances en 2014-2015

En juillet 2014, le ministre des Finances a voté contre une augmentation salariale proposée des administrateurs et de leurs remplaçants, vu la perspective selon laquelle la rémunération des administrateurs était encore suffisante. Les augmentations proposées ont reçu l'appui nécessaire à leur adoption.

En août 2014, le ministre des Finances a voté de façon à approuver les règles applicables à l'élection de 2014 des administrateurs du FMI.

En septembre 2014 et en mars 2015, le ministre des Finances a approuvé l'activation des Nouveaux accords d'emprunt pour une période de six mois.

En octobre 2014, le ministre des Finances a voté afin d'élire M. Serge Dupont comme administrateur auprès du groupe que représente le Canada au FMI.

En janvier 2015, le ministre des Finances a consenti aux modifications proposées à l'accord d'emprunt entre le Canada et le FMI au titre du Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

En février 2015, le ministre des Finances a voté en faveur de la résolution proposée visant à reporter jusqu'en décembre 2015 la date d'échéance pour parvenir à un accord sur la Quinzième révision générale des quotes-parts. La résolution demandait aussi au Conseil d'administration du FMI qu'il examine des étapes provisoires à franchir en vue de reproduire certains des éléments de la 14^e révision suspendue.

En mars 2015, le ministre des Finances a consenti au transfert du solde restant du Canada dans le compte fiduciaire de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM II). On visait ainsi à soutenir le Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes nouvellement créé.



Part des voix détenue par le Canada

Conséquence de la taille relativement importante de son économie et de son ouverture au commerce international, le Canada détient une part appréciable des voix au Conseil des gouverneurs du FMI, soit 2,56 %, ce qui le classe au 9^e rang des membres au cours de la période considérée. Le processus d'augmentation de la part des voix détenue par des pays de marchés émergents dynamiques et des pays en développement s'est poursuivi dans le cadre des réformes des quotes-parts et de la gouvernance de 2010, de manière à le rendre plus conforme à l'évolution de la réalité économique dans le monde. Lorsque ces mesures sont entrées en vigueur en janvier 2016, la part des voix détenue par le Canada a légèrement diminué pour s'établir à 2,21 % (soit le 11^e rang), comme le montre le tableau 5.

Tableau 5

Parts des voix des plus importants membres du FMI

Pays	% du total des voix avant la réforme de 2010	% actuel du total des voix
États-Unis	16,74	16,47
Japon	6,23	6,14
Allemagne	5,81	5,31
Royaume-Uni	4,29	4,02
France	4,29	4,02
Chine	3,81	6,07
Italie	3,16	3,02
Arabie saoudite	2,80	2,01
Canada	2,56	2,21
Russie	2,39	2,59
Inde	2,34	2,63
Pays-Bas	2,08	1,76
Belgique	1,86	1,30
Brésil	1,72	2,22
Espagne	1,63	1,92

¹ Représente le pourcentage du total des voix maintenant que les réformes des quotes-parts et de la gouvernance de 2010 ont été mises en œuvre.
Source : FMI

Le Canada au Comité monétaire et financier international (CMFI)

Malgré la diminution de la part des voix du Canada par rapport à l'importance croissante d'économies de marché émergentes, bon nombre des décisions du FMI sont prises par voie de consensus, ce qui permet au Canada de maintenir son influence. La position du Canada au sein du Fonds garantit également la participation, au nom des pays qu'il représente, du ministre des Finances au CMFI, un important organe consultatif auprès du FMI. Composé de 24 pays membres et relevant du Conseil des gouverneurs, le CMFI se réunit habituellement deux fois par année, soit lors des assemblées du printemps et des assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale. Il diffuse des communiqués sur l'orientation et dispense des conseils au directeur général du FMI et au Conseil d'administration.

Le ministre des Finances dépose également, lors des assemblées du printemps et des assemblées annuelles, des déclarations écrites qui décrivent les points de vue du Canada et des pays qu'il représente sur les activités particulières du Fonds en matière de gouvernance, de surveillance et de prêt. Le 18 avril 2015, l'honorable Joe Oliver, le ministre des Finances précédent du Canada, a déposé à Washington une déclaration au CMFI pour le compte d'Antigua-et-Barbuda, des Bahamas, de la Barbade, du Belize, du Canada, de la Dominique, de la Grenade, de l'Irlande, de la Jamaïque, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent-et-les-Grenadines [<https://www.imf.org/External/spring/2015/imfc/statement/eng/can.pdf>]. Le ministre des Finances a aussi déposé une déclaration au CMFI pour le compte du même groupe de pays le 11 octobre 2014 à Washington [<http://www.fin.gc.ca/n14/14-138-fra.asp>].



Le Canada au Conseil d'administration

Le Conseil des gouverneurs délègue nombre de ses pouvoirs au Conseil d'administration, constitué de 24 membres, dont la présidence est assurée par le directeur général du FMI. À l'heure actuelle, le Canada détient l'un de ces 24 sièges et représente un groupe de 12 pays. Le système de représentation par groupe de pays permet à l'ensemble des 188 pays membres d'être représentés à une table plus petite, ce qui est davantage propice à la supervision des activités quotidiennes du Fonds. Le groupe de pays représenté par le Canada comprend l'Irlande et la plupart des pays des Caraïbes qui sont membres du Commonwealth. L'administrateur pour le Canada détient donc une proportion des voix, une fois tous les membres de la représentation combinés, qui s'élève à 3,60 % du total (à la suite de l'entrée en vigueur des réformes de 2010, en janvier 2016, la part combinée des voix de notre représentation est passée à 3,38 %). Au cours de la période considérée, notre représentation se situait au 12^e rang sur 24 (elle est actuellement la 13^e en importance à la suite de la mise en œuvre des réformes de 2010).

Le Conseil d'administration se réunit officiellement au moins trois fois par semaine, la plupart des discussions portant sur des questions relatives aux pays, dont des examens aux termes de l'article IV, des examens des programmes de prêt et des demandes de nouveaux accords de prêt. Le Conseil examine également des propositions de politiques et de réformes, des produits de surveillance multilatérale et des questions administratives et financières et prend des décisions à cet égard.

Puisque les décisions du Conseil d'administration sont habituellement le fruit d'un consensus, il est rare que ses membres soient appelés à voter. Le Canada s'efforce de contribuer à l'élaboration des propositions stratégiques avant qu'elles ne soient soumises au Conseil au moyen de discussions officieuses avec le personnel et la direction ou encore au moyen de consultations avec d'autres administrateurs, avant les débats officiels du Conseil. L'administrateur représentant le Canada, l'Irlande et les Caraïbes s'est abstenu de voter à une reprise en 2014-2015.

Bilan des votes de l'administrateur représentant le Canada en 2014-2015

(Oppositions ou abstentions seulement)

En avril 2015, l'administrateur s'est abstenu de voter sur une résolution visant à augmenter les échelles salariales du personnel du FMI, et il a fait la promotion d'une entente entre le Conseil du FMI et la direction du FMI en vue d'assurer un examen indépendant du processus des ajustements annuels de la rémunération du personnel.

Pour en savoir davantage sur les structures de gouvernance, de représentation et de reddition de comptes du FMI, veuillez consulter la page Web du FMI traitant de la gouvernance.



Ce que fait le FMI

Historique du FMI

Au départ, le FMI a été conçu comme faisant partie d'un cadre d'après-guerre de coopération économique internationale lors d'une conférence tenue à Bretton Woods, au New Hampshire, en 1944. Il s'était fixé pour objectif d'éviter la répétition des politiques protectionnistes vouées à l'échec que les pays avaient adoptées lors de la Grande Dépression dans le but de protéger leur économie en dévaluant leur monnaie et en instaurant des obstacles au commerce. Conçue parallèlement au FMI, la Banque mondiale visait à faciliter la reconstruction et le développement après la guerre. John Maynard Keynes et Harry Dexter White ont été les fondateurs intellectuels de ces deux institutions.

Le FMI, dont le siège se trouve à Washington, a été officiellement créé en 1945 lorsque ses Statuts ont été signés; il a amorcé ses activités officielles le 1^{er} mars 1947. Les pays qui sont devenus membres du FMI entre 1945 et 1971 avaient convenu d'instaurer un régime de taux de change fixe en vertu duquel leurs devises s'aligneraient sur le dollar américain, tandis que ce dernier s'alignerait sur la valeur de l'or. Ce système monétaire, appelé le système de Bretton Woods, s'est effondré en 1971 lorsque les États-Unis ont décidé de mettre fin à la vente et à l'achat d'or en règlement des transactions internationales à un taux fixe de 35 \$US l'once. Depuis, les membres sont libres de choisir le système de change qui leur convient. Le FMI a aidé ses membres à surmonter les chocs pétroliers des années 1970, les crises de la dette des années 1980, l'intégration des pays de l'ancien bloc soviétique, l'intervention à la crise financière en Asie des années 1990 et, dernièrement, les difficultés découlant de la crise financière mondiale.

Pour en apprendre davantage sur l'histoire du FMI de 1944 jusqu'à aujourd'hui, veuillez consulter la page Web du FMI portant sur ce sujet. On peut aussi consulter les ouvrages de James M. Boughton et de Margaret Garritsen De Vries, qui présentent un historique plus exhaustif du FMI.

Les activités du FMI se répartissent en trois grands volets, qui visent tous à promouvoir la prospérité économique mondiale en contribuant à la stabilité monétaire et financière internationale et à la croissance. Ces volets portent sur la surveillance, l'assistance technique et les programmes de prêt.

La participation canadienne aux trois volets est analysée ci-dessous.

Surveillance

Le FMI surveille le système monétaire international et fait un suivi des politiques économiques et financières de ses 188 pays membres. Cette activité, connue sous le nom de surveillance, figure parmi les activités de base du FMI. Le Fonds cherche à cerner les risques pour la stabilité économique et financière mondiale en assurant une surveillance aux échelles nationale, régionale et mondiale.



Surveillance bilatérale

Conformément à l'article IV de ses Statuts, le FMI doit procéder à des consultations périodiques auprès de chacun de ses pays membres au sujet de la conjoncture et des politiques économiques nationales. Les consultations prévues à l'article IV ont évolué au fil des ans afin de fournir au Conseil d'administration et au grand public²⁹ un aperçu de l'état de l'économie, du secteur financier et des finances publiques du pays visé, une évaluation du caractère approprié de son régime de change, un examen des forces et des faiblesses de son économie ainsi que des éventuelles retombées négatives de ses politiques sur les autres pays, et des conseils sur les mesures correctives qui s'imposent [lien vers des renseignements sur l'article IV :

<http://www.imf.org/External/French/Pubs/FT/AA/aa.pdf>].

Il arrive à l'occasion qu'une consultation aux termes de l'article IV soit complétée par un examen en vertu du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF), c'est-à-dire une évaluation complète du secteur financier du pays. Des examens obligatoires en vertu du PESF sont menés aux cinq ans dans le cas des 25 administrations dont le secteur financier est important sur le plan systémique (y compris le Canada) [lien vers des renseignements sur le PESF : <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/fsapf.htm>].

Le Conseil d'administration discute de chaque consultation prévue à l'article IV et l'évalue. L'administrateur du Canada et les membres de son effectif participent à chaque discussion, offrant des déclarations de vive voix et par écrit qui présentent le point de vue des pays que le Canada représente sur l'état de l'économie du pays et posant d'autres questions pour veiller à ce que l'examen soit approfondi et traite des risques importants pour les perspectives du pays. Des consultations ont lieu avec le ministère des Finances et la Banque du Canada au sujet des économies d'importance systémique pour ce type d'examen. Affaires mondiales Canada est également consulté lorsque des priorités canadiennes relatives à la politique étrangère ou au développement économique sont visées. Les plus récentes consultations en vertu de l'article IV pour le Canada ont été publiées en janvier 2015.

Surveillance multilatérale

En plus de mener des consultations bilatérales, le FMI produit deux fois l'an les Perspectives de l'économie mondiale, le *Rapport sur la stabilité financière dans le monde* et le *Moniteur des finances publiques*. Ces documents de premier plan résument l'évaluation faite par le Fonds sur l'économie mondiale, les systèmes financiers et monétaires et l'évolution de la situation budgétaire des pays. En outre, le FMI publie deux fois par année les *Perspectives économiques régionales*, de même que des rapports de surveillance spécialisée comme le rapport sur le secteur extérieur (*External Sector Report*) et le rapport sur les effets de contagion (*Spillover Report*), qui fournissent des points de vue plus techniques sur les rouages de l'économie mondiale. L'administrateur du Canada participe activement aux discussions entourant ces produits de surveillance multilatérale et à leur définition, pour veiller à ce qu'ils fournissent un survol objectif de l'état de l'économie mondiale, des principaux risques et des mesures requises pour stimuler la croissance mondiale et promouvoir la création d'emplois. Le ministre des Finances fait également connaître ses impressions sur l'état de la surveillance exercée par le FMI et sur les réformes proposées dans le cadre de sa participation au CMFI.

Pour en savoir davantage sur les activités de surveillance du FMI, veuillez consulter la page Web du FMI traitant de ce sujet³⁰.

²⁹ Les pays ne publient pas tous leurs rapports sur les consultations en vertu de l'article IV; la publication des documents ayant trait aux examens prévus à l'article IV doit être approuvée par les autorités du pays.

³⁰ <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/survf.htm>



Développement des capacités

Le développement des capacités, par l'assistance technique et la formation, fait partie intégrante du mandat du FMI. Le Canada collabore étroitement avec l'Institut pour le développement des capacités du FMI dans le but de développer les capacités des pays membres à favoriser la croissance économique durable par la mise sur pied d'institutions plus fortes nécessaires pour réaliser la stabilité macroéconomique et rendre possible la résistance aux chocs. Les capacités accrues des pays membres soutiennent en outre l'efficacité et la durabilité des activités de surveillance économique et des programmes de prêt.

Le Fonds propose à ses membres des services d'assistance technique et de formation dans des domaines d'expertise tels que la politique fiscale, l'administration des revenus, la gestion des dépenses publiques, la gestion de la dette, la politique monétaire, les systèmes de change, la viabilité du secteur financier ainsi que la statistique. Au cours des années qui ont suivi la crise financière mondiale, les dépenses du FMI dans les domaines de l'assistance technique et de la formation ont augmenté, soit d'environ 63 % entre l'exercice 2009 et l'exercice 2014 pour se fixer à environ 235 millions de dollars américains au cours de l'exercice 2014. Une grande partie des services de développement des capacités du FMI est utilisée par des pays en développement, y compris plusieurs membres du groupe que représente le Canada qui sont situés dans les Caraïbes. Le Canada fait figure de donateur de plus en plus important dans ce domaine. Parmi les activités habituelles qu'appuie le Canada dans les pays en développement, on trouve les études préliminaires, les cours de formation, les ateliers, les conseils et le soutien en ligne ainsi que le placement d'experts et de conseillers en assistance technique.

Assistance technique à l'échelle régionale

Le FMI a aussi élaboré une approche régionale en matière de prestation d'assistance technique et de formation, avec le soutien de donateurs comme le Canada. Outre la formation offerte à l'Institut pour le développement des capacités, établi à Washington, sept instituts régionaux de formation et neuf centres régionaux d'assistance technique (CRAT) situés en Afrique (cinq centres), dans les Caraïbes, en Amérique centrale, et dans la région du Pacifique et au Moyen-Orient offrent aux pays membres du monde entier des programmes plus accessibles et mieux adaptés aux besoins des régions.

Le Canada contribue largement à ces centres régionaux d'assistance technique. Il est le plus important donateur au CRAT des Caraïbes : il lui a fourni 20 millions de dollars pour la phase IV (de 2011 à 2016) et 63 millions pour l'ensemble des phases. Depuis 2011, au cours de la phase actuelle du CRAT des Caraïbes, on a formé 4 500 décideurs et fonctionnaires des Caraïbes.

Le Canada contribue par ailleurs aux cinq CRAT en Afrique (AFRITAC Est, Centre, Sud, Ouest et Ouest 2). Chaque centre travaille aux échelles nationale et régionale en vue de renforcer la capacité des pays membres à concevoir et à mettre en œuvre des politiques qui favorisent la croissance et réduisent la pauvreté. Par exemple, en 2014-2015, AFRITAC Est a joué un rôle clé pour ce qui est d'élaborer des cadres de réglementation et de supervision du secteur financier dans la région. Des partenariats et des résultats fructueux ont été obtenus au chapitre de l'amélioration des cadres de supervision bancaire fondée sur les risques, des cadres de supervision regroupés et des cadres de supervision de la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

Le Canada contribue en outre au Centre régional d'assistance technique pour l'Amérique centrale, le Panama et la République dominicaine (CAPTAC-DR), établi en 2009. Le Canada a récemment approuvé une contribution de 10 millions de dollars à la phase II du CAPTAC-DR, soit le double de sa contribution de 5 millions à la phase I (de 2009 à 2014).



Canada – sous-compte d’aide technique au FMI

L’expérience que le Canada a acquise lui a montré que de solides politiques économiques jouent un rôle essentiel dans la croissance économique durable et dans la création d’emplois. Afin de promouvoir ces politiques et de renforcer la capacité dans les Caraïbes et la région du Moyen-Orient et de l’Afrique du Nord, le Canada a établi un sous-compte d’aide technique de 19 millions de dollars au FMI en 2012. Ce compte vise à financer d’autres projets d’aide technique prioritaires qui ne pourraient autrement être réalisés au moyen de l’actuel budget d’aide technique du FMI.

Améliorer la gestion des finances publiques dans les Caraïbes

Afin de venir en aide aux pays des Caraïbes au cours d’une période de vulnérabilités croissantes, le Canada a lancé l’initiative Améliorer la gestion des finances publiques dans les Caraïbes. Il s’agit d’un fonds qui aide certains pays de la région à améliorer leur gestion budgétaire et économique. Il soutient deux programmes d’assistance technique. Le premier, évalué à 5 millions de dollars, contribuera à soutenir les réformes budgétaires et économiques qui seront à la base de la gestion durable des finances publiques qui est nécessaire à titre de condition préalable à l’investissement et à la croissance en Jamaïque. La deuxième contribution, évaluée à 10 millions de dollars, vise à s’attaquer à la vulnérabilité financière dans l’Est des Caraïbes.

Assistance technique canadienne en Ukraine

En mars 2014, le Canada a annoncé qu’il fournirait 20 millions de dollars au FMI à titre d’assistance technique pour aider l’Ukraine à stabiliser et à rebâtir son économie, y compris par l’entremise d’activités visant à améliorer la capacité de la Banque nationale d’Ukraine (BNU) de mener des réformes dans les secteurs bancaire et financier et à renforcer la gestion des finances publiques ainsi que les politiques et l’administration fiscales du pays.

Renforcement de la Banque nationale d’Ukraine

Le Canada continue d’appuyer le FMI dans ses activités d’assistance technique destinées à renforcer les capacités de la BNU. Au cours de la période visée par le rapport, l’assistance technique était centrée sur la gestion des crises, la conception et la mise en œuvre initiale du programme des accords de confirmation de 2014 et du programme du Mécanisme élargi de crédit de 2015, ainsi que la réforme institutionnelle de la BNU elle-même. En particulier, l’assistance technique financée par le Canada a contribué à stabiliser les marchés financiers, à réformer le cadre monétaire et des taux de change (en cours), à entreprendre une restructuration cruciale du système bancaire, à instaurer une structure moderne fondée sur les fonctions à la BNU et à rédiger des modifications à la loi sur la BNU et aux lois régissant le budget en vue d’accroître l’indépendance et la gouvernance de la BNU (le Parlement a adopté ces modifications le 18 juin 2015). Au total, le Canada a soutenu 24 missions d’experts au cours de la période visée par le rapport.

Activités de prêt

Dans le rôle de premier plan qu’il joue dans le système monétaire international, le FMI utilise ses ressources pour aider ses membres à régler des problèmes provisoires au titre de la balance des paiements pendant que des ajustements économiques sont en cours. Les pays membres qui ont besoin d’une aide financière doivent conclure une entente avec le personnel du FMI sur une série de mesures et de réformes économiques visant à régler les causes sous-jacentes de leur problème de balance des paiements. Le Conseil d’administration du FMI doit ensuite approuver les détails de ce programme économique intégré ainsi que le montant et la durée du financement. L’aide financière du FMI est habituellement accordée par tranches, chacune de ces tranches étant accompagnée d’un examen de programme mené par le Conseil d’administration afin de vérifier si le pays emprunteur continue d’observer le programme convenu et les conditions afférentes concernant ses politiques.



Les facilités de prêt du FMI se répartissent en deux grands groupes : les facilités de prêt non concessionnelles (y compris les mécanismes de prêt de précaution) et les facilités de prêt concessionnelles. Le tableau 6 donne un aperçu de chaque facilité de financement.

Tableau 6

Facilités et mécanismes de financement du FMI

Facilité ou mécanisme (année d'instauration)	Objet	Conditions	Échelonnement et suivi
Tranches de crédit et Mécanisme élargi de crédit (non concessionnels)			
Accords de confirmation (1952)	Aide à moyen terme à des pays ayant des difficultés à court terme en matière de balance des paiements.	Adoption de politiques donnant à penser que les difficultés de balance des paiements du pays membre seront réglées dans un délai raisonnable.	Achats (décaissements) trimestriels sous réserve de l'observation des critères de réalisation et d'autres conditions.
Mécanisme élargi de crédit (1974)	Aide à long terme à l'appui des réformes structurelles de pays membres qui ont des problèmes de balance des paiements de longue durée.	Adoption d'un programme de 4 ans ou moins prévoyant des réformes structurelles et présentation d'un énoncé annuel détaillé des politiques à appliquer au cours des 12 mois suivants.	Achats (décaissements) trimestriels ou semestriels sous réserve de l'observation des critères de réalisation et d'autres conditions.
Ligne de crédit modulable (2009)	Mécanisme offrant une flexibilité à l'égard des tranches de crédit, destiné à satisfaire à tous les besoins de balance des paiements (éventuels ou présents).	Facteurs économiques fondamentaux préalables et cadre de politique économique et bilan stratégique très solides.	Accès approuvé disponible immédiatement tout au long de la période visée, sous réserve d'un examen à mi-parcours après un an.
Ligne de précaution et de liquidité (2011)	Destinée aux pays qui ont un bon bilan économique et stratégique.	Cadres de politiques, position externe et accès au marché solides, ce qui comprend la solidité du secteur financier.	Important accès au départ, sous réserve d'examens semestriels (à l'égard des lignes de précaution et de liquidité de un à deux ans).
Instrument de financement rapide (2011)	Soutien rapide à tout membre aux prises avec un besoin urgent de balance des paiements.	Efforts déployés pour régler les difficultés liées à la balance des paiements (peuvent comprendre des mesures antérieures).	Achats directs sans qu'un programme ou des examens complets ne soient nécessaires.
Facilités du Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance destinées aux membres à faible revenu ou vulnérables (concessionnelles)			
Facilité élargie de crédit (FEC) (2010)	Aide à moyen terme aux membres qui éprouvent des problèmes prolongés de balance des paiements.	Adoption de mécanismes triennaux à quinquennaux relatifs aux FEC. Les programmes soutenus par les FEC reposent sur un document stratégique de réduction de la pauvreté, préparé par le pays suivant un processus participatif et comportant des mesures macroéconomiques, structurelles et de lutte contre la pauvreté.	Décaissements semestriels (ou parfois trimestriels) sous réserve de l'observation de critères de réalisation et d'examens.
Facilité de crédit de confirmation (2010)	Règlement des problèmes à court terme liés à la balance des paiements et aux besoins de précaution.	Adoption de mécanismes de 12 à 24 mois dans le cadre d'accords de la facilité de crédit de confirmation.	Décaissements semestriels (ou parfois trimestriels) sous réserve de l'observation de critères de réalisation et d'examens (en cas de prélèvements).
Facilité de crédit rapide (2010)	Aide rapide dans le cas des besoins urgents liés à la balance des paiements lorsqu'un programme de qualité dans les tranches supérieures de crédit n'est pas requis ou faisable.	Aucun programme axé sur l'examen n'est requis ni aucune conditionnalité après coup.	Habituellement sous forme d'un décaissement unique.

Source : FMI



Ressources financières

Les ressources financières totales du FMI sont composées de ressources permanentes (quotes-parts) et temporaires (accords d'emprunt multilatéraux, accords de prêt bilatéraux). Le tableau 7 donne un aperçu de chacune de ces sources, tandis que le tableau 8 résume les engagements et la situation financière du Canada au Fonds au 30 avril 2015. Le tableau 9 présente un résumé des engagements du Canada après l'entrée en vigueur des réformes des quotes-parts et de la gouvernance de 2010.

Tableau 7

Ressources financières du FMI

Source	But	Situation à la fin de l'exercice 2015	Montant avant la mise en œuvre de la réforme des quotes-parts de 2010 ¹ (milliards de DTS)	Montant actuel après la mise en œuvre de la réforme des quotes-parts de 2010 (milliards de DTS)
Quotes-parts	Les membres contribuent des quotes-parts qui constituent l'élément de base des ressources du FMI.	Les quotes-parts sont toujours actives. Leur niveau et leur distribution sont revus tous les cinq ans. La réforme de 2010 a doublé le nombre global de quotes-parts.	238,4	476,8
Nouveaux accords d'emprunt (NAE)	Ensemble de mécanismes d'emprunt multilatéraux, assortis de règles, établis avec 40 membres pour accroître les ressources du FMI en période d'instabilité économique mondiale ou régionale ¹ .	Les NAE ont été majorés en mars 2011 et activés pour six mois en avril 2011, octobre 2011, avril 2012, octobre 2012, avril 2013, octobre 2013, avril 2014, octobre 2014 et avril 2015.	370	182,4
Accords généraux d'emprunt (AGE)	Ensemble d'accords d'emprunt de plus longue date et plus modestes établis avec 11 pays. Les AGE ne peuvent être activés que si une demande d'activation des NAE n'est pas acceptée.	En décembre 2013, les AGE ont été renouvelés pour une période de cinq ans. Ils n'ont pas été activés depuis 1998, et ne peuvent être utilisés simultanément avec un NAE.	17	17
Emprunts bilatéraux	Supplément provisoire de ressources du FMI utilisé au besoin.	En 2012, 38 membres du FMI ont pris l'engagement de verser 461 milliards de dollars américains sous forme de prêts bilatéraux pour compléter les ressources du Fonds. Au 12 mars 2015, des accords d'emprunt totalisant 369,3 milliards de dollars étaient conclus mais inactifs. Ils ne peuvent être activés que si les quotes-parts et les ressources des NAE utilisables du FMI passent sous la barre des 100 milliards de DTS.	266,4	s.o.

¹ Les NAE énumérés par le Fonds comptent 40 membres participants. Toutefois, la Grèce et l'Irlande n'ont pas encore adhéré aux NAE élargis.

Source : FMI



Quotes-parts

Le FMI fonctionne essentiellement à la manière d'une coopérative de crédit. Il a accès à des liquidités fournies par ses membres, surtout grâce au versement de leurs quotes-parts, sous forme de monnaies nationales convertibles, de DTS et d'autres devises internationales couramment utilisées. Au moment de son adhésion et sous réserve d'examen périodiques, chaque pays membre du FMI se voit attribuer une quote-part fondée en gros sur son poids relatif et son intégration au sein de l'économie mondiale. Les quotes-parts jouent un rôle clé au FMI puisqu'elles forment l'assiette des ressources de prêt à sa disposition et déterminent essentiellement la part des voix de chaque pays.

En 2010, les membres du FMI ont approuvé des réformes d'envergure des quotes-parts et de la gouvernance du FMI. Maintenant que ces réformes sont entrées en vigueur, l'ensemble des quotes-parts a doublé pour avoisiner les 477 milliards de DTS (tableau 4). Les quotes-parts et leurs niveaux sont habituellement revus tous les cinq ans. La Quinzième révision générale des quotes-parts devait à l'origine débiter en 2013; toutefois, en raison de retards dans la mise en œuvre des réformes de 2010, la date d'échéance pour effectuer la 15^e révision a été régulièrement reportée. Des discussions au sujet de la 15^e révision commenceront en 2016.

À la fin de l'exercice 2015, la contribution du Canada à l'assiette totale des quotes-parts s'établissait à 6,37 milliards de DTS, soit une quote-part de 2,67 %. En date du 30 avril 2015, des prélèvements totalisant 1,22 milliard de DTS (soit environ 2,09 milliards de dollars) du FMI sur la quote-part du Canada étaient en cours³¹. La quote-part du Canada est passée de 6,37 milliards à 11 milliards de DTS par suite de l'entrée en vigueur des réformes des quotes-parts et de la gouvernance de 2010.

Accords d'emprunt multilatéraux

En période d'instabilité économique accrue à l'échelle mondiale ou régionale, les besoins d'emprunt éventuels des membres peuvent dépasser les ressources provenant des quotes-parts. Le FMI peut alors ajouter à ses ressources provenant des quotes-parts grâce à des emprunts auprès de ses pays membres. À l'heure actuelle, le Fonds dispose de deux accords permanents d'emprunt multilatéraux conclus avec ses principaux membres, dont le Canada : les Accords généraux d'emprunt (AGE) et les Nouveaux accords d'emprunt (NAE).

Le FMI a conclu des AGE totalisant 17 milliards de DTS avec 11 pays membres, et des NAE totalisant 370 milliards de DTS avec 40 pays (à la suite de l'entrée en vigueur des réformes de 2010, les AGE totaux du Fonds ont été réduits à 182,4 milliards de DTS)³². Récemment, soit en décembre 2013, les AGE ont été renouvelés pour une période de cinq ans; cependant, ils n'ont pas été activés depuis 1998 et ils ne peuvent pas être utilisés en même temps que les NAE. Ces derniers peuvent être activés avec le consentement des participants pour des périodes de six mois. En avril 2011, en raison de l'ampleur de l'incertitude à l'échelle mondiale, les NAE ont été activés; ils ont été réactivés pour des périodes consécutives de six mois à neuf autres reprises, la dernière en date étant en septembre 2015, pour une somme totale de 183 milliards de DTS. À la fin de l'exercice 2015, la part du Canada des AGE s'établissait à 893 millions de DTS, tandis que celle des NAE atteignait 7,62 milliards de DTS. En date du 30 avril 2015, le FMI avait prélevé 761,16 millions de DTS (soit 1,3 milliard de dollars) sur la contribution du Canada aux NAE pour financer des accords de prêt. La contribution du Canada aux NAE a été ramenée de 7,62 milliards de DTS à 3,87 milliards de DTS à la suite de l'entrée en vigueur des réformes des quotes-parts et de la gouvernance de 2010.

³¹ Au 30 avril 2015, 1 DTS valait 1,704 dollar canadien.

³² Des 40 participants aux NAE, ni la Grèce ni l'Irlande n'ont respecté les NAE élargis.



Accords de prêt bilatéraux

Les ressources du FMI sont augmentées temporairement grâce à de nouveaux engagements relatifs à la ligne de crédit bilatérale temporaire totalisant 461 milliards de dollars américains que 38 pays ont pris en 2012 en raison de la crise de la dette souveraine dans la zone euro. En date du 12 mars 2015, 33 accords sont en vigueur et représentent des prêts d'une valeur de 369,3 milliards de dollars américains, qui peuvent uniquement être activés à titre d'ultime recours lorsque les ressources provenant des quotes-parts et des NAE ont presque été épuisées et que la capacité d'engagement prospectif (voir ci-après) du FMI est réduite à 100 milliards de DTS. Le Canada n'a pas pris part à ces accords de prêts bilatéraux.

Tableau 8

Sommaire de la position financière du Canada au FMI Engagements au 30 avril 2015

Milliards de DTS

	Affectation	Montant prélevé
Quote-part actuelle	6,4	1,2
Engagement au titre des NAE	7,6	0,8
Engagement au titre des AGE	0,9	0
Total	14,9	2,0

Source : FMI

Tableau 9

Sommaire de l'affectation du Canada au FMI

Milliards de DTS

	Affectation au 30 avril 2015 (avant la mise en œuvre des réformes de 2010)	Affectation au 30 janvier 2016 (après la mise en œuvre des réformes de 2010)
Engagement au titre des quotes-parts	6,4	11
Engagement au titre des NAE	7,6	3,9
Engagement au titre des AGE	0,9	0,9
Total	14,9	15,8

Source : FMI

Mécanismes de protection des ressources générales

Le FMI ne consacre pas toutes ses ressources à des prêts parce qu'il ne fait pas de prélèvement sur les quotes-parts de ses membres participant à des programmes ou dont la balance des paiements n'est pas jugée solide. Un certain nombre de membres seulement fournissent des ressources pouvant être prêtées. Ces membres aux assises financières solides participent au plan des opérations financières, qui indique à des intervalles réguliers les prélèvements prévus du Fonds sur les quotes-parts des membres et leurs engagements en vertu des NAE. De plus, le Fonds réserve un solde prudentiel de 20 % des quotes-parts et des ressources des NAE utilisables, ce qui constitue une importante mesure de protection de la liquidité face aux demandes des membres. Le FMI applique un mécanisme appelé la capacité d'engagement prospectif pour mesurer les ressources disponibles aux fins des nouveaux engagements financiers de la prochaine année. Cette capacité correspond au montant obtenu grâce au calcul suivant : ressources utilisables non engagées, plus remboursements de l'année suivante, moins montants déjà engagés en vertu d'accords de prêt en vigueur, moins solde prudentiel. La capacité d'engagement prospectif n'englobe pas les prêts bilatéraux non activés ou les AGE. Au 30 avril 2015, la capacité d'engagement prospectif totalisait 301 milliards de DTS, soit environ 424 milliards de dollars américains.



Certaines mesures de protection financière couvrent les ressources du FMI, dont la situation de l'institution à titre de créancier privilégié, la convertibilité des réclamations en liquidités de créanciers dans certaines circonstances et les soldes de précaution du Fonds. Le FMI n'a jamais subi de pertes au titre de ses activités de prêt. Les fonds versés au FMI n'ont aucune incidence sur la dette nette du Canada puisqu'ils constituent des actifs financiers du gouvernement du Canada. Des intérêts sont récoltés selon le taux d'intérêt applicable aux DTS lorsque des sommes sont prélevées pour financer des programmes de prêt. Les prêts du Canada au FMI sont comptabilisés à titre de réserves officielles de liquidités internationales du gouvernement du Canada conformément aux pratiques comptables internationales, et sont gérés par la Banque du Canada à titre de mandataire de la Couronne.

Pour un complément d'information sur le bilan du FMI, veuillez vous reporter à l'annexe 2. Le rapport annuel du FMI pour 2014 contient également un examen approfondi des finances du Fonds. Le FMI produit des renseignements d'actualité sur ses finances, notamment un sommaire hebdomadaire de l'aide financière qu'il procure aux pays membres, de ses ressources disponibles, des arrérages et de ses principaux taux, ainsi qu'un sommaire mensuel de ses ressources totales, des ressources utilisables et de sa capacité d'engagement prospectif.

Ressources au titre des prêts concessionnels et des allègements de dette

Les prêts concessionnels et les allègements de dette pour les pays à faible revenu sont financés par des fonds fiduciaires distincts plutôt que par les quotes-parts souscrites. Des prêts à faible taux d'intérêt sont consentis en vertu du Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FFRPC), tandis que les allègements de la dette proviennent de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale et du Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes. Les ressources servant à financer ces activités proviennent des cotisations volontaires des membres et du FMI lui-même. Elles sont administrées dans le cadre de divers accords de fiducie dont le FMI est fiduciaire. Pour en savoir davantage sur les activités relatives à l'allègement de la dette du FMI, veuillez consulter la page <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/finfac.htm>.

Les prêts concessionnels du FFRPC nécessitent des ressources aux fins des prêts et des ressources « aux fins des subventions ». Les pays donateurs concluent des accords de prêt avec le FMI en sa qualité de fiduciaire du FFRPC. Ces fonds sont ensuite prêtés dans le cadre des programmes du FFRPC. Le Fonds verse des intérêts sur les cotisations aux fins de prêt, et toutes les ressources fournies en vertu des accords de prêt sont considérées comme des réserves officielles de change et assujetties au statut de créancier privilégié du FMI.

Puisque les prêts en vertu du FFRPC sont assujettis à un faible taux d'intérêt fixe (actuellement nul), des ressources sous forme de subventions doivent être obtenues pour combler la différence entre le taux d'intérêt sur les prêts concessionnels payé par les membres pauvres et vulnérables et le taux d'intérêt au taux des DTS versé aux prêteurs. En ce qui concerne le Canada, la contribution de ressources aux fins des subventions entraîne un coût budgétaire. Outre les contributions au titre des subventions financées par les donateurs, le FMI se sert des revenus en intérêts annuels provenant des ressources détenues au titre des subventions et des réserves du FFRPC (qui constituent des garanties pour les prêteurs en vertu du FFRPC) afin d'augmenter ses ressources au titre des subventions. Ces flux de ressources internes procurent au FFRPC une capacité autosuffisante de prêts concessionnels.



Après le déclenchement de la crise financière mondiale, le FMI a réussi à obtenir un important financement aux fins du FFRPC composé de fonds internes et de nouvelles ressources de donateurs afin d'accroître l'aide fournie à ses membres les plus vulnérables. Cet exercice visait à stimuler la capacité du FFRPC de sorte qu'il puisse consentir des prêts concessionnels pouvant atteindre 11,3 milliards de DTS au cours de la période comprise entre 2009 et 2014. Le Canada a fait figure de chef de file tout au long du processus, notamment en contribuant 40 millions de dollars en ressources au titre des subventions et 500 millions de DTS (environ 850 millions de dollars) en ressources au titre des prêts. Ces sommes ont été annoncées dans le budget de 2010.

C'est pour renforcer la capacité de prêts concessionnels du Fonds que le Conseil d'administration du FMI a convenu en septembre 2012 de transférer au FFRPC plus de 1,75 milliard de DTS provenant des bénéfices exceptionnels tirés de ses ventes d'or en 2009-2010. Ce transfert s'inscrivait dans la stratégie adoptée par le Conseil d'administration pour rendre le FFRPC autosuffisant à long terme. En avril 2014, le Conseil d'administration a approuvé les modifications nécessaires à la mise en œuvre du FFRPC autosuffisant. Plus précisément, cela comprenait l'autorisation de l'utilisation éventuelle du revenu de placement gagné dans les réserves du FFRPC pour subventionner des prêts, ainsi que le fait de permettre que le Fonds prenne des engagements de prêt à même le FFRPC au cours de la période allant de 2016 à 2020. Le ministre des Finances a consenti à ces modifications en juin 2014, et celles-ci sont entrées en vigueur en novembre. Au début de 2015, le Canada, de concert avec d'autres prêteurs au titre du FFRPC, a également consenti à la prolongation de son accord d'emprunt avec le Fonds. Ensemble, ces modifications ont permis au FFRPC d'être mieux placé pour soutenir les membres les plus vulnérables du FMI.



Annexe 2

Faits saillants des opérations et principaux indicateurs financiers du FMI pour l'exercice 2015

Les décaissements du FMI (à savoir les sorties de fonds en faveur des membres emprunteurs) du Compte des ressources générales ont enregistré une légère hausse, passant à 12 milliards de DTS au cours de l'exercice 2015 contre 11,7 milliards de DTS au cours de l'exercice 2014, alors que les remboursements (à savoir les rentrées de fonds du FMI) ont affiché une augmentation, s'établissant à 38 milliards de DTS au cours de l'exercice 2015 contre 20,6 milliards de DTS au cours de l'exercice précédent. Ainsi, les remboursements ont dépassé les décaissements (écart de 26 milliards de DTS) pour une deuxième année consécutive. Les décaissements et les remboursements découlant du Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance ont enregistré une hausse modeste : les décaissements ont augmenté à 0,7 milliard de DTS au cours de l'exercice 2015 contre 0,6 milliard de DTS au cours de l'exercice 2014, et les remboursements ont augmenté à 0,5 milliard de DTS au cours de l'exercice 2015 contre 0,4 milliard de DTS au cours de l'exercice 2014.

Décaissements et remboursements du FMI

Milliards de DTS

	Exercice 2014	Exercice 2015
Compte des ressources générales (CRG)		
Décaissements	(11,7)	(12,0)
Remboursements	20,6	38,0
	8,9	26,0
Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FFRPC) ¹		
Décaissements	(0,6)	(0,7)
Remboursements	0,4	0,5
	(0,2)	0,2
CRG et FFRPC		
Total – Décaissements	(12,3)	(12,7)
Total – Remboursements	21,0	38,5
	8,8	25,8

¹ Inclut les prêts se rapportant à la Facilité d'ajustement structurel et au fonds de fiducie connexe.

Source : FMI

L'encours du crédit du CRG a diminué, passant à 55,2 milliards de DTS au cours de l'exercice 2015 comparativement à 81,2 milliards de DTS au cours de l'exercice 2014. L'encours du crédit du FFRPC a augmenté légèrement, à 6,3 milliards de DTS, pendant l'exercice 2015. Par conséquent, l'encours du crédit total s'est établi à 61,5 milliards de DTS, en baisse par rapport à 87,3 milliards de DTS au cours de l'exercice précédent.

Encours du crédit du FMI

Milliards de DTS

	Exercice 2014	Exercice 2015
Compte des ressources générales	81,2	55,2
Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance ¹	6,1	6,3
Total	87,3	61,5

¹ Inclut les prêts se rapportant à la Facilité d'ajustement structurel et au fonds de fiducie connexe.

Source : FMI



Annexe 3

Accords de prêt du FMI en vigueur au 30 avril 2015

Accords de prêt du FMI au 30 avril 2015

Millions de DTS

	Date de l'accord	Échéance	Montant approuvé	Montant prélevé
Compte des ressources générales (CRG)				
Accords de confirmation				
Bosnie-Herzégovine	26 septembre 2012	30 juin 2015	558	423
Géorgie	30 juillet 2014	29 juillet 2017	100	80
Honduras	3 décembre 2014	2 décembre 2017	78	0
Jordanie	3 août 2012	2 août 2015	1 364	1 364
Kenya	2 février 2015	1 ^{er} février 2016	353	353
Roumanie	27 septembre 2013	26 septembre 2015	1 751	0
Serbie	23 février 2015	22 février 2018	935	0
Tunisie	7 juin 2013	6 juin 2015	1 146	788
Total			6 285	2 370
Mécanisme élargi de crédit				
Albanie	28 février 2014	27 février 2017	295	94
Arménie	7 mars 2014	6 mai 2017	82	23
Chypre	15 mai 2013	14 mai 2016	891	371
Grèce	15 mars 2012	14 mars 2016	23 785	10 225
Jamaïque	1 ^{er} mai 2013	30 avril 2017	615	389
Pakistan	4 septembre 2013	3 septembre 2016	4 393	2 520
Seychelles	4 juin 2014	3 juin 2017	11	11
Ukraine	11 mars 2015	10 mars 2019	12 348	3 546
Total			42 422	17 180
Ligne de crédit modulable				
Colombie	24 juin 2013	23 juin 2015	3 870	0
Mexique	26 novembre 2014	25 novembre 2016	47 292	0
Pologne	14 janvier 2015	13 janvier 2017	15 500	0
Total			66 662	0
Ligne de précaution et de liquidité				
Maroc	24 juillet 2014	27 juillet 2016	3 235	0
Total			3 235	0
Total – CRG			118 604	19 542

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, les sommes peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.



Accords de prêt du FMI au 30 avril 2015 (suite)

Millions de DTS

	Date de l'accord	Échéance	Montant approuvé	Montant prélevé
Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FFRPC)				
Facilité élargie de crédit				
Bangladesh	11 avril 2012	31 juillet 2015	640	457
Burkina Faso	27 décembre 2013	26 décembre 2016	27	5
Burundi	27 janvier 2012	31 mars 2016	40	30
Tchad	1 ^{er} août 2014	31 juillet 2017	107	13
Côte d'Ivoire	4 novembre 2011	31 décembre 2015	520	423
Ghana	3 avril 2015	2 avril 2018	664	83
Grenade	26 juin 2014	25 juin 2017	14	4
Guinée	24 février 2012	31 décembre 2015	174	137
Rép. kirghize	8 avril 2015	7 avril 2018	67	10
Libéria	19 novembre 2012	18 novembre 2015	84	62
Malawi	23 juillet 2012	22 mai 2016	104	65
Mali	18 décembre 2013	17 décembre 2016	30	14
Niger	16 mars 2012	31 décembre 2015	79	56
São Tomé-et-Principe	20 juillet 2012	19 juillet 2015	3	1
Sierra Leone	21 octobre 2013	20 octobre 2016	140	104
Îles Salomon	7 décembre 2012	6 décembre 2015	1	1
Yémen	21 septembre 2014	1 ^{er} septembre 2017	365	49
Total			3 058	1 514
Facilité de crédit de confirmation				
Honduras	3 décembre 2014	2 décembre 2016	52	0
Kenya	2 février 2015	1 ^{er} février 2016	136	0
Total			188	0
Total – FFRPC			3 246	1 514
Total général			121 850	21 056

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, les sommes peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Source : FMI



Annexe 4

Contexte des opérations du Groupe de la Banque mondiale et de la participation du Canada

La mission fondamentale du Groupe de la Banque mondiale consiste à mettre fin à l'extrême pauvreté d'ici 2030 et à accroître la prospérité partagée, en favorisant la croissance des revenus des 40 % les plus pauvres de la population de chaque pays. Le Groupe se concentre sur la promotion d'un climat propice à l'investissement, à la création d'emplois et à la croissance durable. Il tente également d'habiliter les moins bien nantis grâce à la prestation de services de santé et d'éducation et de services sociaux afin de leur permettre de participer au développement. Le Groupe de la Banque mondiale représente une source essentielle d'aide financière et technique pour les pays en développement du monde entier.

Rôle et mandat du Groupe de la Banque mondiale

Le Groupe de la Banque mondiale se compose de cinq organismes complémentaires mais distincts : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement (IDA), la Société financière internationale (SFI), l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) et le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI). Chaque institution est appelée à jouer un rôle unique qui vient renforcer la promotion de la réduction de la pauvreté à l'échelle mondiale.

Sauf indication contraire, toutes les données contenues dans la présente section concernent l'exercice 2015 du Groupe de la Banque mondiale (du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015). On trouve de plus amples renseignements au sujet du rendement financier du Groupe de la Banque mondiale sur la page des résultats financiers de son site Web³³.

³³ Page Web des résultats du Groupe de la Banque mondiale (<http://www.banquemondiale.org/fr/results>).



Graphique 4
Groupe de la Banque mondiale



BIRD – Banque internationale pour la reconstruction et le développement

Coup d'œil sur la BIRD

- Fondation : 1944
- Nombre de membres : 188
- Clients : Pays à revenu moyen et pays à faible revenu solvables
- Outils : Prêts, garanties, produits de gestion de risque, services consultatifs et services d'analyse
- Taille : Nouveaux engagements de 23,5 G\$US en 2015

Fondée en 1944, la BIRD est l'institution originelle du Groupe de la Banque mondiale et elle demeure son principal organisme de prêt. Elle offre des prêts aux pays à revenu moyen de même qu'aux pays à faible revenu solvables.

La BIRD puise la majorité de ses fonds sur les marchés internationaux en vendant des obligations de la Banque mondiale notées AAA. Elle prête ces fonds à un taux d'intérêt nettement inférieur à celui que ses pays clients pourraient eux-mêmes obtenir. La BIRD est en mesure d'emprunter des fonds à des taux intéressants en raison de sa solidité financière et parce que ses instruments d'emprunt sont adossés aux capitaux engagés par des pays membres, dont le Canada.

La BIRD cherche non pas à maximiser les bénéfices, mais à générer un revenu suffisant pour assurer sa solidité financière et financer ses activités de développement. Au cours de l'exercice 2015, le portefeuille de prêts de la BIRD comprenait des engagements de 23,5 milliards de dollars américains destinés à 112 projets dans 45 pays, soit une augmentation par rapport à 18,6 milliards au cours de l'exercice 2014.

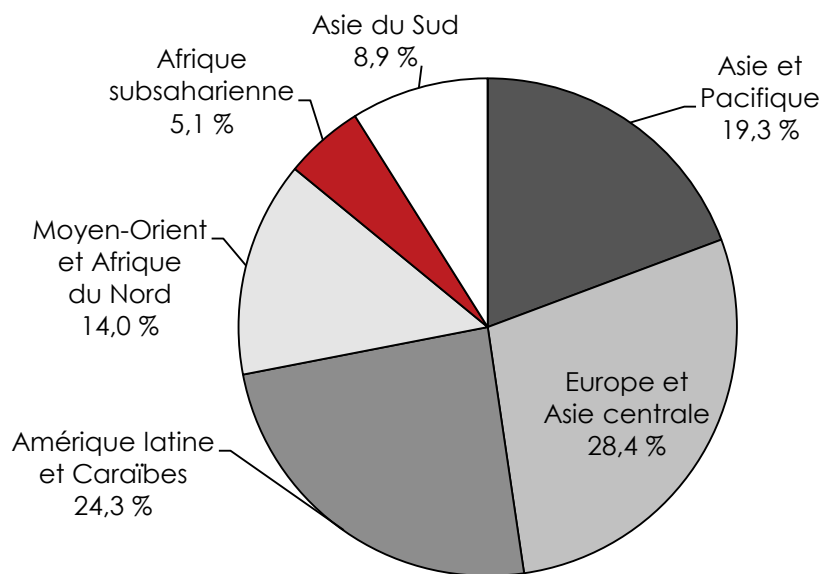


La région de l'Europe et de l'Asie centrale a reçu la plus grande part du financement de la BIRD au cours de l'exercice 2015 (28,4 %); vient ensuite la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (24,3 %). D'autres renseignements sur la BIRD se trouvent sur son site Web³⁴.

Graphique 5

Ventilation régionale des prêts de la BIRD, 2015

(% des engagements de 23,5 G\$US)



Source : Groupe de la Banque mondiale

IDA – Association internationale de développement

Coup d'œil sur l'IDA

- Fondation : 1960
- Nombre de membres : 173
- Clients : Pays les plus pauvres
- Outils : Prêts sans intérêt, subventions, services consultatifs et d'analyse
- Taille : Nouveaux engagements de 19,0 G\$US en 2015

³⁴ Banque internationale pour la reconstruction et le développement (<http://www.banquemondiale.org/fr/about/what-we-do/brief/ibrd>).



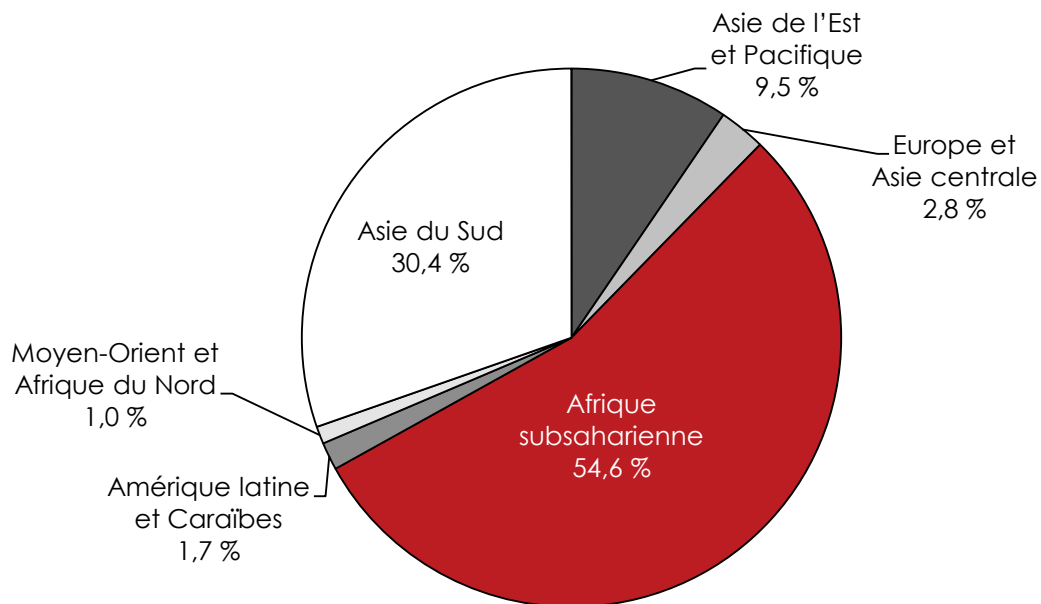
Dans les années 1950, il est devenu évident que les pays en développement les plus pauvres n'avaient pas les moyens d'emprunter des capitaux aux conditions offertes par la BIRD. On a donc créé l'IDA en lui confiant le mandat de soulager la pauvreté en accordant des prêts sans intérêt et des subventions. L'IDA offre des prêts sans intérêt amortis sur 25 ou 40 ans et des subventions aux pays qui risquent le surendettement; elle constitue pour ces pays le principal bailleur de fonds pour le développement. L'IDA cible les pays dont la solvabilité est moindre et dont le revenu annuel par habitant est inférieur à 1 215 dollars américains. À l'heure actuelle, 78 pays sont admissibles au soutien de l'IDA. Les pays qui sont admissibles aux prêts de l'IDA mais qui se prévalent également d'un programme courant de prêt auprès de la BIRD paient certains intérêts sur leurs prêts de l'IDA comparativement aux prêts sans intérêts offerts aux pays qui ne sont débiteurs que de l'IDA.

Les nouveaux engagements de l'IDA sont financés par les cotisations des gouvernements donateurs, dont le Canada, des transferts annuels provenant du revenu net de la BIRD et de la SFI et des remboursements du principal des prêts antérieurs. Les cotisations des donateurs représentent la principale source de financement de l'IDA. Ces ressources sont reconstituées tous les trois ans grâce aux nouveaux engagements des donateurs. La 17^e reconstitution des ressources de l'IDA a pris fin en décembre 2013 et a reçu l'approbation du Conseil des gouverneurs le 5 mai 2014.

Au cours de l'exercice 2015, l'Afrique subsaharienne a été la principale bénéficiaire du financement de l'IDA : elle a reçu 10,4 milliards de dollars américains, soit 54,6 % du total des engagements. L'Asie du Sud a bénéficié de 30,4 % des nouveaux engagements, pour un total de 5,8 milliards de dollars américains. D'autres renseignements sur l'IDA se trouvent sur son site Web³⁴.

Graphique 6
Ventilation régionale des prêts de l'IDA, 2015

(% des engagements de 19,0 G\$US)



Source : Groupe de la Banque mondiale

³⁵ Association internationale de développement (<http://www.banquemondiale.org/ida/>).

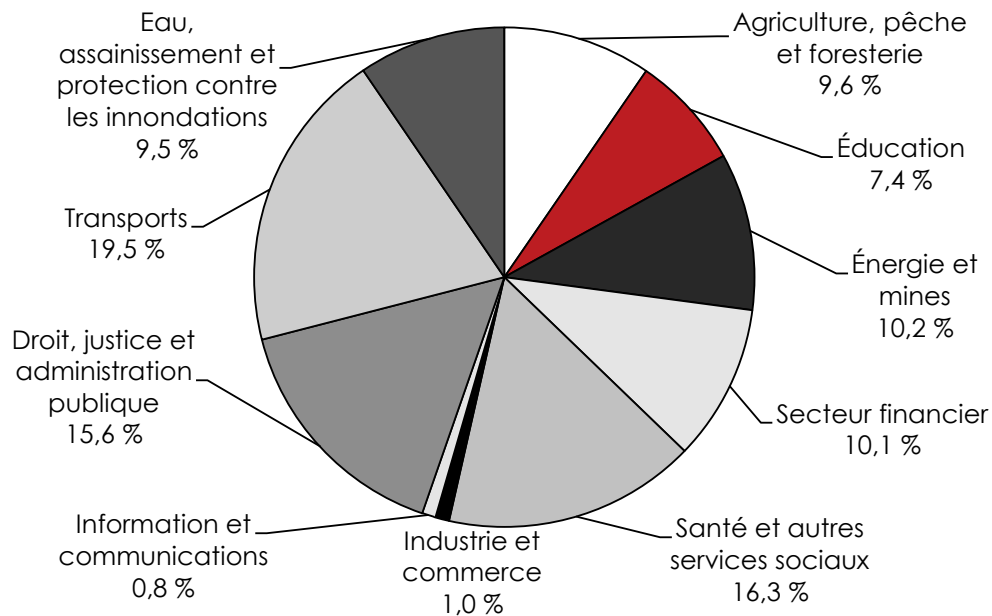


Environ 39 % des prêts consentis par la BIRD et l'IDA au cours de l'exercice 2015 étaient reliés aux infrastructures (transports; énergie et mines; eau, assainissement et protection contre les inondations). Parmi les autres secteurs visés par ces prêts, mentionnons l'administration publique, le droit et la justice (16 %), la santé et les autres services sociaux (16 %) ainsi que l'éducation (7 %).

Graphique 7

Ventilation sectorielle des prêts de la BIRD et de l'IDA, 2015

(% des engagements de 42,5 G\$US)



Source : Groupe de la Banque mondiale

SFI – Société financière internationale

Coup d'œil sur la SFI

- Fondation : 1956
- Nombre de membres : 184
- Clients : Entreprises des pays en développement où l'accès aux capitaux privés est restreint
- Outils : Prêts à des conditions commerciales, participations au capital, mobilisation de ressources et prestation de conseils
- Taille : Nouveaux engagements d'investissement de 17,7 G\$US en 2015

La SFI œuvre auprès du secteur privé dans les pays en développement en poursuivant l'objectif de réduire la pauvreté et d'encourager une croissance économique durable. Elle accorde du financement à des projets du secteur privé, aide à mobiliser des capitaux sur les marchés financiers internationaux et fournit des conseils ainsi que de l'assistance technique aux entreprises et aux gouvernements. La SFI accorde son soutien financier lorsqu'il est impossible d'obtenir suffisamment de capitaux privés d'autres sources à des conditions raisonnables. Elle est maintenant la principale source multilatérale de prêts et de prises de participation pour les projets du secteur privé dans les pays en développement.



Bien qu'elle soit juridiquement et financièrement autonome, la SFI collabore avec la BIRD, l'IDA, l'AMGI et d'autres organisations, et elle mène ses activités en coordination avec ces dernières.

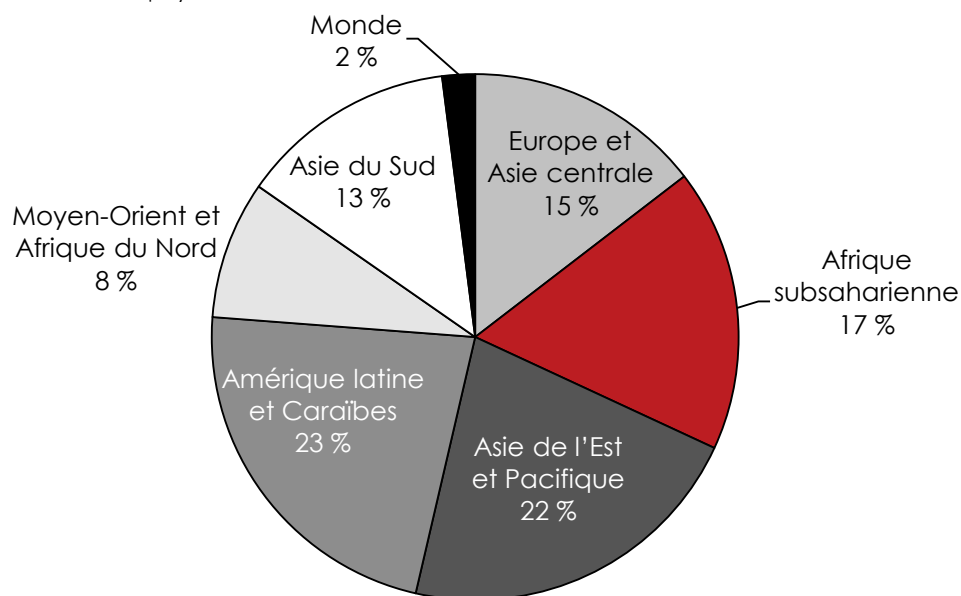
Au cours de l'exercice 2015, la SFI a pris des engagements au titre de nouveaux investissements totalisant 17,7 milliards de dollars américains, dont 10,54 milliards sur son propre compte et 7,13 milliards en ressources de base mobilisées. Les nouveaux engagements à même le compte de la SFI ont totalisé, en dollars américains, 2,38 milliards en Amérique latine et dans les Caraïbes, 2,29 milliards en Asie de l'Est et dans le Pacifique, 1,83 milliard en Afrique subsaharienne, 1,53 milliard en Europe et en Asie centrale, 1,40 milliard en Asie du Sud, et 0,89 milliard au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Pour en savoir plus au sujet de la SFI, prière de visiter son site Web³⁶.

Graphique 8

Ventilation régionale des nouveaux investissements de la SFI, 2015

(% des engagements de 10,5 G\$US)



Source : Groupe de la Banque mondiale

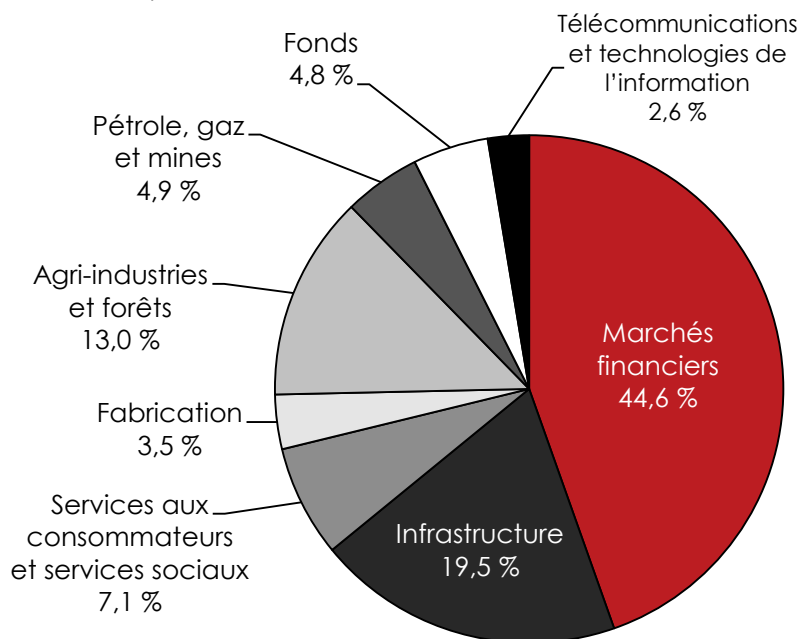
³⁶ Société financière internationale (http://www.ifc.org/wps/wcm/connect/Multilingual_Ext_Content/IFC_External_Corporate_Site/Home_FR).



Graphique 9

Ventilation sectorielle des nouveaux investissements de la SFI, 2015

(% des engagements de 10,5 G\$US)



Source : Groupe de la Banque mondiale

AMGI – Agence multilatérale de garantie des investissements

Coup d'œil sur l'AMGI

- Fondation : 1988
- Nombre de membres : 181
- Clients : Investisseurs et prêteurs
- Outils : Assurance contre les risques politiques, produits de rehaussement de crédit et services consultatifs et juridiques
- Taille : Garanties de risque de 2,8 G\$US en 2015

L'AMGI favorise l'investissement étranger dans les pays en développement en assurant les risques non commerciaux. Elle fournit aussi un soutien technique pour aider les pays en développement à promouvoir les possibilités d'investissement et elle utilise ses services juridiques pour réduire les obstacles éventuels à l'investissement.

Au cours de l'exercice 2015, le montant des garanties émises pour des projets dans les pays en développement membres de l'AMGI a totalisé 2,8 milliards de dollars américains, soit une légère baisse par rapport à 3,2 milliards au cours de l'exercice 2014.

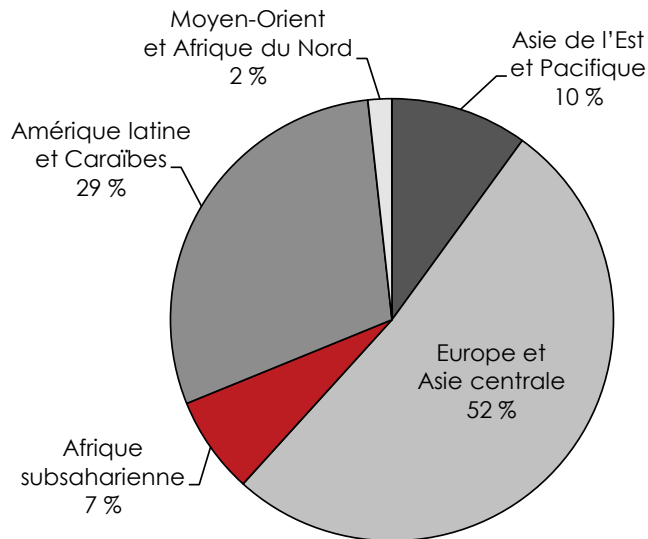
Pour en savoir plus au sujet de l'AMGI, prière de visiter son site Web³⁷.

³⁷ Agence multilatérale de garantie des investissements (<http://www.miga.org/>).



Graphique 10

Ventilation régionale des nouvelles garanties de risque émises par l'AMGI, 2015

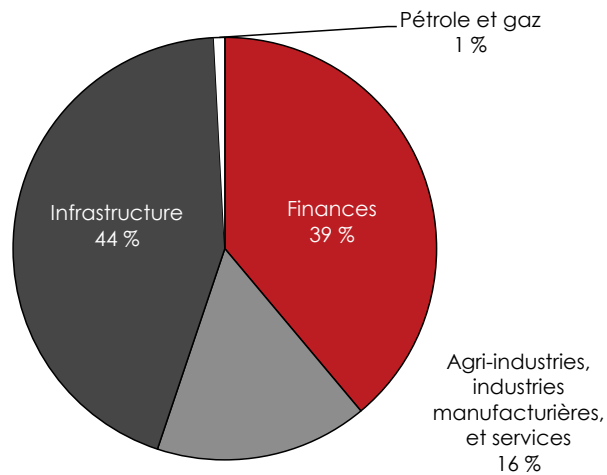


(% des engagements de 2,8 G\$US)
Source : Groupe de la Banque mondiale

Graphique 11

Ventilation sectorielle des nouvelles garanties de risque émises par l'AMGI, 2015

(% des engagements de 2,8 G\$US)



Source : Groupe de la Banque mondiale

CIRDI – Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements

Coup d'œil sur le CIRDI

- Fondation : 1966
- Nombre de membres : 151 membres en règle; 159 signataires
- Mission : Régler les différends internationaux relatifs aux investissements



Créé en vertu de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissants d'autres États, le CIRDI offre des mécanismes de conciliation et d'arbitrage en cas de différends relatifs aux investissements entre les pays membres et des investisseurs étrangers. Le 1^{er} novembre 2013, le Canada a déposé son instrument de ratification de la Convention du CIRDI auprès de la Banque mondiale. Le Canada a signé la Convention du CIRDI le 15 décembre 2006. Avec l'adhésion du Canada au CIRDI, les investisseurs canadiens disposent d'un mécanisme supplémentaire de règlement des différends relatifs aux investissements confiés à l'arbitrage international.

Conformité à la Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle

La *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle* (la Loi) est entrée en vigueur le 28 juin 2008. Elle énonce trois conditions qui doivent être remplies pour que l'aide internationale constitue une aide au développement officielle. Cette aide doit :

- contribuer à la réduction de la pauvreté;
- tenir compte des points de vue des pauvres;
- être compatible avec les normes internationales en matière de droits de la personne.

La Loi vise tous les ministères fédéraux qui accordent une aide au développement officielle, y compris par l'entremise du Groupe de la Banque mondiale.

Pour que des dépenses ou des investissements figurent dans les rapports sur l'aide au développement officielle, le ministre compétent doit être d'avis qu'ils remplissent ces conditions. Aux fins de la transparence de la reddition de comptes en la matière, la Loi exige que les ministres rendent compte de l'aide au développement officielle accordée dans un rapport annuel au Parlement. Ces rapports annuels sont accessibles en ligne à l'adresse <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/FRA-61295946-JEX>.

Les ministres responsables ont déterminé que les institutions du Groupe de la Banque mondiale qui reçoivent du financement du gouvernement du Canada répondent à ces critères. Plus particulièrement :

- L'IDA est la plus importante source de financement de donateurs destiné aux services sociaux de base dans les 77 pays les plus pauvres du monde. L'IDA fonde l'octroi de ses prêts (« crédits ») et subventions sur des stratégies d'aide-pays qui prennent en compte les points de vue de la société civile et les bénéficiaires éventuels du financement accordé. L'IDA est un chef de file reconnu au chapitre du soutien aux programmes de développement visant à réduire la pauvreté en renforçant la croissance économique, en réduisant les iniquités et en améliorant les conditions de vie des gens. L'IDA offre aussi un allègement de la dette considérable – essentiel à la réduction de la pauvreté – par l'intermédiaire de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale.
- La BIRD est détenue et exploitée au profit de ses 188 pays membres, axant le développement sur la réduction de la pauvreté dans les pays à revenu moyen et les pays à faible revenu qui sont solvables. La structure coopérative, où les pays à revenu moyen sont traités simultanément comme des clients et comme des actionnaires, garantit que ceux qui profitent de son financement et de son expertise en développement et technique à faible coût, et de ses conseils stratégiques, peuvent aussi s'exprimer dans l'institution.
- La SFI est la plus grande institution de développement à l'échelle mondiale axée sur le secteur privé des pays en développement. Puisqu'une partie des fonds investis par l'entremise de la SFI sont octroyés aux conditions du marché, le financement versé par le Canada à la SFI n'est pas intégralement consigné dans l'aide au développement officielle. Toutefois, la mission de réduction de la pauvreté ainsi que les mesures de protection environnementale et sociale de la SFI sont conformes à l'esprit de la Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle. De plus, la SFI appartient à 184 pays membres qui sont représentés au Conseil des gouverneurs et au Conseil d'administration.



Freins et contrepoids internes du Groupe de la Banque mondiale

Le Groupe de la Banque mondiale dispose de plusieurs organismes pour faire en sorte que ses activités soient menées de façon intègre et qu'elles produisent des résultats bénéfiques pour les personnes vulnérables et désavantagées des pays en développement.

Le Groupe d'évaluation indépendante (GEI)

Le GEI est un organisme interne et autonome du Groupe de la Banque mondiale. Il relève directement du Conseil d'administration de la Banque. Il évalue l'impact des programmes de la BIRD, de l'IDA, de la SFI et de l'AMGI sur le développement. Sa fonction consiste à évaluer objectivement le travail de ces organismes, à mettre en place une responsabilisation au chapitre de la réalisation des objectifs de la Banque et à veiller à ce que cette dernière tire des leçons de ses expériences. Ses rapports sont disponibles sur le site Web de la Banque mondiale.

Département d'audit interne

Le travail du Département d'audit interne consiste principalement à déterminer si les processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance du Groupe de la Banque mondiale donnent l'assurance raisonnable : que l'information importante sur les plans des finances, de la gestion et des opérations est exacte, fiable et produite en temps opportun; que les ressources sont acquises économiquement et utilisées avec efficacité; que les actifs sont protégés; que les mesures prises par l'organisation sont conformes aux politiques, procédures, contrats et lois et règlements pertinents; et que les programmes, les plans et les objectifs opérationnels importants seront réalisés.

Panel d'inspection

Le Panel d'inspection a pour but premier de donner suite aux préoccupations des personnes susceptibles d'être touchées par les projets de la BIRD et de l'IDA, et de veiller à ce que la Banque mondiale respecte ses politiques et procédures opérationnelles au cours des étapes de conception, de préparation et d'exécution des projets. Le Conseil d'administration établit la composition du Panel, et ce dernier lui rend compte directement. On trouve de plus amples renseignements au sujet du Panel sur le site Web de la Banque mondiale.

Bureau du conseiller-médiateur pour l'application des directives (CAO)

Le Bureau du CAO s'engage à rehausser la viabilité des projets de la SFI et de l'AMGI ainsi que leur incidence sur le développement en donnant suite, rapidement et efficacement, aux plaintes des collectivités touchées. Il aide aussi la SFI et l'AMGI à accroître les retombées sociales et environnementales de leurs activités et à favoriser un degré de responsabilisation élevé. Le rapport annuel du CAO peut être consulté sur son site Web.



Service de déontologie institutionnelle (INT)

L'INT enquête sur les allégations de fraude et de corruption touchant les opérations du Groupe de la Banque mondiale, de même que sur les allégations d'inconduite des employés; il transmet ses conclusions directement au président. L'INT participe aussi aux efforts de prévention visant à protéger les fonds du Groupe de la Banque mondiale et à veiller à ce qu'ils servent aux fins prévues. Le Groupe de la Banque mondiale a exclu 118 entités au cours de l'exercice 2014. On trouvera de plus amples renseignements au sujet de l'INT sur le site Web de la Banque mondiale³⁸.

Souscriptions du Canada au capital et actions détenues

Le Groupe de la Banque mondiale est régi par ses pays membres. Chacun d'eux détient des actions des organismes qui constituent le Groupe. Les pays exercent principalement leur pouvoir décisionnel par l'entremise de leur gouverneur et de leur administrateur, selon la nature des décisions, et lors des négociations sur l'augmentation du capital et la reconstitution des ressources.

Le Canada est au nombre des 10 plus importants actionnaires du Groupe de la Banque mondiale, ayant souscrit 7,2 milliards de dollars américains au capital de la BIRD, de la SFI et de l'AMGI, et contribué 11,2 milliards à l'IDA.

Tableau 10

Souscriptions du Canada au capital en 2015

M\$US, sauf indication contraire

	BIRD	IDA	SFI	AMGI
Souscriptions au capital et contributions	7 039,5	11 190,11	81,3	56,5
Montant versé	433,1	10 7002	81,3	10,7
Montant non versé, mais tributaire des besoins futurs en capital	6 606,4	–	–	45,8
Part des souscriptions ou des contributions (%)	2,78	4,57	3,17	2,95
Part des voix (%)	2,66	2,63	3,02	2,50

Nota – Données tirées des rapports annuels et des états financiers de 2015 de la Banque mondiale, de la SFI et de l'AMGI.

¹ Il s'agit des contributions cumulatives du Canada à l'IDA et des engagements pris jusqu'en janvier 2017 dans le cadre de notre engagement au titre de la 17^e reconstitution des ressources de l'IDA.

² Représente les contributions cumulatives du Canada à l'IDA et le premier paiement réel d'une série de paiements effectués dans le contexte de la 17^e reconstitution des ressources de l'IDA.

Cela confère au Canada de 2,5 % à 3,0 % des voix au sein des différentes institutions de la Banque. À la Banque, le nombre de voix d'un pays est principalement fonction du nombre d'actions qu'il détient, ce qui signifie en fait que le nombre de voix traduit le poids économique relatif de chaque membre. Un petit nombre de voix de base est aussi réparti également entre tous les membres. À la fin de 2010, des réformes touchant le nombre d'actions et de voix à la BIRD ont été approuvées, ce qui fera augmenter la part des voix détenues par les pays en développement et les économies émergentes puisque les augmentations générales et spéciales du capital sont financées par les États membres. À mesure que ces réformes des voix seront mises en œuvre, le Canada devrait passer du 7^e rang au 11^e rang parmi les actionnaires, favorisant une plus grande représentation et une reconnaissance accrue de certaines importantes économies de marché émergentes.

³⁸ Page Web sur la vice-présidence de l'intégrité du Groupe de la Banque mondiale (<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTABOUTUS/ORGANIZATION/ORGUNITS/EXTDOI/0,,menuPK:588927~pagePK:64168427~piPK:64168435~theSitePK:588921,00.html>).



Le gouverneur canadien au Groupe de la Banque mondiale

Les pays membres nomment chacun un gouverneur pour les représenter au Conseil des gouverneurs, qui constitue la plus haute instance du Groupe de la Banque mondiale. Le gouverneur représentant le Canada au Groupe de la Banque mondiale est le ministre des Finances, l'honorable William Francis Morneau.

Les gouverneurs sont responsables des grandes décisions institutionnelles comme l'adhésion et la suspension de membres, le relèvement ou la réduction du capital-actions autorisé de la Banque, la détermination du partage du revenu net, de même que l'examen des états financiers et des budgets.

Le Conseil des gouverneurs est appelé à voter sur un certain nombre de propositions au cours de l'année. Les positions adoptées par le Canada sur les résolutions prises entre le 1^{er} janvier 2014 et le 30 juin 2015 sont présentées ci-après.

Bilan des votes du gouverneur canadien en 2014-2015

En août 2014, le Canada a voté contre la proposition de hausser le salaire des administrateurs et de leurs suppléants.

En novembre 2014, le Canada a nommé Alistair Smith à titre de candidat du Canada à l'occasion des élections des administrateurs en 2014.

En juin 2015, le Canada a appuyé le transfert de 55 millions de dollars américains provenant de l'excédent de la BIRD afin de reconstituer le fonds fiduciaire pour la bande de Gaza et la Cisjordanie.

Vu l'ampleur de la participation du Canada au capital-actions, le gouverneur canadien siège également au Comité du développement des conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du FMI, qui se réunit deux fois par année, soit lors des assemblées du printemps et des assemblées annuelles (à l'automne). Le Comité du développement est un forum de niveau ministériel du Groupe de la Banque mondiale et du FMI chargé de la recherche de consensus intergouvernemental sur les questions liées au développement et les ressources financières nécessaires à la promotion du développement économique dans les pays en développement.

En 2014-2015, le gouverneur a déposé deux déclarations à l'intention du Comité du développement pour le compte des pays que représente le Canada, soit Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, le Guyana, l'Irlande, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines, soit le 11 octobre 2014 et le 18 avril 2015 à Washington.



L'administrateur représentant le Canada au Groupe de la Banque mondiale

Les gouverneurs délèguent la gestion courante à 25 administrateurs à temps plein, en poste au siège de la Banque, à Washington. Les administrateurs sont nommés pour deux ans. Ils représentent chacun un groupe, lequel peut inclure plus d'un pays. L'administrateur pour le Canada, M. Alister Smith, représente également l'Irlande et onze pays des Caraïbes. L'administrateur reçoit des conseils de représentants des gouvernements du groupe de pays au sujet des questions abordées par le Conseil d'administration. Il tient compte de ces conseils lorsqu'il élabore sa position, en se fondant également sur son propre jugement à titre de membre de la direction du Groupe de la Banque mondiale.

Les décisions du Conseil d'administration sont habituellement le fruit d'un consensus. Lors des votes officiels, le nombre relatif de voix de chaque administrateur dépend du nombre d'actions détenues par le groupe de pays qu'il représente.

Les actionnaires soulèvent couramment de sérieuses questions ou préoccupations au sujet de certaines opérations de la Banque avant que celles-ci ne soient débattues par le Conseil d'administration. En outre, les administrateurs peuvent voter contre certains projets ou politiques ou s'abstenir de voter après avoir consulté les membres de leur groupe. En 2014-2015, l'administrateur représentant le Canada a appuyé toutes les politiques et tous les projets approuvés par le Conseil d'administration, à quatre exceptions près (voir l'encadré ci-après).

Bilan des votes de l'administrateur représentant le Canada en 2014-2015

(Compte tenu du volume des activités au Conseil d'administration de la Banque mondiale, seules les oppositions ou les abstentions sont énumérées.)

En septembre 2014, l'administrateur représentant le Canada s'est abstenu de voter pour la deuxième fois sur une proposition d'investissement de la SFI dans le domaine de l'énergie au Nigéria au motif de contraintes de temps, puisqu'un audit juricomptable était en cours afin de répondre aux préoccupations relatives à la gouvernance dans le secteur de l'énergie du pays.

En juin 2015, l'administrateur canadien s'est abstenu de voter sur un investissement proposé par la SFI dans les actions ordinaires de la Postal Savings Bank of China au motif de préoccupations quant aux investissements de la SFI dans des entreprises appartenant à l'État et au manque d'additionnalité financière.

En juin 2015, l'administrateur canadien s'est abstenu de voter sur le budget administratif proposé pour l'exercice 2016 de la SFI en raison des renseignements limités fournis par la SFI sur les priorités stratégiques de cette dernière et l'affectation précise des ressources à ces priorités.

En juin 2015, l'administrateur représentant le Canada s'est opposé à la proposition consistant à augmenter la rémunération du personnel du Groupe de la Banque mondiale, faisant valoir que le salaire ne représente qu'une partie de la rémunération totale et qu'une évaluation complète de la rémunération dans son ensemble était nécessaire et n'avait pas été fournie avant la hausse salariale proposée.



Contributions financières du Canada au Groupe de la Banque mondiale en 2014-2015

Le Canada est un important donateur au Groupe de la Banque mondiale. En 2014-2015, il a versé les contributions suivantes :

Contribution à l'IDA : 883 220 000 \$

L'IDA constitue le principal outil de la Banque mondiale pour le financement destiné aux pays les plus pauvres; elle leur octroie des subventions et des prêts sans intérêt. L'IDA attribue ses ressources principalement suivant un mécanisme fondé sur le rendement, qui inclut des mesures de l'inclusion sociale dans un pays (p. ex., filet de sécurité sociale, égalité entre les sexes) et de la gouvernance. Plus un pays obtient des cotes élevées relativement à ces indicateurs, plus il peut recevoir de ressources de la part de l'IDA.

Au cours de la période visée par le présent rapport (du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015), le Canada a versé deux paiements de 441,61 millions de dollars à l'IDA, soit une contribution totale, au cours de la période visée par le rapport, de 883,22 millions de dollars, conformément au montant convenu à la 17^e reconstitution des ressources³⁹. Cette contribution appuie les efforts de l'IDA visant à accroître l'efficacité de l'aide, à financer de grands projets régionaux comme des projets d'infrastructure, et à fournir une aide spéciale à des États fragiles comme l'Afghanistan et Haïti, tout en veillant à ce que l'endettement des pays n'atteigne pas un niveau insoutenable.

Allègement de la dette multilatérale par l'intermédiaire de la Banque mondiale : 51 200 000 \$

Dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), la Banque mondiale, le FMI et le Fonds africain de développement ont accepté d'annuler la totalité des dettes admissibles des pays pauvres très endettés. Au sommet du G-8 tenu à Gleneagles en 2005, le Canada et d'autres pays donateurs se sont mis d'accord pour compenser entièrement ces institutions pour les dettes qu'elles annuleront au nom des pays pauvres, de façon à ne pas nuire à leur capacité de fournir une nouvelle aide financière à tous les pays à faible revenu. L'engagement total du Canada pour la période de 50 ans de l'IADM se chiffre à 2,5 milliards de dollars, les paiements étant versés annuellement.

Au cours de la période visée par le présent rapport (du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015), le Canada a versé 51,2 millions de dollars au Groupe de la Banque mondiale aux fins de l'IADM.

Fonds fiduciaires du Groupe de la Banque mondiale : 519 740 000 \$

Les fonds fiduciaires jouent un rôle important pour mobiliser les ressources des donateurs par l'entremise du Groupe de la Banque mondiale afin de s'attaquer aux grands problèmes de développement stratégique à l'échelle nationale, régionale ou mondiale. Plus particulièrement, les fonds mobilisent du financement bancaire pour des programmes de développement, principalement à la suite de désastres et de conflits; ils permettent aux donateurs et aux bailleurs de fonds du secteur privé qui financent des activités de développement de s'associer à la Banque conformément aux objectifs d'harmonisation; ils renforcent la capacité de travailler dans des domaines novateurs; et leur personnel collabore avec les organisations de la société civile. Les fonds fiduciaires peuvent compter un ou plusieurs donateurs. Le Canada contribue aux deux types de fonds en privilégiant ceux à donateurs multiples.

L'annexe 5 dresse la liste complète des fonds fiduciaires auxquels Affaires mondiales Canada a versé des contributions en 2014-2015.

³⁹ L'augmentation de la contribution du Canada à l'IDA témoigne d'un changement administratif quant au moment de nos paiements annuels, qui est passé du mois d'avril au mois de janvier de chaque année. Une fois que l'exercice de transition 2014-2015 sera révolu, la contribution du Canada à l'IDA sera rétablie à 441,6 millions de dollars par année pour le reste de la période de la 17^e reconstitution des ressources de l'IDA.



Annexe 5

Contributions du Canada aux fonds fiduciaires du Groupe de la Banque mondiale

Sauf indication contraire, les décaissements indiqués ci-dessous sont effectués par l'entremise d'Affaires mondiales Canada.

Fonds fiduciaires	Décaissements effectués entre le 1 ^{er} juillet 2014 et le 30 juin 2015 (M\$)
Amériques	
Programme d'entrepreneuriat pour l'innovation dans les Caraïbes	3,0
Améliorer la gestion des finances publiques dans les Caraïbes (région des Caraïbes)	4,0
Renforcement du secteur financier (Union monétaire des Caraïbes orientales)	3,0
Réforme de la réglementation des affaires Canada-Amériques (Interaméricain)	1,7
Améliorer l'incidence des industries extractives sur le développement (Pérou)	2,6
Mécanisme d'assurance contre les risques liés aux catastrophes en Amérique centrale (Honduras et Nicaragua)	3,0
Asie	
Projet de formation axée sur les compétences et de perfectionnement des compétences (Bangladesh)	4,8
Développement de l'agroentreprise indonésienne (Indonésie)	2,5
Projets d'infrastructure publics-privés (accélérer les investissements privés durables dans les énergies renouvelables)	2,2
Développement de l'agroentreprise (Philippines)	2,0
Développement et connaissances (Sri Lanka)	0,1
Participation du secteur privé pour le développement agricole (Vietnam)	1,5
Gestion financière et crédit pour la compétitivité (Vietnam)	6,0
Europe, Moyen-Orient, Maghreb, Afghanistan et Pakistan	
Fonds fiduciaire pour la reconstruction de l'Afghanistan – Budget opérationnel	37,0
Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan – Santé (Amélioration du système pour l'action sanitaire pendant la transition)	19,2
Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan – Éducation (Programme d'amélioration de la qualité de l'éducation)	25,7
Soutien spécial aux opérations du gouvernement de l'Afghanistan	10,0
Services d'urgence et résilience sociale pour les municipalités affectées par les réfugiés syriens (Jordanie)	7,0
Programme d'assistance technique pour les micro, petites et moyennes entreprises (Moyen-Orient et Maghreb)	1,7
Renforcement de la Banque nationale d'Ukraine	0,9
Mobilisation du secteur privé pour le développement de l'agriculture (Ukraine)	2,5
Afrique subsaharienne	
Programme de croissance agricole (Éthiopie)	0,6
Programme d'amélioration du climat d'investissement (Éthiopie)	0,5
Programme de protection des moyens de production 2012-2013 – 2016-2017	1,9
Développement de l'entrepreneuriat féminin (Éthiopie)	0,5
Programme de protection des moyens de production – Argent (Banque mondiale – Éthiopie)	0,2
Gouvernance efficace des impacts de l'exploitation minière et du gaz (Mozambique)	0,5



	Décaissements effectués entre le 1^{er} juillet 2014 et le 30 juin 2015 (M\$)
Fonds fiduciaires	
Assistance technique, surveillance et évaluation ¹	0,2
Améliorer l'accès aux marchés pour les agriculteurs de l'Afrique de l'Est et de l'Ouest (panafricain)	2,0
Réforme du secteur minier (Nigéria)	0,2
Subvention au titre du Projet de renforcement des capacités du secteur de l'énergie (Tanzanie)	3,8
Initiatives de portée mondiale et politique stratégique	
Appui au Rapport sur le développement dans le monde de la Banque mondiale	0,2
Mécanisme mondial de financement des infrastructures	20,0
Rapport institutionnel de 2015-2018 du Partenariat mondial pour l'éducation	30,0
Garantie de marché – Vaccins	10,9
Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme 2014-2016	176,0
Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (Muskoka)	66,7
Plan d'investissement mondial dans les systèmes d'enregistrement des actes d'état civil et de statistiques de l'état civil	0,1
6 ^e reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial	54,7
Appui institutionnel au Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale – 2015	10,0
Total²	519,74

¹ Ce décaissement a été effectué par l'entremise du ministère des Finances.

² Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre parfaitement aux totaux indiqués.

Sources : Affaires mondiales Canada; Statistiques du DPF.



Annexe 6

Faits saillants des opérations et principaux indicateurs financiers du Groupe de la Banque mondiale pour l'exercice 2015

Banque internationale pour la reconstruction et le développement

M\$US sauf indication contraire

	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015
Dépenses d'administration	1 480	1 568	1 701
Revenu (perte) net	218	-978	-786
Total de l'actif	325 601	358 883	343 225
Prêts non remboursés	143 776	154 021	157 012
Engagements de l'exercice	15 249	18 604	23 528
Décaissements bruts	16 030	18 761	19 012
Prêts non versés	61 306	58 449	60 211
Remboursements du principal, y compris les paiements anticipés	9 470	9 805	9 005
Décaissements nets	6 361	8 956	10 007
Ratio d'endettement (%)	26,8	25,70	25,1

Association internationale de développement

M\$US

	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015
Dépenses d'administration	1 936	2 004	1 868
Revenu net	-1 752	-1 612	-731
Encours des crédits au développement	125 135	136 011	130 878
Engagements de l'exercice	16 298	22 239	18 966
Décaissements bruts	11 228	13 432	12 905
Remboursements de principal	3 845	3 636	4 085
Décaissements nets	7 371	9 878	8 820



Société financière internationale

M\$US

	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015
Dépenses d'administration	845	888	901
Revenu avant les subventions à l'IDA	1 350	1 739	749
Total de l'actif	77 525	84 130	87 548
Portefeuille engagé	49 617	51 735	50 402
Engagements de l'exercice	17 512	15 109	17 672
Nombre de projets (propre compte)	388	364	406
Investissements sous forme de prêts et de participations, nets	34 677	38 176	37 578

Agence multilatérale de garantie des investissements

M\$US sauf indication contraire

	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015
Dépenses d'administration	47	46	45
Revenu de fonctionnement	19	27	34
Total de l'actif	1 849	2 008	2 067
Capacité de souscription législative	13 897	15 145	14 853
Garanties émises pendant l'exercice	2 781	3 155	2 828
Nombre de contrats de garantie conclus	47	33	40
Risque net	6 410	7 113	7 708
Rendement du capital de fonctionnement avant provisions (%)	4,5	6,6	3,0



Annexe 7

Prêts de la BIRD et crédits de l'IDA

Statistiques sommaires pour l'exercice 2015

M\$US

	BIRD	IDA	Montant total
Par région			
Afrique	1 209	10 360	11 569
Amérique latine et Caraïbes	5 709	315	6 024
Asie de l'Est et Pacifique	4 539	1 803	6 342
Asie du Sud	2 098	5 762	7 860
Europe et Asie centrale	6 679	527	7 206
Moyen-Orient et Afrique du Nord	3 294	198	3 492
Total	23 528	18 966	42 494
Par secteur			
Agriculture, pêche et foresterie			4 072
Droit, justice et administrations publiques			6 646
Eau, assainissement et protection contre les inondations			4 045
Éducation			3 128
Énergie et mines			4 319
Finances			4 297
Industrie et commerce			405
Information et communication			353
Santé et autres services sociaux			6 925
Transports			8 292
Total			42 495
Dont BIRD			23 528
Dont IDA			18 966

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.



Annexe 8

Opérations approuvées aux fins de l'aide de la BIRD et de l'IDA

Exercice 2015, par région et pays

M\$US

Région et pays	BIRD		IDA		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Afrique						
Afrique (région)			12	1 936	12	1 936
Afrique centrale			2	22	2	22
Afrique de l'Est			6	354	6	354
Angola	1	650				
Bénin			2	60	2	60
Burkina Faso			3	230	3	230
Burundi			3	72	3	72
Cameroun			1	100	1	100
Cap-Vert			1	10	1	10
Comores			2	9	2	9
Congo, Rép. dém. du			4	487	4	487
Congo, Rép. du	1	45		15	1	60
Côte d'Ivoire			4	240	4	240
Éthiopie			3	1 320	3	1 320
Gambie			1	5	1	5
Ghana			3	680	3	680
Guinée			4	100	4	100
Guinée-Bissau			1	5	1	5
Kenya			5	795	5	795
Libéria			2	90	2	90
Madagascar			2	95	2	95
Malawi			2	155	2	155
Mali			2	96	2	96
Mauritanie			1	15	1	15
Mozambique			6	394	6	394
Niger			2	117	2	117
Nigéria	1	500	3	975	4	1 475
Ouganda			4	515	4	515
Rwanda			3	270	3	270
Sénégal			3	170	3	170
Seychelles	2	14			2	14
Sierra Leone			1	30	1	30
Soudan du Sud			1	9	1	9
Tanzanie			6	842	6	842
Tchad			1	18	1	18
Zambie			2	130	2	130
Total	5	1 209	98	10 360	103	11 569



Région et pays	BIRD		IDA		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Asie de l'Est et Pacifique						
Chine	14	1 822			14	1 822
Fidji	1	50			1	50
Îles du Pacifique			4	13	4	13
Îles Marshall			2	8	2	8
Îles Salomon			3	24	3	24
Indonésie	2	1 000			2	1 000
Kiribati			1	9	1	9
Micronésie, États fédérés de			2	53	2	53
Myanmar			4	700	4	700
Philippines	3	917			3	917
Rép. dém. populaire lao			4	83	4	83
Samoa			3	37	3	37
Timor-Leste						
Tonga			2	16	2	16
Tuvalu			3	16	3	16
Vanuatu			2	61	2	61
Vietnam	2	750	5	784	7	1 534
Total	22	4 539	35	1 803	57	6 342
Europe et Asie centrale						
Albanie	5	507			5	507
Arménie	4	247			4	247
Asie centrale (région)			1	45	1	45
Azerbaïdjan	2	300			2	300
Bélarus	2	291			2	291
Bosnie-Herzégovine	1	50			1	50
Croatie	2	279			2	279
Géorgie	4	225			4	225
Kazakhstan	3	228			3	228
Macédoine, ex-rép. yougoslave de	1	71			1	71
Moldavie	2	71	1	29	3	100
Monténégro	1	69			1	69
Ouzbékistan	1	195	2	305	3	500
Pologne	1	966			1	966
Rép. kirghize			4	76	4	76
Roumanie	1	243			1	243
Serbie	3	444			3	444
Tadjikistan			7	72	7	72
Turquie	2	1 150			2	1 150
Ukraine	4	1 345			4	1 345
Total	39	6 679	15	527	54	7 207



Région et pays	BIRD		IDA		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Amérique latine et Caraïbes						
Argentine	6	1 337			6	1 337
Belize	1	30			1	30
Bolivie	1	100		100	1	200
Brésil	2	550			2	550
Colombie	2	1 400			2	1 400
Équateur	1	103			1	103
Grenade	1				1	
Haïti			1	50	1	50
Honduras			2	80	2	80
Jamaïque	4	180			4	180
Mexique	3	850			3	850
Nicaragua			2	85	2	85
Panama	1	300			1	300
Paraguay	1	100			1	100
Pérou	2	455			2	455
Rép. dominicaine	2	105			2	105
Uruguay	1	200			1	200
Total	28	5 709	5	315	33	6 024
Moyen-Orient et Afrique du Nord						
Djibouti			1	5	1	5
Égypte	3	1 400			3	1 400
Jordanie	1	50			1	50
Liban	2	489			2	489
Maroc	6	1 055			6	1 055
Tunisie	1	300			1	300
Yémen			3	193	3	193
Total	13	3 294	4	198	17	3 492
Asie du Sud						
Afghanistan			1	22	1	22
Bangladesh			7	1 924	7	1 924
Bhoutan			1	20	1	20
Inde	5	2 098	8	1 687	13	3 785
Maldives				3		3
Népal			5	541	5	541
Pakistan			9	1 351	9	1 351
Sri Lanka			2	215	2	215
Total	5	2 098	33	5 762	38	7 860
Total général	112	23 528	190	18 966	302	42 495

Nota – Inclut les garanties. Les opérations de financement supplémentaire ou additionnel (sauf l'élargissement de projets grâce à un financement additionnel) ne sont pas comptabilisées comme des opérations de prêt distinctes mais sont incluses dans les montants. Les opérations conjointes de la BIRD et de l'IDA sont comptabilisées une seule fois, en tant qu'opérations de la BIRD. Les blancs indiquent une valeur de zéro. Données en date du 21 juillet 2015.



Annexe 9

Acquisitions du Groupe de la Banque mondiale au Canada

Décaissements des emprunteurs de la BIRD et de l'IDA pour des biens et services du Canada

M\$US

Exercice de la Banque mondiale (1 ^{er} juillet au 30 juin)	Montant
2006-2007	52,2
2007-2008	61,4
2008-2009	51,6
2009-2010	80,0
2010-2011	49,8
2011-2012	31,2
2012-2013	177,6
2013-2014	105,5
2014-2015	47,1

Nota – D'après les données du Groupe de la Banque mondiale en date du 21 septembre 2015.

Décaissements des emprunteurs de la BIRD et de l'IDA pour des biens et services du Canada

\$US

Fournisseur	Secteur	Catégorie	Montant
William David Humphrey	Agriculture	Services-conseils	147 225
Polytechnique de Montréal	Éducation	Services-conseils	38 244
Sciencetech	Éducation	Biens	82 200
Antoine Moreau	Énergie et mines	Services-conseils	88 100
Econoler International Inc.	Énergie et mines	Services-conseils	160 627
Fabri Forget	Énergie et mines	Services-conseils	22 154
GENINOV	Énergie et mines	Biens	239 810
Goeran Lifvenborg	Énergie et mines	Services-conseils	145 960
Groupe Dev2E International-Fasken	Énergie et mines	Services-conseils	10 537 134
Jean-Marc Evanat	Énergie et mines	Services-conseils	529 924
Manitoba Hydro International	Énergie et mines	Services-conseils	469 000
Paterson, Grant & Watson Limited	Énergie et mines	Services-conseils	293 000
Spacial Dimension Canada Inc.	Énergie et mines	Services-conseils	833 200
WSP Canada Inc.	Énergie et mines	Services-conseils	71 486
WSP Canada Inc.	Énergie et mines	Services-conseils	796 956
Société canadienne de santé internationale	Santé et services sociaux	Services-conseils	100 000
Dr Hlatchewayo	Santé et services sociaux	Services-conseils	2 978
Jane Jenson	Santé et services sociaux	Services-conseils	409 846
AVESTIN, Inc.	Industrie et commerce	Biens	341 807
Roche Ltée Groupe Conseil	Industrie et commerce	Services-conseils	99 000
David Townsend	Inform. et communications	Services-conseils	31 058
Bernice Una Gookhan-Khan	Admin. publique, droit	Services-conseils	991 550
Caseware IDEA	Admin. publique, droit	Biens	58 980
Cowater International	Admin. publique, droit	Services-conseils	99 000
CRC Sogema Inc.	Admin. publique, droit	Services-conseils	100 000
Géoimage Solutions Inc.	Admin. publique, droit	Services-conseils	1 019 997
Gordon Evans	Admin. publique, droit	Services-conseils	61 515



Fournisseur	Secteur	Catégorie	Montant
IBI Group	Admin. publique, droit	Services-conseils	100 000
IDEA International	Admin. publique, droit	Services-conseils	999 950
IDEA International	Admin. publique, droit	Services-conseils	196 229
Le Groupement SGG Group/RMDA	Admin. publique, droit	Services-conseils	196 250
SETYM International	Admin. publique, droit	Services-conseils	385 894
CPCS Transcom	Transports	Services-conseils	139 500
Greg Wood	Transports	Services-conseils	12 408
Greg Wood	Transports	Services-conseils	9 776
Greg Wood	Transports	Services-conseils	5 264
Greg Wood	Transports	Services-conseils	10 152
LEA International	Transports	Services-conseils	39 035
LEA International Limited	Transports	Services-conseils	98 550
M/S LEA International Ltd. Canada	Transports	Services-conseils	15 000
MMM Group Limited	Transports	Services-conseils	2 730 016
Tatyana Nychyperovych	Transports	Services-conseils	92 980
Allan Rotman	Eau, trait. de l'eau, prot. inond.	Services-conseils	210 677
ECU Inc.	Eau, trait. de l'eau, prot. inond.	Services-conseils	386 613
Exp International Services	Eau, trait. de l'eau, prot. inond.	Services-conseils	356 676
Exp International Services	Eau, trait. de l'eau, prot. inond.	Services-conseils	378 429
Russel Boals	Eau, trait. de l'eau, prot. inond.	Services-conseils	2 290 006
Russel Boals	Eau, trait. de l'eau, prot. inond.	Services-conseils	13 000 000
Timothy A. Blak S.P.	Eau, trait. de l'eau, prot. inond.	Services-conseils	225 000
William David Humphrey	Agriculture	Services-conseils	147 225
Polytechnique de Montréal	Éducation	Services-conseils	38 244
Sciencetech	Éducation	Biens	82 200
Antoine Moreau	Énergie et mines	Services-conseils	88 100
Econoler International Inc.	Énergie et mines	Services-conseils	160 627
Fabri Forget	Énergie et mines	Services-conseils	22 154
GENINOV	Énergie et mines	Biens	239 810
Goeran LifvenborgG	Énergie et mines	Services-conseils	145 960
Groupement Dev2E International-Fasken	Énergie et mines	Services-conseils	10 537 134
Jean-Marc Evenat	Énergie et mines	Services-conseils	529 924



Annexe 10

Communiqués de 2014-2015 du Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du FMI

Washington, États-Unis
Le 11 octobre 2014

Communiqué de la trentième réunion du CMFI

Présidée par M. Tharman Shanmugaratnam, Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances de Singapour

La reprise économique mondiale se poursuit, mais elle est inégale et plus faible que prévu, et les aléas négatifs se sont accentués. Nous sommes déterminés à rehausser la croissance potentielle et à créer une économie mondiale plus robuste, viable, équilibrée et fortement créatrice d'emplois. Nous appliquerons des mesures volontaristes et ambitieuses pour : dynamiser la demande et éliminer les contraintes qui pèsent sur l'offre en menant des politiques macroéconomiques appropriées et les réformes structurelles indispensables; renforcer la coopération afin de maîtriser les effets de contagion; et continuer de rééquilibrer la demande mondiale. Nous sommes profondément préoccupés par les conséquences humaines et socio-économiques de l'épidémie de fièvre Ebola. Nous nous félicitons du Plan d'action mondial présenté par la Directrice générale.

Économie mondiale. Une reprise inégale se poursuit, en dépit de certains revers. Plusieurs pays sont confrontés à la perspective d'une croissance faible ou ralentie, accompagnée d'un niveau de chômage qui reste inacceptable. Un redémarrage de l'activité économique est en cours dans certains pays avancés, notamment aux États-Unis et au Royaume-Uni. La reprise est modeste au Japon; elle est hésitante dans la zone euro. La croissance économique reste ferme et devrait s'accroître modérément dans un grand nombre de pays émergents et restera généralement soutenue dans les pays en développement à faible revenu. Des aléas négatifs existent qui sont dus aux défis posés par la normalisation monétaire dans certains pays avancés, à la persistance d'une inflation inférieure aux objectifs dans d'autres, à la recrudescence de la prise de risque dans un contexte de faible volatilité des marchés financiers et au regain de tensions géopolitiques.

Parvenir à une croissance robuste, durable et solidaire. Notre priorité absolue doit être de renforcer la croissance effective d'aujourd'hui et la croissance potentielle de demain, tout en assurant la résilience et la viabilité des économies. Les politiques macroéconomiques accommodantes doivent être maintenues dans les pays dont les ressources sont sous-employées, en étant accompagnées d'une mise en œuvre décisive des réformes structurelles indispensables dans tous les pays. Il convient en particulier de mettre l'accent sur les mesures de nature à : stimuler la demande et l'offre de main-d'œuvre, notamment en réduisant le chômage des jeunes et en développant les possibilités d'emploi pour les femmes et les travailleurs plus âgés; renforcer les flux de crédit en direction des secteurs productifs; et améliorer le climat des affaires pour encourager l'investissement privé. Un surcroît d'investissements publics et privés dans les infrastructures est aussi important pour soutenir la reprise et rehausser le potentiel de croissance, en particulier dans les pays dont les besoins sont clairement identifiés, dont les ressources sont sous-employées et qui disposent d'une marge de manœuvre budgétaire. Tous les pays ont à gagner à une amélioration de l'efficacité des investissements.



Politique budgétaire. Les stratégies budgétaires doivent continuer d'être mises en œuvre avec souplesse de manière à soutenir la croissance et la création d'emplois, tout en plaçant la dette en proportion du PIB sur une trajectoire soutenable. Pour renforcer la contribution des stratégies budgétaires à la croissance économique, les pays doivent envisager de modifier la composition et la qualité des recettes et des dépenses publiques. Dans bon nombre de pays avancés, l'élaboration et la mise en œuvre de plans concrets de rééquilibrage des finances publiques à moyen terme restent essentielles. Les pays émergents et les pays en développement à faible revenu doivent reconstituer leurs amortisseurs budgétaires là où cela est nécessaire, notamment par la mobilisation de recettes. Les pays doivent renforcer leurs cadres institutionnels pour gérer les risques budgétaires, tout en réorientant les dépenses vers les services publics essentiels et en améliorant le ciblage des subventions.

Politique monétaire. La politique monétaire des pays avancés continue de soutenir la reprise et devrait s'attaquer en temps voulu à une inflation qui reste inférieure aux objectifs, en restant attentive aux risques pour la stabilité financière et dans le respect des missions de la banque centrale. À terme, il sera nécessaire de normaliser la politique monétaire sur fond de renforcement de la croissance et de stabilité des prix. Un calibrage rigoureux et une bonne communication de la normalisation réduiraient autant que possible les retombées négatives et les effets de retour, et profiteraient à l'ensemble de l'économie mondiale. Les pays émergents doivent reconstituer leur marge de manœuvre lorsque celle-ci est limitée. Les politiques macroéconomiques doivent être bien conçues et, à cet égard, il convient de laisser les taux de change réagir à l'évolution des paramètres fondamentaux et faciliter l'ajustement extérieur. Lorsqu'il s'agit de contrer les risques pour la stabilité macroéconomique et financière résultant de l'ampleur et de la volatilité des flux de capitaux, l'ajustement nécessaire au plan macroéconomique pourrait être accompagné de mesures prudentielles et, le cas échéant, de mesures de gestion des flux de capitaux.

Tous les pays doivent continuer d'avoir comme priorité d'accroître la résilience du système financier, notamment par des mesures micro- et macroprudentielles bien conçues dans le contexte d'un accompagnement monétaire prolongé et d'une prise de risque excessive sur certains marchés d'actifs.

Coopération et cohérence des politiques économiques. Les déséquilibres mondiaux se sont réduits pour des raisons à la fois structurelles et conjoncturelles, mais le rééquilibrage reste un impératif essentiel, auquel doivent continuer d'œuvrer tant les pays déficitaires que les pays excédentaires. Les réformes de la réglementation financière mondiale devraient être appliquées rapidement et de façon cohérente, notamment pour traiter le problème des établissements trop grands pour faire faillite par des normes de fonds propres et des régimes efficaces de règlement des faillites, harmoniser l'application transnationale des règles régissant les produits dérivés négociés de gré à gré et atténuer les risques potentiels que présentent les systèmes bancaires parallèles pour la stabilité financière. Nous soutenons les travaux en cours au FMI sur la taxation internationale et la mobilisation des recettes, notamment pour remédier à la fraude et à l'évasion fiscales et pour accroître la transparence budgétaire, en étroite coopération avec les organismes internationaux compétents. Il convient de continuer d'améliorer la transparence de la propriété effective des sociétés ainsi que des autres structures juridiques, y compris les trusts. Nous insistons sur l'importance de renforcer le système commercial mondial pour soutenir la croissance économique.

Prêts et surveillance du FMI. Nous saluons l'augmentation de l'aide du FMI en faveur de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone, touchés par l'épidémie de fièvre Ebola, et nous demandons qu'il poursuive son soutien. Nous appuyons aussi l'intensification de la présence du FMI auprès des États en situation de fragilité. Nous appelons le FMI à rester présent aux côtés des petits États. Nous appuyons le dialogue continu du FMI avec les pays arabes en transition, et nous appelons la communauté internationale à accroître son aide en faveur de ces pays, notamment en mettant en œuvre le Partenariat de Deauville. Nous demandons au FMI de travailler en étroite collaboration avec la Banque mondiale et les autres institutions internationales pour venir en aide aux pays touchés par la crise humanitaire au Moyen-Orient afin d'en atténuer les effets négatifs sur les économies de la région et les retombées sur l'ensemble de l'économie mondiale.



La dérogation temporaire au paiement d'intérêts sur les prêts du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC) entre 2009 et 2014 a bénéficié aux pays à faible revenu. Nous demandons au FMI, en tant que fiduciaire, d'envisager une nouvelle prolongation temporaire de cette dérogation, tout en préservant la capacité d'autofinancement du fonds fiduciaire RPC.

Nous insistons sur l'importance d'un dispositif mondial adéquat de sécurité financière. Le FMI doit continuer d'apporter son soutien, y compris à titre de précaution, aux ajustements et aux réformes indiqués, et de contribuer à la protection contre les risques.

Nous saluons l'examen triennal de la surveillance, l'examen du Programme d'évaluation du secteur financier et les travaux en cours sur l'établissement des conseils macroprudentiels. Nous recommandons d'analyser plus en détail les risques, les effets de contagion et le secteur extérieur, de renforcer et de mieux intégrer la surveillance financière et macroéconomique, d'intégrer la surveillance bilatérale et multilatérale, et de fournir des conseils impartiaux et adaptés en assurant une bonne communication à cet égard. Nous soulignons qu'il importe que le FMI ait des consultations régulières avec tous ses pays membres. Nous nous félicitons des travaux effectués sur les clauses pari passu modifiées et les clauses renforcées d'action collective, et nous appelons le FMI, ses pays membres et le secteur privé à en promouvoir activement l'usage dans les nouvelles émissions d'obligations souveraines internationales. Nous attendons avec intérêt la poursuite des travaux sur la restructuration de la dette souveraine, l'examen des programmes de crise et l'achèvement de l'examen de la politique du FMI en matière de plafonds d'endettement, en combinant à cet égard souplesse et préservation de la viabilité de la dette dans les pays à faible revenu.

Gouvernance. Nous sommes profondément déçus du retard persistant qui empêche d'avancer dans les réformes des quotes-parts et de la gouvernance du FMI qui ont été arrêtées en 2010 et la 15^e révision générale des quotes-parts, y compris une nouvelle formule de calcul des quotes-parts. Nous réaffirmons qu'il importe que le FMI soit une institution reposant sur un système de quotes-parts. La mise en œuvre des réformes de 2010 reste notre priorité absolue, et nous engageons vivement les États-Unis à ratifier ces réformes dès que possible. Nous sommes déterminés à faire en sorte que le FMI reste une institution solide et disposant de ressources adéquates. Si les réformes de 2010 ne sont pas ratifiées d'ici la fin de l'année, nous demanderons au FMI de s'appuyer sur les travaux déjà réalisés et de se tenir prêt à présenter les options envisageables, et nous programmerons un examen de ces options.

Prochaine réunion du CMFI. Notre prochaine réunion se tiendra à Washington les 17 et 18 avril 2015.



Washington, États-Unis
Le 18 avril 2015

Communiqué de la trente-et-unième réunion du CMFI

Présidée par M. Augustin Cartens, Gouverneur de la Banque du Mexique

Le Comité tient à exprimer toute sa gratitude au Vice-Premier Ministre Tharman qui a su présider le CMFI avec tant de clairvoyance pendant une période difficile. Il souhaite la bienvenue au Gouverneur Agustín Carstens comme nouveau Président.

Économie mondiale. La reprise de l'économie mondiale se poursuit, bien que la croissance reste modérée, avec des perspectives inégales. La croissance devrait s'affermir dans les pays avancés, grâce à un redressement solide dans certains pays et à une amélioration des perspectives dans d'autres. Dans les pays émergents, qui sont encore à l'origine de la majeure partie de la croissance mondiale, l'activité économique fléchit dans certains cas, du fait de la baisse des prix et des exportations des produits de base, et de facteurs propres aux pays concernés. Beaucoup de pays procèdent à un ajustement et à un assainissement. Dans les pays en développement à faible revenu, la croissance devrait ralentir, mais rester vigoureuse. La baisse des prix du pétrole a un effet positif net à l'échelle mondiale, même si son impact varie selon les pays. Des risques subsistent. Les fortes variations des taux de change et des prix des actifs, la persistance d'une inflation inférieure aux objectifs dans quelques pays, les craintes concernant la stabilité financière, le niveau élevé des dettes publiques et les tensions géopolitiques appellent à la vigilance. La possibilité d'un ralentissement de la croissance potentielle devient un enjeu plus important à moyen terme. Les déséquilibres mondiaux se sont réduits par rapport aux années précédentes, mais il reste nécessaire de continuer de rééquilibrer la demande.

Politiques à mener pour promouvoir une croissance vigoureuse, équilibrée et durable. Nous sommes déterminés à prendre des mesures supplémentaires pour rehausser la croissance effective et la croissance potentielle, et atteindre notre objectif d'une économie mondiale plus robuste, mieux équilibrée et créant plus d'emplois. À cette fin, nous devons renforcer la confiance et bien affermir la demande, en adoptant un dosage macroéconomique qui cherche à satisfaire le besoin urgent de promouvoir la croissance, tout en préservant la viabilité des finances publiques et la stabilité financière, ainsi qu'en accélérant la conception et l'exécution des réformes structurelles. Il est important d'exécuter des investissements publics et privés de manière productive et efficiente, en particulier dans les infrastructures, pour soutenir la reprise et rehausser la croissance potentielle.

Politique budgétaire. Nous continuerons de mettre en œuvre des politiques budgétaires souples, selon les besoins, de manière à soutenir la croissance et la création d'emplois, tout en plaçant le ratio de la dette au PIB sur une trajectoire viable. La formulation et la mise en œuvre de plans concrets d'assainissement des finances publiques à moyen terme restent cruciales dans beaucoup de pays avancés. Nous réfléchissons aux moyens d'améliorer la composition des dépenses et des recettes publiques afin d'en accroître l'impact sur la croissance et de renforcer les cadres budgétaires afin de réduire les risques. La baisse des prix du pétrole offre une occasion de réformer les subventions énergétiques inefficaces et les taxes énergétiques, le cas échéant, tout en renforçant les dispositifs ciblés de protection sociale.



Politique monétaire. Il convient de maintenir une politique monétaire accommodante si nécessaire, dans le respect des mandats des banques centrales. Nous sommes conscients des risques qui pèsent sur la stabilité financière. Dans beaucoup de pays avancés, il convient de continuer de s'attaquer au surendettement et d'assainir les bilans afin d'améliorer la transmission de la politique monétaire. Il est nécessaire de bien calibrer et de bien communiquer la normalisation de la politique monétaire pour atténuer les retombées négatives et les contrecoups dans le contexte des politiques monétaires asynchrones qui sont menées dans les principaux pays avancés. Dans les pays émergents, des amortisseurs adéquats peuvent contribuer à faire face à la volatilité des marchés financiers. La politique macroéconomique doit être bien conçue, et, à cet égard, il conviendrait de laisser les taux de change réagir à l'évolution des paramètres fondamentaux et faciliter l'ajustement extérieur. Face aux risques découlant de l'ampleur et de la volatilité des flux de capitaux, l'ajustement macroéconomique nécessaire pourrait être accompagné de mesures macroprudentielles et, le cas échéant, de mesures de gestion des flux de capitaux.

Politiques du secteur financier. Il reste prioritaire de préserver la stabilité financière en adoptant des mesures microprudentielles et macroprudentielles bien conçues pour limiter les excès, prévenir les crises financières et ainsi favoriser une croissance durable. Il demeure essentiel que les établissements financiers résolvent les problèmes hérités de la crise financière mondiale et, en collaboration avec les gestionnaires d'actifs, que ces établissements soient en mesure de résister aux risques de liquidité du marché. Il convient d'achever et de mettre en œuvre promptement et systématiquement les réformes de la réglementation financière à l'échelle mondiale, et de les approfondir le cas échéant. Nous souscrivons fermement au programme de travail du Conseil de stabilité financière et au rôle du FMI.

Réformes structurelles. Il est essentiel d'opérer des réformes structurelles pour accroître la confiance des entreprises, l'investissement et la création d'emplois, en particulier pour les jeunes, et réaliser une croissance viable et plus solidaire, principalement en rehaussant la productivité totale des facteurs, en donnant une plus grande place aux femmes dans l'économie et en améliorant l'éducation et la formation. Parmi les priorités figurent les réformes des marchés de produits et du travail, le développement des marchés financiers, l'amélioration de la qualité de la main-d'œuvre et de l'emploi, l'amélioration de la gouvernance, la lutte contre la corruption et la réduction des inégalités. Des réformes commerciales pourraient aussi compléter et renforcer les autres réformes.

Un nouveau multilatéralisme pour assurer l'avenir. Il convient de poursuivre les efforts déployés collectivement pour renforcer le système monétaire international et faciliter la poursuite de l'intégration des pays émergents dynamiques. Nous attendons avec intérêt les travaux du FMI sur les enjeux du système monétaire international et la revue prochaine du panier du DTS. La communauté internationale cherche à mettre en place un nouveau cadre mondial pour le développement durable jusqu'en 2030 et au-delà. Nous attendons avec intérêt que le FMI contribue activement à ce processus dans ses domaines de compétence, notamment en définissant des mesures qui permettront d'accroître la résilience macrofinancière, d'augmenter les recettes, de s'attaquer au déficit d'infrastructures, d'améliorer le renforcement des capacités et de promouvoir une croissance solidaire. Par ailleurs, nous demandons au FMI d'apporter son aide face aux divers problèmes rencontrés par les pays les plus pauvres, les pays fragiles et les pays touchés par un conflit, et nous attendons avec intérêt l'examen à venir des relations du FMI avec les pays fragiles et les pays touchés par un conflit. Le FMI devrait utiliser plus efficacement ses instruments de prêt existants et envisager des ajustements de sa politique de prêt, tout en préservant l'autonomie du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Nous demandons au FMI, en collaboration étroite avec la Banque mondiale, de contribuer activement au succès de la conférence sur le financement du développement à Addis-Abeba, du sommet de New York sur les objectifs de développement durable pour l'après-2015 et de la conférence COP21 à Paris.



Prêts du FMI, surveillance et renforcement des capacités. Nous demandons au FMI de rester prêt à fournir une aide financière, y compris à titre de précaution, pour permettre les ajustements et les réformes appropriés, et à aider les pays à se protéger contre les risques, ainsi que de faire en sorte que ses instruments de prêt répondent aux besoins. Nous saluons la poursuite des travaux du FMI dans les domaines qui correspondent à son mandat, à savoir assurer la stabilité financière internationale et la coopération monétaire, évaluer les effets de contagion internationaux et l'impact des politiques monétaires asynchrones, examiner le lien entre politique monétaire et stabilité financière, renforcer les cadres budgétaires, approfondir l'analyse macrofinancière et analyser les questions relatives à la taxation internationale. Nous nous félicitons des travaux récents du FMI sur les questions macroéconomiques dans les petits pays en développement et nous encourageons leur utilisation pour renforcer le dialogue avec ces pays membres. Nous attendons avec intérêt la mise en œuvre des recommandations de l'examen triennal de la surveillance, l'achèvement de l'examen de suivi des programmes en période de crise, les travaux sur les réformes structurelles essentielles sur le plan macroéconomique, la poursuite des travaux sur les questions relatives à la dette souveraine de manière à ce que le processus de restructuration de la dette se déroule de manière plus ordonnée et prévisible, ainsi que la mise en œuvre de la nouvelle politique en matière de plafonds d'endettement. Nous sommes conscients du rôle précieux que le FMI joue dans le renforcement des capacités de ses pays membres.

Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes. Nous notons avec grande satisfaction la création rapide par le FMI du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC), l'aide qui a été fournie aux pays touchés par l'épidémie de fièvre Ebola et les engagements généreux d'un certain nombre de pays au fonds fiduciaire, y compris sous la forme de transferts de contributions bilatérales du fonds fiduciaire IADM-II. Nous comptons sur des contributions supplémentaires qui permettront au fonds fiduciaire ARC de fournir une aide similaire à nos pays membres les plus pauvres et les plus vulnérables à l'avenir.

Gouvernance. Nous restons profondément déçus du retard persistant dans la mise en œuvre des réformes des quotes-parts et de la gouvernance du FMI qui ont été arrêtées en 2010. Nous reconnaissons l'importance de ces réformes pour assurer la crédibilité, la légitimité et l'efficacité du FMI, et nous affirmons de nouveau que leur application dans les meilleurs délais reste notre priorité absolue. Nous continuons d'engager vivement les États-Unis à ratifier ces réformes dès que possible. Étant donné les objectifs de ces réformes, nous appelons le Conseil d'administration du FMI à chercher une solution intérimaire qui permettra de faire converger sensiblement les quotes-parts, dès que possible et dans la mesure du possible, vers les niveaux convenus lors de la 14^e révision. Nous utiliserons la 14^e révision des quotes-parts comme base de travail pour la 15^e révision, y compris une nouvelle formule de calcul. Nous affirmons de nouveau notre volonté de faire en sorte que le FMI reste une institution solide, disposant de ressources adéquates et fondée sur un système de quotes-parts.

Prochaine réunion du CMFI. Notre prochaine réunion se tiendra à Lima les 9 et 10 octobre 2015.



Annexe 11

Communiqués du Comité de développement des Conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du FMI, 2014-2015

Washington, États-Unis
Le 11 octobre 2014

Comité ministériel conjoint des Conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement

1. Le Comité du développement s'est réuni aujourd'hui, 11 octobre 2014, à Washington.
2. L'économie mondiale continue de faire l'objet d'une étroite surveillance et est exposée à des risques considérables de dégradation. Une prospérité partagée passe par une croissance économique solidaire, la création d'emplois et une action multilatérale soutenue visant à donner aux couches les plus pauvres et les plus vulnérables les moyens de se prendre en charge. Nous encourageons le Groupe de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) à travailler avec les pays membres à la mise en œuvre de politiques courageuses afin de stimuler la croissance et renforcer la résilience.
3. Nous nous réjouissons que le Rapport de suivi mondial de cette année évalue, pour la première fois, les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Groupe de la Banque mondiale qui consistent à mettre fin à l'extrême pauvreté et promouvoir une prospérité partagée de façon durable, tout en continuant à rendre compte de l'état d'avancement des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le traitement, dans le Rapport, de la question des disparités entre les 40 % les plus pauvres et le reste de la population, y compris dans les pays à revenu élevé, a été pour nous un bon point de départ pour débattre de la prospérité partagée.
4. Nous nous félicitons du débat sur la promotion d'une prospérité partagée et le rôle du Groupe de la Banque mondiale en ce qui concerne l'appui à l'investissement dans le capital humain, l'amélioration de l'accès aux marchés, les réformes structurelles, l'inclusion financière, les infrastructures, l'amélioration des régimes fiscaux et des systèmes de transfert, notamment les filets de sécurité sociale, et la lutte contre le changement climatique. Nous insistons sur l'importance des politiques et des institutions pour promouvoir un cadre favorable au développement du secteur privé, qui est essentiel à l'investissement, la création d'emplois et la réalisation d'une croissance économique solidaire et soutenue. Nous invitons le Groupe de la Banque mondiale à aider les pays à privilégier et appliquer des politiques adaptées dans ces domaines, à en surveiller les résultats et les impacts, et à renforcer leurs capacités statistiques. Nous accueillons avec satisfaction l'engagement du FMI à offrir un appui dans ses domaines de compétence spécifiques, notamment la formulation de politiques fiscales et de réformes budgétaires.



-
5. L'inclusion sociale est au cœur de la prospérité partagée. Nous soulignons l'importance, pour le Groupe de la Banque mondiale, de continuer à porter une attention particulière à la problématique du genre et de l'égalité des sexes. Nous l'encourageons à prendre davantage en compte les questions de genre dans ses opérations et à se concentrer plus nettement sur la mise en œuvre et l'impact. Nous attendons avec intérêt la version actualisée de la Stratégie du Groupe de la Banque sur l'égalité des genres et le développement, ainsi que les mises à jour qui suivront.
6. Les pays admis à bénéficier de l'aide de l'IDA affichent une forte croissance depuis l'an 2000, et ont fait montre d'une résilience impressionnante durant la crise économique mondiale. Cependant, un cinquième desdits pays n'ont pas vu leur produit par habitant augmenter depuis lors et sont vulnérables à des chocs comme des catastrophes naturelles, des épidémies et des perturbations dans les secteurs économique et financier, qui peuvent rapidement enrayer les progrès accomplis. Nous demandons que le FMI et le Groupe de la Banque mondiale continuent de surveiller les facteurs de risque et de vulnérabilité économiques.
7. Nous félicitons le Groupe de la Banque mondiale pour son dynamisme et la rapidité de sa riposte face à l'épidémie d'Ebola. Nous accueillons avec satisfaction la mobilisation rapide de fonds d'urgence par le Groupe de la Banque et le FMI pour aider à traiter et contenir la maladie. Nous nous réjouissons de l'action concertée de la communauté internationale en Afrique de l'Ouest et soulignons l'importance de fournir un appui supplémentaire et coordonné sur le terrain à la feuille de la route de l'Organisation mondiale de la santé pour l'action contre Ebola. Au-delà de la tragédie humaine, les pertes économiques enregistrées dans les pays affectés sont désastreuses. Une action et une aide financière rapides et coordonnées sont indispensables pour circonscrire et atténuer l'impact économique direct et durable de cette crise et renforcer la capacité à combattre efficacement l'épidémie.
8. Nous appelons à des interventions et une aide ciblées en faveur des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et d'autres régions qui sont dans la tourmente et en transition. Nous soulignons combien il est important que le Groupe de la Banque mondiale et le FMI apportent à ces pays une aide à la hauteur des attentes. Nous encourageons les deux institutions à continuer à mettre l'accent sur les besoins immédiats et à aider à préparer le terrain pour renforcer leurs opérations lorsque la situation se sera davantage stabilisée et s'y prêtera.
9. Les pays en situation de fragilité et de conflit ont besoin d'une attention particulière et d'une aide adaptée à leurs défis spécifiques. Nous lançons un appel à un engagement plus ferme à obtenir un impact concret et mesurable, tout en cherchant à mieux comprendre les causes des conflits. Les petits États insulaires demeurent vulnérables à des chocs économiques et à des risques de catastrophes naturelles qui exigent une aide adaptée à leurs besoins particuliers. Nous encourageons le Groupe de la Banque mondiale à promouvoir et à soutenir davantage la multiplication des possibilités d'investissement privé dans ces pays.
10. Nous félicitons le Groupe de la Banque mondiale pour la prise en compte du changement climatique et de la gestion des risques de catastrophes dans les plans, les stratégies et les opérations de financement en faveur des pays. Nous l'invitons à continuer à travailler sur la question du changement climatique, dans le droit fil de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et à contribuer au succès de la Conférence des Parties qui se tiendra à Lima (Pérou) en novembre prochain.



11. L'investissement dans les infrastructures, notamment dans le secteur de l'énergie, est indispensable pour soutenir la croissance économique et assurer une prospérité partagée. Nous encourageons le Groupe de la Banque mondiale à continuer à mener des opérations et à fournir des services-conseils dans le but d'améliorer les infrastructures. Les ressources mises à disposition au titre du Mécanisme mondial de financement des infrastructures sont les bienvenues pour lancer une plateforme qui facilitera la mobilisation de capitaux privés afin de financer des projets d'infrastructure. Nous souhaitons que ce Mécanisme se donne rapidement l'envergure et les ambitions voulues. Nous comptons sur le renforcement de la coopération pour constituer une réserve de projets commercialement viables et prêts à financer. Nous exhortons le Groupe de la Banque et le FMI à aider les pays à fournir une énergie efficace, fiable, abordable et durable, notamment dans le cadre de l'Initiative Énergie durable pour tous.

12. Nous félicitons le Groupe de la Banque mondiale pour avoir accru ses opérations de prêt, d'investissement, de mobilisation de ressources, dont les investissements du secteur privé, et ses services-conseils durant l'exercice écoulé, alors qu'il était engagé dans un processus fondamental de réforme interne. Nous attendons un changement profond dans le fonctionnement de l'institution, qui lui permettra d'offrir une aide plus efficace à ses pays clients, en faisant appel à des partenariats, à des approches intégrées régionales et au partage de connaissances, y compris à travers la coopération Sud-Sud, de façon à répondre aux besoins des clients et à réagir promptement face à des chocs imprévus. Nous surveillerons la mise en œuvre du processus de réforme interne et espérons voir une amélioration de la qualité des prêts accompagnée d'un impact accru au plan du développement. Nous nous réjouissons de l'engagement renouvelé du Groupe de la Banque en faveur de la diversité et l'inclusion, qui sont essentielles à la réalisation de ses objectifs institutionnels. Nous l'encourageons à progresser aussi rapidement que possible dans la réalisation des objectifs retenus en matière de diversité.

13. Le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 offre la possibilité de construire un modèle de développement plus solidaire et plus durable. Nous exhortons le Groupe de la Banque mondiale et le FMI à soutenir les efforts déployés au plan international pour parvenir à un accord sur les objectifs de développement pour l'après-2015. Nous soulignons l'importance particulière de la Troisième conférence internationale sur le financement du développement qui se tiendra à Addis Abeba en juillet 2015. Nous espérons que la Dix-septième reconstitution des ressources de l'IDA sera déterminante dans l'accélération des progrès vers la réalisation des OMD, et le Groupe de la Banque mondiale, de façon générale, dans la mise en œuvre réussie du nouveau programme de développement.

14. Nous restons résolus à achever le processus d'ajustement de la répartition du capital du Groupe de la Banque mondiale engagé en 2010, et prions instamment tous les membres qui ne l'ont pas encore fait de souscrire les parts du capital de la BIRD et de l'IFC qui leur sont allouées. Nous maintenons notre ferme engagement à conclure le prochain examen de la répartition du capital en 2015.

15. La prochaine réunion du Comité du développement aura lieu à Washington le 18 avril 2015.



Washington, États-Unis
Le 18 avril 2015

Comité ministériel conjoint des Conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement

1. Le Comité du développement s'est réuni aujourd'hui, 18 avril, à Washington.
2. L'économie mondiale croît un peu plus rapidement qu'en 2014, mais les taux de croissance varient énormément d'un pays à l'autre. Nous continuons de faire preuve de vigilance à l'égard des risques liés à l'instabilité potentielle des marchés financiers, aux fluctuations des taux de change, du prix du pétrole et des cours d'autres produits de base, et au manque de dynamisme du commerce international. Tandis que certains pays à revenu intermédiaire connaissent un fléchissement de leur croissance, les pays à faible revenu continuent d'enregistrer, dans leur ensemble, des taux de croissance satisfaisants. Nous invitons le Groupe de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) à soutenir les efforts déployés par les pays pour stimuler une croissance solidaire et la création d'emplois et renforcer leur capacité d'adaptation aux chocs défavorables en vue de réduire la pauvreté et de promouvoir une prospérité partagée de façon durable tout en préservant les progrès si difficilement accomplis dans ces domaines.
3. Globalement, la faiblesse des prix du pétrole et des produits de base se traduira par un important rééquilibrage des revenus réels au détriment des pays exportateurs de pétrole et au profit des pays importateurs, ainsi que par un effet positif net sur la croissance des pays en développement. Cette situation complique la tâche des dirigeants des pays exportateurs de pétrole, mais crée aussi un environnement propice à la réforme des subventions et de la fiscalité en faveur d'une croissance plus solidaire et plus durable. Nous exhortons le FMI et le Groupe de la Banque mondiale à aider les pays durement touchés par la baisse des recettes d'exportation, des recettes fiscales ou des envois de fonds et à dispenser des conseils sur la tarification de l'énergie et l'utilisation des énergies propres.
4. Durant cette année cruciale, la communauté internationale définira sa vision et son programme en matière de développement pour les 15 prochaines années. Nous attendons avec intérêt la Troisième conférence sur le financement du développement qui se tiendra à Addis-Ababa en juillet, étape majeure du processus visant à définir le cadre de financement du programme de développement pour l'après-2015, y compris les Objectifs de développement durable (ODD). Nous félicitons le Groupe de la Banque mondiale, le FMI, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque européenne d'investissement et la Banque interaméricaine de développement de travailler en étroite collaboration sur ce dossier. Nous nous réjouissons aussi de la participation spéciale du Secrétaire général et d'autres hauts responsables des Nations Unies, et des dirigeants des banques multilatérales de développement à cette réunion du Comité du développement. Nous encourageons le Groupe de la Banque mondiale à veiller à la robustesse technique des objectifs et des cibles et à renforcer les capacités statistiques des pays pour favoriser le développement et assurer le suivi des progrès réalisés vers la réalisation des ODD et des objectifs du Groupe de la Banque mondiale.



5. Les objectifs du Groupe de la Banque mondiale consistant à mettre fin à l'extrême pauvreté et à promouvoir une prospérité partagée – dans le cadre plus large de la viabilité sociale, économique et environnementale – sont pleinement conformes aux ODD. La réalisation des ODD exige une vision porteuse de transformations qui s'inspire des enseignements tirés des OMD et combine toutes les sources de financement possibles, y compris grâce à un usage plus efficace et plus catalyseur de l'aide publique au développement, surtout au profit des populations les plus pauvres. D'autres mesures s'inscrivent dans cette démarche : le renforcement de la mobilisation des ressources nationales, la bonne gestion des finances publiques et la lutte contre les opérations financières illégales ; la promotion des financements et investissements privés ; la coordination de l'action consacrée aux questions d'intérêt mondial. Nous attendons du FMI et du Groupe de la Banque mondiale qu'ils continuent de travailler en collaboration avec les autorités nationales, les Nations Unies, les institutions multilatérales, les organismes bilatéraux, la société civile et le secteur privé, ainsi qu'avec les nouvelles institutions de développement, dans le cadre de leurs missions respectives.

6. Nous nous félicitons des efforts entrepris pour développer les marchés financiers nationaux, améliorer la réglementation et les cadres d'action des pouvoirs publics pour gérer les risques et stimuler les investissements provenant de sources de financement traditionnelles et non traditionnelles, institutionnelles, publiques et privées, ainsi que la recherche de solutions novatrices aux problèmes d'envergure mondiale. L'IFC et la MIGA ont un rôle propre et essentiel à jouer pour inciter le secteur privé à mettre en œuvre cet ambitieux programme.

7. Nous appelons instamment le Groupe de la Banque mondiale à accroître son soutien au développement et au financement d'infrastructures durables, à la mise en place d'un environnement favorable à la mobilisation des financements privés à long terme en faveur de projets rentables, et au renforcement des partenariats publics et privés, grâce par exemple au Mécanisme mondial de financement des infrastructures (GIF), récemment approuvé.

8. L'intervention rapide de l'IDA et de l'IFC durant la crise Ebola, en collaboration avec d'autres partenaires, a fortement contribué à endiguer et atténuer l'épidémie. Nous encourageons le Groupe de la Banque mondiale à continuer de soutenir les pays touchés durant la phase de redressement. À plus long terme, nous invitons le Groupe de la Banque mondiale à étudier, avec d'autres acteurs internationaux, les possibilités offertes par un mécanisme de financement de la riposte aux pandémies visant à mobiliser et à démultiplier l'impact des ressources publiques et privées (y compris les mécanismes d'assurance) pour mettre des fonds rapidement à la disposition des pays touchés par une épidémie en s'appuyant sur de solides plans de préparation à ce type de situation. Nous félicitons le FMI d'avoir apporté son soutien aux pays frappés par l'épidémie d'Ebola et d'avoir créé le Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes. Nous nous réjouissons de la démarche du Mécanisme de financement mondial à l'appui de l'initiative « Toutes les femmes, tous les enfants » dont le lancement aura lieu à Addis-Ababa. Nous notons aussi combien il est important de lutter contre la faim et la malnutrition.

9. Le renforcement et l'accélération de l'action en faveur de l'égalité hommes-femmes sont au cœur d'une vision globale du développement durable. Nous nous réjouissons à la perspective de la refonte, cette année, de la stratégie en matière de genre et d'égalité des sexes et de son application dans le contexte d'une approche commune à toutes les entités du Groupe de la Banque mondiale.



10. La réalisation des ODD exigera aussi que les pays relèvent les défis posés par le changement climatique et les catastrophes naturelles et parviennent à faire face aux conséquences de ces phénomènes. Nous félicitons le Groupe de la Banque mondiale pour sa détermination à prendre systématiquement en compte la problématique du développement à faible intensité de carbone ainsi que la gestion des risques de catastrophes tout en continuant de se concentrer sur sa mission consistant à mettre fin à la pauvreté. Nous l'encourageons à redoubler d'efforts et accroître ses financements pour contribuer au succès de la vingt-et-unième Conférence des parties de la CCNUCC qui se tiendra à Paris. Nous prenons note des travaux réalisés par le FMI et le Groupe de la Banque mondiale pour trouver des solutions appropriées, fondées sur les mécanismes du marché, et concevoir des réformes judicieuses en matière de politique énergétique.

11. Nous encourageons le Groupe de la Banque mondiale à poursuivre la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie et à achever les réformes connexes, y compris l'Examen des dépenses, afin de mettre efficacement son savoir et ses ressources financières à la disposition de ses clients. Nous nous réjouissons aussi des consultations en cours sur le projet de Cadre environnemental et social de la Banque mondiale et le nouveau Cadre de passation des marchés. Nous soulignons combien il importe de mettre en œuvre les nouveaux cadres de manière concrète, avec des moyens suffisants, tout en renforçant les capacités des pays et en protégeant tant les populations que l'environnement.

12. Nous demandons au Groupe de la Banque mondiale de continuer à contrôler attentivement la qualité de son portefeuille, à renforcer la collaboration dans l'ensemble de l'institution en privilégiant l'obtention de résultats au plan du développement, à promouvoir la coopération Sud-Sud, à apporter une aide efficace dans les situations de fragilité et aux petits États, et à soutenir la coopération régionale. Nous soulignons combien il est important que le FMI et le Groupe de la Banque mondiale fournissent, dans la mesure du possible, un important soutien aux pays en crise du Moyen-Orient, d'Afrique du Nord et d'autres régions. Nous invitons aussi instamment le Groupe de la Banque mondiale à renforcer son action dans les pays à revenu intermédiaire pour les aider à mettre fin à l'extrême pauvreté et promouvoir une prospérité partagée de façon durable. Nous attendons avec intérêt l'examen de diverses options visant à accroître la capacité de financement de l'IDA tout en axant l'effort sur les pays les plus pauvres.

13. Nous prenons note des progrès réalisés à ce jour par le Conseil dans le cadre de l'Examen de la répartition du capital en 2015. Nous attachons une grande importance à ces examens réguliers⁴⁰, conformément aux principes convenus. Nous attendons du Conseil qu'il poursuive ses travaux sur l'Examen de 2015 et s'engage à les terminer d'ici aux Assemblées annuelles d'octobre prochain.

14. La prochaine réunion du Comité du développement aura lieu à Lima (Pérou) le 10 octobre 2015.

⁴⁰ En 2010, les Gouverneurs ont convenu de procéder, tous les cinq ans à compter de 2015, à des examens périodiques de la répartition du capital de la BIRD et de la SFI et ont apporté les précisions suivantes : « Lors de chaque examen, le Conseil des Gouverneurs mesurera le poids de chaque membre dans l'économie mondiale, passera en revue les contributions à la mission de développement du Groupe de la Banque mondiale et évaluera les progrès accomplis dans le sens d'une répartition équitable des droits de vote entre pays membres développés et pays membres en développement. Ces examens auront lieu à intervalles réguliers, mais la répartition du capital ne sera pas nécessairement modifiée à chaque examen : elle le sera uniquement lorsque les actionnaires, par l'intermédiaire du Conseil des Gouverneurs, décideront, sur la base des résultats de l'examen, qu'un ajustement s'impose. (DC2010-0006, 19 avril 2010) »



Annexe 12

Sigles et autres abréviations

AFRITAC	Centre régional d'assistance technique en Afrique
AGE	Accords généraux d'emprunt
AMC	Affaires mondiales Canada
AMGI	Agence multilatérale de garantie des investissements
ASC	Augmentation sélective du capital
BIE	Bureau indépendant d'évaluation
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BMD	Banque multilatérale de développement
BNU	Banque nationale de l'Ukraine
CAO	Conseiller-médiateur pour l'application des directives
CAPTAC-DR	Centre régional d'assistance technique pour l'Amérique centrale, le Panama et la République dominicaine
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CIRDI	Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements
CMFI	Comité monétaire et financier international
CRAT	Centre régional d'assistance technique
CRG	Compte des ressources générales
DMSF	Dispositif mondial de sécurité financière
DSI	Décision sur la surveillance intégrée
DTS	Droits de tirage spéciaux
EBE	Évaluation de la balance extérieure
ETS	Examen triennal de la surveillance
FCC	Facilité de crédit de confirmation
FCR	Facilité de crédit rapide
FEC	Facilité élargie de crédit
RPC	Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes
FFRPC	Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
FMI	Fonds monétaire international
GBM	Groupe de la Banque mondiale
GEC	Gestion économique dans les Caraïbes
GEI	Groupe d'évaluation indépendante
G\$CAN	Milliard de dollars canadiens
G\$US	Milliard de dollars américains
G-8	Groupe des Huit
G-20	Groupe des Vingt



IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
IDA	Association internationale de développement
IDA-17	17 ^e reconstitution des ressources de l'IDA
IDA-18	18 ^e reconstitution des ressources de l'IDA
IFD	Institution financière de développement
IFR	Instrument de financement rapide
INT	Service de déontologie institutionnelle
LCM	Ligne de crédit modulable
LPL	Ligne de précaution et de liquidité
MEC	Mécanisme élargi de crédit
MES	Mécanisme européen de stabilité
MMFI	Mécanisme mondial de financement des infrastructures
M\$	Million de dollars
M\$US	Million de dollars américains
NAE	Nouveaux Accords d'emprunt
ODD	Objectifs de développement durable
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
PEIC	Programme d'entrepreneuriat pour l'innovation dans les Caraïbes
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
PIB	Produit intérieur brut
PME	Partenariat mondial pour l'éducation
SFI	Société financière internationale